



Au 2063 rue Victoria
La Petite Boîte Française
où l'on mange bien
Table d'hôte midi et soir
Réservations: 844-1624

Vol. LXXII — No 242

Nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1 (détail en page 14)

Montréal, mardi 22 décembre 1981

(Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Îles 40 cents) 35 CENTS

Assouplissement du couvre-feu pour Noël?

Varsovie s'attaque à l'Église

(d'après Reuter, AFP et AP) — Face à la résistance acharnée des travailleurs, les autorités militaires polonaises se sont attaquées hier à l'Église catholique, procédant à l'arrestation de nombreux prêtres et annulant la radiodiffusion de la messe.

Selon des rapports provenant de Pologne, plusieurs prêtres ont été appréhendés. La radio polonaise n'a pas transmis en ondes dimanche la messe et l'Église a été avertie qu'elle encourait les foudres

(non spécifiées) des autorités si elle s'opposait au régime militaire.

Jean-Paul II n'a pas voulu attendre pour recevoir Mgr Branislav Dabrowski, envoyé spécial à Rome du primat de Pologne, et premier évêque venu de ce pays depuis le 13 décembre.

Peu avant minuit (heure locale), Mgr Dabrowski a franchi les portes du Vatican pour y rencontrer le chef de l'Église, a-t-on appris de source sûre. Le secrétaire de la conférence épiscopale polonaise ve-

nait d'arriver de Francfort, accompagné d'un prêtre.

Le pape a accueilli le prélat polonais à la porte de son appartement, au 3e étage du palais apostolique, et l'a embrassé. Puis ils se sont retirés dans le bureau du souverain pontife, où ce dernier a reçu les premières informations directes sur la situation polonaise, a-t-on appris de source vaticane.

Aucune précision n'a été fournie sur la durée de l'entretien, mais on n'exclut pas

que Mgr Dabrowski soit resté l'hôte du pape, dans l'une des chambres dont ce dernier dispose au-dessus de son appartement, et qui ont d'ailleurs déjà abrité d'autres ecclésiastiques polonais dans le passé.

Les informations que Mgr Dabrowski fournira au pape, estiment les observateurs, pourraient permettre à ce dernier d'évoquer de manière plus précise la situation dans son pays, lors du discours qu'il doit prononcer devant les cardinaux

et les membres de la curie romaine aujourd'hui à l'occasion des vœux de Noël.

Deux mines de Silésie, la plus grande aciérie du pays et peut-être les chantiers navals de la Baltique et les usines de tracteurs Ursus, près de Varsovie, semblent être les principaux foyers où se maintiennent des grèves et des occupations, au 9e jour de l'état de siège.

Hier, Radio-Varsovie est sortie de sa discrétion pour annoncer que trois mille mineurs faisaient une grève d'occupation

dans deux mines de Silésie. Jusque-là, il était davantage question dans ses bulletins de chutes de neige que de grèves. De son côté l'agence TASS diffusait, elle, des informations beaucoup plus alarmistes.

En tentant de recouper les indications officielles, certains silences persistants de Radio-Varsovie, les nouvelles de l'agence TASS et les informations impossibles à confirmer parvenues en Occident, on peut tenter de dresser un tableau de la si-

Voir page 18: Couvre-feu



La vitalité du ski canadien s'est à nouveau manifestée hier avec la victoire du Torontois Steve Podborski, à droite, qui a remporté la descente de Crans Montana devant le Suisse Peter Mueller et un autre Canadien, Ken Read, de Calgary. Par cette victoire, Podborski s'est hissé en tête du classement de descente de la Coupe du monde avec 49 points, neuf de plus que Mueller. Nos informations, page 15. (Photolaser AP)

Même si la télévision est le média le plus influent

Le journal quotidien reste essentiel à la communauté

par Michel Vastel

OTTAWA — Même si la télévision se classe de loin le média le plus influent au pays, la presse écrite se révèle beaucoup plus proche des individus et de leur vie communautaire.

Télévision et quotidiens semblent l'un et l'autre satisfaire leur clientèle mais un sondage réalisé l'an dernier pour la Commission Kent indique que ces médias remplissent des fonctions fort différentes.

Ainsi, une majorité de Canadiens jugent la télévision supérieure pour transmettre les nouvelles internationales et nationales; petit écran et quotidien sont à égalité pour les nouvelles provinciales et la presse écrite distance nettement la télévision pour les nouvelles régionales ou d'intérêt personnel. «En moyenne», le quotidien et la télévision se valent, disent un peu plus de 40% des Canadiens, tandis que la radio ne semble plus intéresser qu'un quart des citoyens.

Qualitativement, la télévision distance nettement tous les autres médias. On la juge «plus au courant des nouvelles importantes» à 52%, «plus juste et sans parti pris» dans 53% des cas, «plus influente» à 67%, «plus essentielle pour le Canada» à 52% et «plus digne de foi» à 54%. Mais les quotidiens sont «plus essentiels pour la communauté» (53%) et présentent des opinions plus diversifiées (44%) que la télévision (43%).

Ce sondage a été réalisé par le Communications Research Center au cours de 3.511 entrevues téléphoniques à travers le

Canada. Ses résultats ont été publiés hier en même temps que trois autres études effectuées pour la Commission Kent «sur les quotidiens».

Il apparaît clairement dans ce sondage que les «grands lecteurs» de quotidiens (les 69% de Canadiens qui lisent au moins cinq journaux par semaine), sont des hommes (73%), de plus de 35 ans (73%), dont le revenu dépasse \$25,000 par année (78%), qui ont un diplôme d'études post-secondaires (73%), habitent une agglomération urbaine de plus de 100,000 habitants (77%), et résident principalement en Ontario.

Comme il fallait s'y attendre, ceux qui se fient davantage à la télévision pour s'informer correspondent au portrait inverse: ils gagnent moins de \$15,000 par année, ont un niveau d'instruction inférieur au secondaire, habitent au Québec ou dans les régions rurales des Prairies et de l'Atlantique.

Selon le Communications Research Center (CRC), presque tous les Canadiens (89%) lisent au moins un quotidien par semaine et, en moyenne, ils lisent 6.4 édi-

tions sur sept jours. Ils y consacrent 53 minutes pendant la semaine et 66 minutes au cours du week-end. Ces mêmes Canadiens écoutent en moyenne 3.6 bulletins de nouvelles-radio par jour et un peu plus de six bulletins de nouvelles à la télévision par semaine.

Même si les gens sont donc plus souvent exposés à l'information par la radio que par tout autre média, ce n'est pas leur source privilégiée d'information. Ils s'estiment beaucoup mieux informés par la télévision encore que, si on les limite à «une seule source d'information» leur choix se porterait dans 35% des cas sur la presse écrite, 39% sur la télévision et 25% sur la radio. En revanche, une immense majorité estime que l'avenir est au petit écran: 54% jugent que l'influence de la télévision augmentera tandis que seulement 25% parient sur le quotidien pour l'avenir.

La plupart des Canadiens ont indiqué dans le sondage que les quotidiens «jouent un rôle important dans leur vie quotidienne» et ils croient en général

Voir page 18: Communauté

Les peuples ont le droit de se défendre, déclare Jean-Paul II

CITÉ DU VATICAN (d'après AFP et Reuter) — Le pape Jean-Paul II a affirmé, dans un message aux chefs d'État, que la société humaine devait «se doter des instruments de concertation et de dialogue dont elle a besoin pour survivre», la guerre étant «le moyen le plus barbare et le plus inefficace de résoudre des conflits».

Son message — qu'il lira le 1er janvier à l'occasion de la «journée mondiale de la paix» — intitulé *La paix, don de Dieu confié aux hommes*, daté du 8 décem-

bre et publié hier a été remis à tous les chefs d'État ayant des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, a-t-on appris au Vatican. Il est possible, mais non certain, que le nonce Luigi Poggi, parti samedi pour Varsovie ait été chargé d'en remettre un au général Jaruzelski, ajoute-on.

Le pape relève tout d'abord «qu'alors que tant de facteurs pourraient favoriser son intégration, la société des hommes apparaît comme un monde éclaté où, sur les forces d'union, prédominent les cliva-

Voir page 18: Jean-Paul II

12 marins polonais demandent l'asile au port de Québec

QUÉBEC (PC) — Douze marins polonais ont profité d'une escale de leur navire hier à Québec pour demander refuge au Canada.

Douze des 39 membres d'équipage du Uniersytet Torunski manquaient à l'appel quand ce cargo qui fait le transport de céréales, a quitté le port de Québec en direction de Port-Cartier, sur la Côte-Nord.

Il se sont présentés au bureau d'immigration pour demander l'asile politique. M. Lucien Fournier, directeur régional d'Immigration Canada, a déclaré que ces

marins ont pu se prévaloir d'une disposition spéciale car ils ont obtenu un «permis spécial du ministre».

Ce permis les autorise à demeurer et à travailler durant un an au Canada.

M. Fournier a précisé hier que ce genre de permis «couvre tous les péchés en matière d'immigration car il est bien évident que ceux-ci n'ont pas de visas les autorisant à demeurer ici».

Récemment, 53 marins du Stefan Batory qui avaient trouvé refuge à Mon-

Voir page 18: Asile

Ottawa confirme: le courrier passe de 17 à 30 cents

OTTAWA (d'après CP) — À partir du 1er janvier, le tarif du courrier de première classe passera à 30 cents. C'est le ministre responsable de la nouvelle Société des postes, M. André Ouellet, qui a confirmé la nouvelle hier.

Le 29 décembre, un nouveau timbre sera émis par la Société des postes, sur lequel apparaîtra la lettre A. Ce timbre vaudra 30 cents. Il ne sera valide qu'au Canada seulement. La Société des postes n'émettra pas de «véritable» timbre de 30 cents avant la fin de l'hiver.

En annonçant cette hausse des tarifs postaux, M. Ouellet a souhaité que la Société des postes, au cours de la nouvelle année, «marchera résolument vers la réalisation de ses trois principaux objectifs: l'amélioration

du service postal, de meilleures relations de travail et un état de santé financière plus sain».

Cette hausse des tarifs touche presque toutes les classes de courrier. Le tarif de courrier de deuxième classe pour les journaux et les périodiques entrera en vigueur en avril 1982.

M. Ouellet a souligné que les observations qui lui avaient été faites sur la hausse des tarifs avaient fait l'objet d'une étude attentive.

«Malheureusement, a-t-il fait remarquer, les exigences financières de la Société canadienne des postes nous empêchent de retenir les suggestions d'une réduction générale des tarifs. La hausse des tarifs annoncée aujourd'hui est clairement nécessaire».

La hausse annoncée par M. Ouellet

BOIS-DORÉ
«Le p'tit restaurant à l'allure d'un café parisien»
Dîners d'affaires et table d'hôte tous les jours
du dim. au jeu. de 11h. à 23h.
ven. et sam. de 11h. à 2h. am.
Brunch tous les dimanches
1402 de l'Église (coin St-Germain)
St-Laurent - Rés.: 748-8117

VIENNE — «Le chômage atteindra probablement 3% cet hiver. C'est un taux terrible. Le plein emploi est en danger.»

Délaissant son large sourire habituel qui ajoute à un charme peu commun pour un banquier, M. Stefan Koren, président de la Banque nationale d'Autriche, ne peut dissimuler une certaine inquiétude.

Quelques dizaines de milliers de personnes de plus sans emploi prennent beaucoup d'importance pour ce Viennois, qui approche maintenant la soixantaine, et qui fut une figure bien connue du Parti du peuple autrichien.

Le grand argentier de l'Autriche connaît fort bien la situation comparative

par **Michel Nadeau**

D'un séjour d'information en Autriche, où il était l'invité de la *Chambre économique fédérale*, Michel Nadeau rapporte trois articles sur la prospérité inégale mais fragile du pays.

dans les autres pays industrialisés: l'Allemagne a enregistré une hausse de 52% du chômage en 1981; le cap des deux mil-

lions de chômeurs a été passé en Grande-Bretagne et en France; les États-Unis affichent le taux le plus élevé des dernières années.

Mais dans la vallée du Danube, le plein emploi prend l'ampleur d'une obsession nationale. Comme le montre l'absence de sa main gauche, M. Koren ne peut oublier la crise qu'a connue son pays dans les années 30. Plus de 600,000 chômeurs créèrent les conditions propices à une guerre civile et à l'invasion par le troisième Reich. Un Autrichien sur trois ne travaillait pas. C'est dans les camps de concentration nazis que se fera la réconciliation.

Dans son petit village de Zipf, pas très loin de Salzbourg, un président de PME,

M. Fritz Kretz, «geschäfts-führer» d'une entreprise fabriquant des sondes sonores utilisées en médecine, partage, lui aussi, ce souci de maintenir le plein emploi à tous prix. S'il rouspète comme les autres contre l'envahissement de l'État, il écarte l'idée de licenciement dans la fonction publique.

«Malgré un marché incertain nous avons embauché huit personnes cette année dont quatre sont des apprentis.»

Contrairement à ce qui se passe en Amérique du Nord, c'est l'industrie, ici, qui assure la formation technique des jeunes après l'école secondaire. Le nouvel employé passera plusieurs mois dans l'u-

Voir page 18: Autriche

L'Autriche tranquille

2) Le plein emploi est menacé

AU SOMMAIRE

Éditorial

Pour éviter une grève générale et illimitée du personnel des transports en commun, qui menace Montréal à la mi-janvier, le gouvernement doit obliger le syndicat et la CTCUM à négocier sérieusement. Pour y parvenir, Québec pourrait imposer un moratoire de 90 jours. L'éditorial de Jean Francoeur. **Page 16**

Larouche aux Whalers

Le Canadien a échangé hier le centre Pierre Larouche aux Whalers de Hartford contre des dédommagements futurs. Larouche se dit content de passer à une équipe jeune, mais malheureux de quitter ses coéquipiers et un public en or. **Page 15**

Le monde

■ Selon Reagan, Moscou paie les pacifistes européens. **Page 4**
■ Les ministres grognent mais n'osent désapprouver Begin. **Page 5**
■ Washington ne veut pas envenimer la querelle. **Page 5**

La nouvelle CUM

Le projet de loi sur la Communauté urbaine de Montréal déposé samedi à l'Assemblée nationale propose un nouvel équilibre appuyé sur un fonctionnement plus efficace et sur une définition nouvelle des poids politiques relatifs aux villes, compte tenu de leur poids démographique. **Page 3**

Une crise de confiance

Les trois derniers mois de la vie politique québécoise ont été marqués par le débat sur la question constitutionnelle, les problèmes d'ordre économique et la crise de confiance qui secoue l'ensemble de la société. **Page 2**

La mort de Watkins

Dix-sept ans après la mort dans une chambre d'hôtel de Montréal de l'ambassadeur du Canada en URSS, M. John Watkins, le coroner Stanislas Déry a recueilli des dépositions sur les circonstances de cette mort. **Page 7**

Pour mieux vous servir
voilà un autre...
Restaurant



Poissons et vins grecs

4293 St-Denis 842-0867
(entre Rachel et Marie-Anne)

Bilan de la session à Québec

Une effervescence qui laisse présager de grands bouleversements

Une analyse
de Jean-Claude Picard

QUÉBEC — D'une rare intensité, les trois derniers mois de la vie politique québécoise semblent annoncer de changements profonds qui affecteront à la fois les formations partisans, le gouvernement et la société elle-même.

Le bilan de ce trimestre a déjà été fait. Pour l'essentiel, il s'articule autour des questions constitutionnelles, de la situation économique et de la crise de confiance qui secoue l'ensemble de la société et dont les éléments les plus immédiatement palpables se situent au cœur même des deux principales formations politiques, le Parti québécois (PQ) et le Parti libéral du Québec (PLQ).

Ainsi, la dernière session parlementaire, qui s'est terminée samedi et ne reprendra que le 23 février prochain, aura principalement été faite de débats constitutionnels et économiques, causés par l'urgence qui ont créé les actions constitutionnelles unilatérales du gouvernement central et par la prise de conscience qu'a suscitée le budget supplémentaire du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Mais au-delà de l'énumération proprement événementielle, ce qu'il importe de retenir, c'est que ces débats entre parlementaires en auront ouvert de plus larges au sein des formations politiques et de toute la société. Et que ces mêmes débats, par la nature des questions qu'ils soulèvent, permettent d'entrevoir des à présent les changements qui

s'amorceront au cours des tous premiers mois de la nouvelle année.

Au nombre de ces débats, la question constitutionnelle est certes celle qui aura retenu le plus de temps et qui aura provoqué les remises en question les plus dramatiques.

Ce dossier est maintenant bien connu. Le 5 novembre dernier, le gouvernement fédéral et ceux des neuf provinces anglophones signaient un accord constitutionnel en l'absence du Québec et dans l'ignorance des exigences que les parlementaires québécois, à l'unanimité des formations politiques, avaient posées quelques semaines plus tôt, à la faveur d'une motion réclamant notamment qu'aucune modification constitutionnelle ne vienne diminuer, sans son consentement, les prérogati-

ves historiques du Québec.

C'est l'existence même de cet accord et le déroulement des négociations qui l'ont précédé qui est à l'origine de crises qui secouent maintenant le Parti libéral du Québec et le Parti québécois.

Après quelques semaines de recul, tous les observateurs conviennent maintenant que cet accord constitutionnel, la mise au rancart du Québec et l'exploitation verbale qu'en a fait le premier ministre, M. René Lévesque, sont à l'origine des résolutions revenant aux élections provinciales adoptées au début du mois de décembre par le congrès du Parti québécois. Puisque cet accord faisait fi du Québec et qu'il avait été signé sous les applaudissements non seulement du Canada anglais mais aussi d'une bonne partie de la minorité anglophone de la province, une majorité de délégués à ce congrès ne voyaient plus très bien pourquoi il fallait absolument se préoccuper d'une future association économique avec les autres ni pourquoi le vote de la minorité anglophone était indispensable à l'accession à la souveraineté politique.

Et la crise a éclaté au sein du PQ, le président du parti, incapable d'accepter ces propositions, proposant maintenant un référendum où il sera demandé à tous les membres de désavouer ce congrès, ce qui aura pour conséquence immédiate non seulement de remettre le parti sur les rails, de confirmer l'autorité de son chef, mais aussi de provoquer la démolition sinon le départ pur et simple d'un pourcentage encore indéfini de militants, parmi les plus actifs et les plus engagés sur le terrain.

A cet égard, trois choses se sont particulièrement intéressantes à surveiller: le taux de participation à ce référendum, les résultats de la campagne de financement du printemps prochain et les changements qui s'effectueront dans les instances du parti et chez les permanents régionaux.

Mais cette question n'aura pas que secoué le Parti québécois. Elle aura eu également des effets très directs et très importants sur le Parti libéral du Québec et son chef, M. Claude Ryan. Certes, les problèmes que vit actuellement le PQ prennent tellement de place dans l'actualité qu'ils ont un peu fait oublier la situation interne du PLQ. Celle-ci n'en est pas moins dramatique et connaît, elle aussi, des secousses majeures au cours de la prochaine année.

C'est un secret de polichinelle que le leadership de M. Ryan est sérieusement remis en question au sein du parti. Cette remise en question, qui couvait depuis l'élection générale d'avril dernier, a pu connaître une première manifestation publique d'importance en octobre: neuf députés ont alors refusé de suivre la ligne du parti et de voter la motion de résistance au projet constitutionnel fédéral. Mais s'il y en a neuf qui ont eu le courage de se manifester, il y en a au moins une quinzaine d'autres qui n'ont suivi leur chef que du bout des lèvres et qui ne révoquent plus aujourd'hui que de lui donner le croc-en-jambe fatal.

En septembre dernier, lors d'un conseil général de son parti, M. Ryan avait clairement identifié le problème fondamental qui se pose au PLQ, celui d'un choix clair entre la défense des intérêts du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne et une vision centralisatrice, unitaire du Canada défendue avec succès par le premier ministre fédéral, M. Pierre Trudeau.

Or, rien de tout cela n'a encore été réglé chez les libéraux provinciaux, dont bon nombre reprochent à M. Ryan, non seulement d'être un perdant, mais de s'opposer à leur véritable champion et pourfendeur des séparatistes, M. Trudeau.

Cette attitude a été clairement illustrée ces derniers mois par le député de Chomedey, Mme Lise Bacon, qui a certes appuyé la motion gouvernementale mais qui l'a fait la mort dans l'âme en y allant d'un long tribut au premier ministre fédéral.

Certes, M. Ryan a encore indiqué ces jours derniers son intention de se battre jusqu'au bout et a bon espoir de conserver l'appui majoritaire de ses militants, au moment du congrès d'octobre prochain. Mais rien n'est moins sûr, compte tenu de la polarisation extrême qui a gagné le Québec et qui, après avoir éliminé l'union nationale de la scène politique, risque maintenant de

transformer le PLQ en une succursale docile des politiques fédérales.

Dans cette perspective, il est ironique de voir l'ex-premier ministre, M. Robert Bourassa, critiquer la mollesse constitutionnelle du gouvernement Lévesque et recueillir d'un même souffle, chez les libéraux, l'appui de ceux qui rêvent d'un parti parfaitement aligné sur le grand frère fédéral.

Et cette polarisation est loin d'être terminée puisqu'il est désormais clair que les prochaines élections provinciales porteront sur la souveraineté du Québec assortie d'une proposition d'association au reste du pays. A cet égard, l'entrée du premier ministre Lévesque publiée hier par le quotidien *Le Soleil* est particulièrement instructive. M. Lévesque y dit notamment qu'au-delà de ses problèmes avec son parti et à moins que ceux-ci ne s'avèrent insurmontables, il a l'intention de diriger le Québec jusqu'aux prochaines élections et de faire une nouvelle consultation populaire sur la question nationale.

Dans cette perspective, et outre les changements qui sont à prévoir au sein du PQ, il est également prévisible que cette volonté de M. Lévesque le conduira à des modifications majeures au sein de son gouvernement. Pour espérer gagner des élections sur le thème de la souveraineté, le premier ministre doit en effet s'assurer de deux choses, ainsi qu'il l'a lui-même indiqué ces dernières semaines lors de son discours d'ouverture du congrès du parti: gouverner au mieux le Québec et lui faire traverser avec succès la présente crise économique et disposer, dans chacun des ministères, des meilleurs hommes pour «vendre» concrètement la souveraineté.

Or, à l'évidence, ces deux exigences commandent des changements profonds et un remaniement ministériel dont on parle d'ailleurs de plus en plus dans les officines du pouvoir.

Certains ministres sont fatigués et ont déjà donné le meilleur d'eux-mêmes. C'est le cas notamment de MM. Lucien Lessard et Claude Morin, par exemple. D'autres rêvent d'un changement d'affectation où ils pourraient, du moins le croient-ils, s'employer plus efficacement. C'est le cas, par exemple, de MM. Claude Charron, Jacques-Yvan Morin et Bernard Landry. D'autres

enfin ont des charges trop lourdes pour leurs épaules. En congé de maladie pour plusieurs semaines, M. Pierre Marois n'a pas, semble-t-il, la santé pour supporter un ministère aussi exigeant que celui du Travail. Par ailleurs, plusieurs croient qu'à la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey sera incapable de soutenir la pression des négociations avec les fonctionnaires de l'État.

Bref, voilà quelques changements qui semblent devoir s'imposer et qui entraîneront à eux seuls ce qui apparaît maintenant comme un remaniement ministériel majeur. Ce remaniement pourrait intervenir vers la mi-février, dès que M. Lévesque en aura fini avec son parti.

Outre la question constitutionnelle, l'autre préoccupation majeure des derniers mois aura été la situation économique rendue particulièrement difficile par la pression conjuguée de l'inflation et de la hausse vertigineuse des taux d'intérêt.

Ces deux facteurs ont causé, à eux seuls, un ralentissement très important de l'activité économique — particulièrement visible dans le secteur de la construction, par exemple

— et conséquemment, une déstabilisation majeure des finances publiques, elle-même accentuée par la volonté fédérale de réduire substantiellement ses paiements de transfert aux provinces.

Une première manifestation importante de ce resserrement aura été le budget supplémentaire de M. Parizeau, qui annonçait des hausses substantielles de taxes, particulièrement au niveau de l'essence.

Ce budget, ainsi que les coupures budgétaires qui l'ont précédé, est annonciateur d'années difficiles et de mutations de comportement qui devront s'effectuer dans tous les groupes de la société. A cet égard, le langage gouvernemental se fait maintenant de plus en plus clair et explicite. Le Québec n'a plus d'argent et devra apprendre à vivre selon ses moyens.

Cela affecte déjà toutes les catégories de citoyens, de l'assisté social au professeur d'université. Cela affectera bientôt les travailleurs ordinaires, les cadres moyens, qui devront probablement subir une hausse de taxes dans le budget de mars prochain. Cela affectera aussi d'autres catégories apparemment plus privilé-

giées, telles les médecins, qui commencent, avec la loi 27, à se voir compliquer la vie.

Mais dans l'immédiat, c'est dans le secteur public et parapublic que la crise sera la plus visible. Les contrats des employés de l'État viennent à échéance à la fin de 1982 et les négociations doivent normalement débiter vers la fin de l'été.

Déjà, le gouvernement a prévenu ses employés qu'ils devront renoncer à des clauses d'enrichissement — puisque celui-ci n'existe pas et qu'ils n'auront d'autre choix que d'accorder leurs exigences aux capacités réelles de l'État et à celles des travailleurs du secteur privé qui ne peuvent indéfiniment subventionner des camarades mieux pourvus qu'eux.

Cette ronde de négociations sera cruciale puisque ses résultats permettront en grande partie de voir si oui ou non le gouvernement Lévesque est capable de gérer cette crise économique et d'utiliser au mieux les sommes qui lui confie le contribuable. Ce n'est qu'après que l'on pourra voir si ce gouvernement mérite ou non un mandat sur l'accession du Québec à sa pleine souveraineté politique.

William Johnson a manqué de prudence (Conseil de presse)

QUÉBEC (PC) — Le chroniqueur du quotidien torontois *Globe and Mail* au Québec, M. William Johnson, a manqué de prudence et s'est lui-même exposé à ce que soit mise en doute sa crédibilité d'informateur public, vient de statuer le Conseil de presse du Québec.

Le Conseil vient de rendre sa décision à la suite de deux plaintes, l'une portée par M. Johnson et sa compagne Carole De Vault contre le chroniqueur Marc Laurendeau de *La Presse*, et l'autre portée par M. Laurendeau contre M. Johnson.

M. Laurendeau avait fait valoir qu'en signant conjointement avec Mme De Vault un article dans le *Globe and Mail* du 28 janvier 1981, M. Johnson s'était compromis, étant donné la relation éminemment personnelle que M. Johnson et Mme De Vault entretenaient.

Comme Mme De Vault avait «intérêt à justifier son rôle dans les événements d'octobre (1970), M. Johnson au-

rait dû chercher une version plus diversifiée des faits, sinon s'abstenir de traiter lui-même cette question», soutenait M. Laurendeau à l'appui de sa plainte.

«Le Conseil de presse estime qu'effectivement M. Johnson a manqué de prudence et s'est lui-même exposé à ce que soit mise en doute sa crédibilité d'informateur public», affirme-t-on dans la décision.

Le Conseil de presse estime que «les professionnels de l'information devraient éviter ce genre de situation qui risque de compromettre l'intégrité de l'information qu'ils livrent au public».

De plus, le Conseil de presse dit «s'interroger sur la façon de faire du *Globe and Mail* qui, en consacrant sa première page du 27 septembre 1980 à un écrit de Mme De Vault sans prendre la peine d'indiquer plus clairement qu'il s'agissait là du témoignage d'une personne intéressée aux événements d'octobre, a conféré à cet article un caractère d'écrit journalistique qu'il n'avait pas».

Mme De Vault et son compagnon Johnson dénonçaient pour leur part trois chroniques de Laurendeau parues l'hiver dernier, estimant qu'elles atteignaient à leur réputation et discréditaient le témoignage de Mme De Vault devant la commission d'enquête Keable sur les événements d'octobre 1970.

Le Conseil de presse affirme ne pas pouvoir trancher entre les faits que M. Laurendeau et le duo De Vault-Johnson prétendent avoir rapportés aussi fidèlement que possible. «Même deux commissions d'enquête n'ont pu arriver à démêler cet écheveau», constate le Conseil de presse.

Tout au plus, le Conseil croit que certains éphémères de M. Laurendeau à l'endroit de M. Johnson et de Mme De Vault «ont pu avoir comme effet de les discréditer auprès de l'opinion publique».

Enfin le Conseil refuse de prononcer un jugement «déclaratoire» sur la série d'articles publiés dans le *Globe and Mail* depuis quatre ans et signés par M. Johnson.

Ce dernier voulait que le Conseil de presse analyse ces articles qui, selon leur auteur, furent perçus par les journalistes québécois comme des remontrances d'ordre éthique sur leur comportement.

Selon M. Johnson, ces articles lui valurent «d'être l'objet de sarcasmes de l'ensemble de la profession, de la haine de certains collègues et d'un certain ostracisme» à la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale du Québec.

Canadien tué en Indonésie

DJAKARTA (AFP) — Un employé canadien d'une société pétrolière opérant en Indonésie, Edward Wong (35 ans), a été tué vendredi soir dernier ainsi qu'un garde par un de ses anciens domestiques à également blessé Mme Wong et un autre garde avec son kriss.

Selon un quotidien de Djakarta, qui rapporte les faits samedi, M. Wong a été atteint de plusieurs coups de poignard et a tenté de chercher des secours avant de mourir.

guérin éditeur limitée 4874 rue Saint-Denis MONTRÉAL H3J 2L3 TEL.: (514) 842-3481

d'ailleurs; Le jour de l'An; l'Épiphanie. Le menu des fêtes; Les chansons des fêtes, etc.

guérin l'éditeur qui édite

LE FOLKLORE

du Temps des Fêtes

Jacques Lamothe 228 pages 8,95\$



En vente dans toutes les librairies

Le Folklore du temps des Fêtes

renferme de nombreuses illustrations et traite de sujets tels que: le Père Noël saint Nicolas ou le p'tit Jésus; le Santa Claus du 20e siècle; l'Avent; la consommation et l'alimentation au temps des fêtes; Noël, ses coutumes et ses traditions; la nativité, la date de Noël; Les Noëlés d'autrefois; Les Noëlés

GUÉRIN ÉDITEUR LIMITÉE ET LES LIBRAIRIES GUÉRIN SOUHAITENT À TOUS LEURS CLIENTS DE JOYEUSES FÊTES!

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tel.: (514) 849-1112 Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tel.: (514) 677-6525 168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tel.: (514) 861-5647 4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tel.: (514) 843-6241

ABRI FISCAL DE 1981

SODECOM

\$12.50 l'action
La SODEQ de Montréal

Afin de faciliter votre souscription aux nouvelles actions vous donnant droit au crédit provincial d'impôt de 25%, nos bureaux seront ouverts tous les jours cette semaine jusqu'à 6 heures P.M.

Mercier/Ouimet/Masse/Inc.

2015 rue Peel
Suite 650
Montréal H3A 1T8
284-1838

CES ACTIONS SE QUALIFIENT ÉGALEMENT POUR LE RÉGIME ÉPARGNE ACTION



«Percutant, fascinant...»
France-Amérique
LE PRINCE
Richard Gwyn

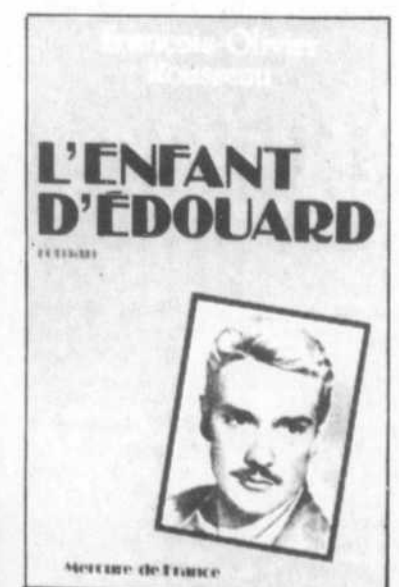
Pour les Fêtes,
il faut lire... et offrir
Catherine Hermaty-Vieille
(prix Fémina 1981),
François-Olivier Rousseau
(prix Médicis 1981),
Davis Shahar
(prix Médicis étranger 1981)



Le jour de la Comtesse est l'histoire des émeutes arabes de 1936 qui vont faire éclater un petit groupe d'amis — juifs et arabes, musulmans et chrétiens. Le plus tragique, le plus extraordinaire, et peut-être le plus beau des trois romans qui constituent la suite du Palais des vases brisés et d'un voyage à Ur de Chaldée. Traduit de l'hébreu. Gallimard, \$19.95



Le grand vizir de la nuit, un roman plein de couleur et de fantaisie, inspiré par l'histoire des premières dynasties perses, narre l'aventure de Djafar, ami et conseiller du calife Harun el-Rachid. L'étrange passion homosexuelle qui unit le puissant calife à ce jeune ambitieux provoque le drame: Djafar se voit marié à la propre sœur du calife, à la condition qu'il ne consomme pas ce mariage. Mais il se découvre alors une passion pour cette jeune fille, transgresse l'interdit et est condamné à mort par celui qui fut son ami. Ces Mille et Une Nuits tragiques donnent lieu à un récit à la fois sobre et romantique, brûlant et glacé. Gallimard, \$14.95



Avec *L'enfant d'Édouard*, François-Olivier Rousseau, qui manie une prose musicale et proustienne, a écrit le livre de la quête filiale, et de tous ces obstacles que sont la vie mondaine, l'univers féminin, la rapidité du temps qui passe. Bel exercice en demi-teinte, longue romance nostalgique, qui comblera les fidèles du *Regard du voyageur*. (Jérôme Garcin, *Les Nouvelles littéraires*) Mercure de France, \$18.75

La peine de Cantin réduite à deux ans

par Benoît Brochu

QUÉBEC (PC) — La Cour d'appel du Québec a réduit de huit à deux ans moins un jour la peine d'emprisonnement imposée à Florent Cantin relativement à l'incendie du club Opémiska, qui avait entraîné la mort de 49 personnes, le 1er janvier 1980, à Chapais.

Dans un jugement unanime déposé vendredi dernier mais rendu public hier, les juges Jean Turgeon, François Lajoie et Yves Bernier en arrivent à la conclusion que Cantin a posé un geste étourdi et irréfléchi mais qui n'aurait normalement pas eu des conséquences aussi graves, n'eût été la superposition de circonstances et d'événements.

Tout en réduisant la sentence, la Cour d'appel a recommandé que durant son incarcération, Cantin soit soumis à un traitement d'ordre psychologique afin de lui permettre de structurer sa personnalité de façon plus adéquate face à lui-même et aux autres et d'avoir un fonctionnement plus acceptable socialement. La sentence est également assortie d'une ordonnance de probation de deux ans à compter de la date de sa sortie de prison.

La sentence de huit années d'emprisonnement avait été prononcée par le juge Georges Chassé, de la Cour provinciale, le 22 mai dernier, après que Cantin eut reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir, par né-



Florent Cantin, condamné l'an dernier à huit ans de prison pour négligence criminelle relativement à l'incendie de Chapais, qui avait coûté la vie à 49 personnes.

(Photolaser CP)

gligence criminelle, causé la mort de Robin Desjardins, l'une des victimes, commettant ainsi un homicide involontaire coupable.

«À la lecture du dossier, je suis convaincu que Florent Cantin n'a jamais eu l'intention de provoquer une tragédie et qu'il a agi sans préméditation et sans prévoir les conséquences possibles de son geste, d'une façon impulsive et irresponsable», écrit le juge Turgeon.

Selon lui, l'enquête a d'autre part démontré que plusieurs facteurs avaient contribué à la propagation de l'incendie et aux pertes de vie.

Le juge Turgeon fait notamment état dans son juge-

ment de la présence de l'arche en sapins hautement inflammable, de la haute combustibilité de la finition intérieure du club Opémiska, de l'existence d'un ventilateur au-dessus d'une des issues qui a contribué à activer l'incendie, de la possibilité d'un retard dans l'évacuation par l'issue arrière gauche, de l'utilisation d'extincteurs d'une capacité insuffisante et de l'absence d'une surveillance adéquate.

Il souligne qu'il s'agit là de facteurs dont il faut tenir compte dans l'étude de la gravité de l'offense commise par Cantin. Selon le juge Turgeon, il semble que le juge de première instance a trop insisté sur la gravité objective du crime commis et de ses conséquences.

En ce qui concerne l'exemplarité de la sentence imposée par le juge Chassé, le juge Turgeon estime que ce n'est pas un facteur important dans le cas de Florent Cantin.

«Celui-ci n'est pas un criminel, précise-t-il. Il a commis une étourderie sans intention de causer une catastrophe et il a reçu une leçon suffisamment grave et amère pour le dissuader de recommencer.»

Le juge Turgeon estime en outre que Florent Cantin est déjà rééduqué, réhabilité, si vraiment il avait besoin de rééducation, et soutient qu'une incarcération prolongée dans un pénitencier risquerait de criminaliser un individu qui n'est pas actuellement un criminel.

Léonard explique la réforme de la CUM

Sortir Montréal et les banlieues du cul-de-sac où elles piétinent

par Alain Duhamel

La Ville de Montréal et les villes de banlieue, entraînées en 1969 dans une union non désirée et toujours orageuse depuis, devront désormais tenter un mariage de raison.

En effet, le projet de loi sur la Communauté urbaine de Montréal (CUM) déposé samedi à l'Assemblée nationale, propose essentiellement un nouvel équilibre dynamique tendant à éliminer les situations conflictuelles et paralysantes que la CUM a connues lorsque les deux blocs municipaux, usant de leur veto, se contraignent l'un et l'autre.

«Nous recherchons un nouvel équilibre à l'intérieur d'une communauté et non pas entre deux communautés», a déclaré hier le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, au cours d'une conférence de presse où il a expliqué le projet de réforme de la CUM.

Le ministre des Affaires municipales perçoit l'île de Montréal comme un tout communautaire capable d'une dynamique propre fondée sur un consensus des orientations et des objectifs. Le jeu des blocs municipaux, qui s'affrontent et se contrent mutuellement, lui apparaît quelque peu artificiel et ne résistera pas, croit-il, aux efforts de démocratisation contenus dans la réforme.

Le nouvel équilibre recherché dans l'île de Montréal s'appuie sur un fonctionnement de la CUM plus efficace, sur un accroissement de l'autorité des élus municipaux et de la transparence des procédures et sur une définition nouvelle des poids politiques relatifs des villes, compte tenu de leur poids démographique.

Pour ce faire, le gouvernement québécois s'est largement inspiré des grands principes de la valorisation du pouvoir municipal exprimés dans les lois sur la réforme de la fiscalité, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la loi sur la démocratie municipale, etc. C'est ainsi que l'adoption automatique du budget de la CUM tombe et que toutes les commissions du conseil siègent publiquement.

Dans ce projet de réforme, la Ville de Montréal perd la majorité qu'elle détenait au

comité exécutif. Désormais, les villes de banlieue et Montréal auront un nombre égal de représentants, six, et devront choisir parmi les élus municipaux un président. En cas de litige, le gouvernement québécois en choisit un, pas nécessairement parmi les élus locaux.

Au conseil de la CUM, la Ville de Montréal, la plus peuplée de l'île, conserve une majorité des voix. Toutefois, le vote du conseil doit recueillir la majorité des voix des représentants de Montréal et de la banlieue. Cette formule de la double majorité diffère de la formule actuelle par une exigence absolue de la ma-

jorité des voix alors que, actuellement, il suffit de l'accord de la moitié des représentants de chaque groupe municipal pour qu'une résolution soit adoptée.

C'est lorsque le conseil tentera de dénouer une impasse au comité exécutif que l'équilibre nouveau recherché par le gouvernement prendra toute sa signification. Au comité exécutif, un groupe municipal, par un vote des deux tiers des représentants, peut opposer un droit de veto à une décision. Dans ces cas, la décision doit être débattue à nouveau à une prochaine assemblée du comité exécutif. Si l'impasse persiste, la question doit être

soumise au conseil, où un vote des deux tiers des voix des membres présents est exigé pour le maintien du veto.

Les voix sont distribuées aux élus par 1.000 de population. Il y a donc 1.810 voix au conseil de la CUM, 1.023 à la Ville de Montréal, 786 aux villes de banlieue et une au président du comité exécutif. Aucun des deux groupes municipaux ne détient à lui seul les deux tiers des voix et devra donc rechercher l'appui de quelques membres de l'autre groupe pour maintenir son veto sur une décision du comité exécutif. La banlieue devrait recruter quelque 420 voix montréalaises pour atteindre

les deux tiers des voix au conseil (1206 voix) ou persuader une bonne vingtaine de conseillers montréalais de voter avec elle. La Ville de Montréal, de son côté, devra recueillir 183 voix du côté de la banlieue pour toucher le seuil des deux tiers. Pour y parvenir, elle devra persuader deux ou trois banlieues populeuses de voter avec elle car les voix de la banlieue ne sont pas réparties également entre les villes puisque leur population varie. C'est ainsi que Montréal-Nord a 94 voix tandis que Senneville en a une.

Dans ses principes généraux, le projet de loi a satisfait le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre Des Marais II, maire de la ville d'Outremont. «Le projet correspond en gros à ma vision de la CUM», affirme M. Des Marais qui, depuis trois ans, avait tenté de piloter des projets de réforme à l'intérieur même de la CUM.

Les banlieues et la ville de Montréal n'étaient jamais parvenues à un consensus sur les aspects fondamentaux d'une réforme de la CUM et, par un jeu de blocs municipaux et de droit de veto, contraient les manœuvres de l'autre.

À l'été 1980, le ministre des Affaires municipales d'alors, M. Guy Tardif, lançait le processus en demandant au président du comité exécutif de recueillir les mémoires des personnes intéressées. Ils furent tous remis à un comité interministériel dont la tâche a consisté à définir le projet de réforme que le gouvernement québécois soumet maintenant à un débat public.

L'échéancier du ministre des Affaires municipales prévoit des travaux en commission parlementaire en février et l'adoption du projet de loi pour le début de l'été.

La SSJB suspend la diffusion de son annonce

par Bernard Morrier

Devant l'engagement pris par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M) de ne plus utiliser d'ici là sa «publicité» qualifiant de traites les quelques 70 députés libéraux fédéraux ayant voté en faveur de la motion Trudeau-Chretien sur le rapatriement de la constitution canadienne, le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, a reporté hier au 18 janvier prochain l'étude d'une requête en injonction de quatre députés fédéraux visant à bannir définitivement la publicité en cause.

Les députés Jean-Guy Dubois, David Berger, Gaston Gourde et Céline Hervieux-Payette, représentant respec-

tivement aux Communes les circonscriptions électorales québécoises de Lotbinière, Laurier, Lévis et Montréal-Mercier, s'étaient adressés à la Cour supérieure, vendredi dernier, dans le but d'obtenir une injonction pour empêcher la SSJB-M de poursuivre la diffusion et l'utilisation d'une annonce parue dans LE DEVOIR le 4 décembre dernier, et dans laquelle on affirmait que quelque 70 députés libéraux québécois étaient des traites.

Après la parution de l'annonce, la SSJB-M aurait continué à mettre ce texte à la disposition du public par une affiche qu'elle a fait imprimer et vendue à ses bureaux pour la somme de \$1, tout en assurant sa large diffusion à tra-

vers le Québec.

Vendredi dernier, après deux heures de débat, la juge Alice Desjardins avait annoncé aux parties qu'elle se refusait au dossier, à cause de travaux antérieurs portant sur le même sujet et qu'elle avait faits comme avocate.

Au début de l'étude de la requête pour injonction interlocutoire provisoire, le procureur de la SSJB-M, Me Philippe Gélinas, avait réclamé, mais en vain, que le tout soit reporté à une autre date, afin de lui permettre de préparer sa réplique, s'engageant du même coup à voir à ce que sa cliente interrompe sur-le-champ la publicité litigieuse.

C'est cette demande qu'a agréée hier le juge-en-chef Deschênes.

Le feu fait deux morts à Verdun

Un incendie, survenu tôt hier matin dans une maison à logements du secteur ouest de Verdun, a coûté la vie à deux personnes et causé des blessures à deux autres.

Selon la police, une femme de 45 ans et sa fille de 11 ans seraient mortes asphyxiées par la fumée, au cours de l'incendie qui a ravagé leur logis au premier étage.

Un ami de la famille, qui partageait l'appartement, a réussi à sauver le fils de la victime, âgé de 21 ans, mais pas avant que celui-ci eut subi des brûlures graves nécessitant son hospitalisation. L'ami s'en est lui-même tiré indemne, mais un pompier s'est blessé à la main en combattant le feu.

La police n'avait pas divulgué les noms des victimes en fin de journée, les proches parents n'ayant pas encore été prévenus. On ignore encore la cause de l'incendie.

Liz Taylor se sépare de John Warner

NEW YORK (AFP) — Elizabeth Taylor et son époux, le sénateur républicain John Warner, ont décidé de se séparer après cinq ans de mariage, a annoncé lundi un porte-parole de l'actrice américaine.

L'actrice et le sénateur ont décidé à l'amiable une séparation légale, mais «aucun d'eux n'a pour l'instant l'intention de divorcer», a dit le porte-parole, qui a ajouté: «Les deux partis acceptent ce changement dans leurs relations avec tristesse mais sans rancune.»

«Urgence santé» démarre

Urgence santé de Montréal: c'est parti!

Dès ce matin, à 8 h, le Centre de coordination des urgences santé de Montréal ouvre enfin ses portes et surtout son central téléphonique (doté de 12 lignes) à tous les citoyens de la métropole et de Laval qui se sentent en état de détresse médicale. Il suffira de composer un numéro de téléphone unique et facile à retenir: 842-4242.

«Tout est en place pour que le service fonctionne le plus

efficacement possible» soulignait hier au DEVOIR Mme Louise Caron-Gareau, directrice des communications au Conseil de la santé et des services sociaux de Montréal métropolitain (CRSSS-MM), l'organisme responsable de la mise sur pied du centre des urgences.

Il aura fallu plusieurs mois de tergiversations, de négociations, de confrontations avec les groupes intéressés — médecins omnipraticiens, infirmières, ambulanciers, techni-

ciens — pour que le CRSSS — MM, et le ministère des Affaires sociales en arrivent à doter Montréal d'un service d'urgence conforme aux besoins de la population.

Le nouveau service compte une trentaine d'infirmières ainsi qu'une soixantaine de médecins omnipraticiens disposés à aller à domicile, le cas échéant, ou à accompagner le patient à l'urgence de l'hôpital le plus accessible, au besoin dans l'un des 67 véhicules-ambulances disponibles.



M. Conrad Dionne, un des représentants de tous les travailleurs de la Compagnie minière IOC, remet un chèque de 150.000 \$ à M. Paul Lacoste, recteur de l'Université de Montréal. Dans l'ordre habituel, M. André Bachand, Directeur du Fonds de Développement de l'Université de Montréal, M. Jean-Pierre Maltais, Madame Janine Dionne, M. Conrad Dionne, M. Paul Lacoste, Madame Rachel Thérberge, M. Gaston R. Thérberge, Madame Mary Maltais.

DON DE 150 000\$ À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Me Brian Mulroney, président de la Compagnie minière IOC a indiqué que l'entreprise qu'il dirige a contribué à la campagne de souscription de l'Université de Montréal pour un montant de 150 000\$.

Monsieur Mulroney a tenu à rappeler que cette contribution était faite au nom de tous les employés à la plus grande université francophone au Canada, d'où proviennent d'ailleurs plusieurs diplômés de la Compagnie minière IOC.

À la suite d'un tirage au sort, lors d'une réception pour honorer les employés ayant 25 ans et plus de service à la Compagnie minière IOC de Sept-Îles, Messieurs Conrad Dionne, conducteur de déverseur et Gaston Thérberge, superviseur à l'entrepôt central se sont faits les représentants de tous les travailleurs de l'entreprise lors de la cérémonie qui marquait la remise du chèque le 18 décembre dernier à l'Université de Montréal.

Messieurs Dionne et Thérberge, accompagnés de leurs épouses, ont été invités à déjeuner au Cercle des professeurs. Monsieur Jean-Pierre Maltais, directeur des Affaires publiques à la Compagnie minière IOC, et son épouse étaient aussi de la partie.

Compagnie minière IOC

Les grands favoris des Québécois

□ 440F - 375 ml
 □ 440E - 750 ml
 □ 435E - 375 ml
 □ 435D - 750 ml
 □ 9921 - magnum

Mis en bouteilles en France, naturellement!

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Jusqu'à

30% de rabais
à notre librairie

- philosophie
- sociologie
- économie
- administration
- psychologie
- pédagogie
- linguistique
- histoire
- littérature d'ici et d'ailleurs
- encyclopédies
- livres d'art
- livres de jeunesse

Tél.: 844-6896

agence du livre français inc.

1246 RUE ST-DENIS

Montréal, Qué. H2X 3J6

Dozier: la police n'aurait pas de piste

VERONE (AFP) — L'enquête sur l'enlèvement du général américain James Lee Dozier, jeudi soir à Vérone par les Brigades rouges, relève les observations.

Les autorités italiennes ont fait savoir hier après-midi qu'elles n'avaient pas encore découvert le moindre bout de piste. «Nous avons effectué de multiples perquisitions, dressé d'innombrables barrages routiers. Jusqu'à présent, nous n'avons trouvé aucun élément concret ni arrêté personne», a déclaré le préfet de police de Vérone, M. Luigi Zappone, lors d'une conférence de presse.

Le fonctionnaire a en particulier démenti être en possession d'informations impliquant dans l'enlèvement du général Dozier deux brigadistes recherchés depuis un an par la police, Remo Pancelli et Antonio Savasta. «Ce ne sont que des spéculations de

journalistes. Nous n'avons aucun élément qui permettrait de leur donner crédit», a-t-il dit.

Plusieurs spécialistes américains de la lutte antiterroriste — six, croit-on savoir de source informée — sont arrivés au cours des derniers jours à Vérone pour aider les autorités italiennes. Tant la préfecture de Vérone que l'ambassade des États-Unis à Rome se sont refusés à commenter leurs activités.

Le ministre italien de l'Intérieur, M. Virgilio Rognoni, est attendu aujourd'hui à Vérone pour faire le point de l'enquête.

La femme de l'officier supérieur enlevé, Mme Judith Dozier, a été rejointe à Vérone par ses deux enfants: sa fille Cheryl, 22 ans, sous-lieutenant dans l'aéronautique en RFA, qui se trouvait en sa compagnie lors de l'appel qu'elle a lancé aux ravisseurs samedi dernier, et Scott, son fils, 22

ans, lieutenant des gardes-côtes en Floride.

Le commandement des forces terrestres alliées pour le Sud-Europe (FTASE), dont le général Dozier était chef d'état-major adjoint, a demandé à l'agence italienne ANSA la photocopie d'un message anonyme se rapportant à l'enlèvement, qui a été déposé dans la matinée à son bureau de Bonn. Les enquêteurs ne semblent cependant pas attacher une grande crédibilité à ce message.

L'affaire Dozier a été évoquée hier après-midi lors d'entretiens que le secrétaire d'État américain adjoint, M. Lawrence Eagleburger, a eus à Rome avec le chef de la diplomatie italienne et le président du conseil, MM. Emilio Colombo et Giovanni Spadolini. M. Eagleburger a transmis au gouvernement italien les remerciements de l'administration Reagan pour les efforts déployés en vue de retrouver M. Dozier.



Trois soldats soviétiques détenus prisonniers par l'organisation intégriste Hezbi Islami, faction Gulbuddin, ont déclaré, lors d'une conférence de presse, qu'ils étaient gardés vivants pour être montrés aux journalistes et qu'ils seraient exécutés parce qu'ils refusent de se convertir à l'islam. (Photolaser AP)

Reagan: Moscou paie les pacifistes européens

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a estimé que les manifestations pacifistes ayant eu lieu récemment en Europe occidentale avaient été mises sur pied par une organisation «achetée et payée par l'Union soviétique».

«On aurait pu utiliser les documents des années soixante aux États-Unis», a déclaré le président Reagan dans une interview réalisée la semaine dernière et qui doit être diffusée par la télévision publique PBS.

Ces manifestations «sont toutes organisées par quelque chose qui s'appelle le Conseil mondial de la paix, qui est achetée et payée par l'Union soviétique», affirme-t-il, selon le texte rendu public hier.

Le président américain était interrogé en particulier sur les manifestations du 5 décembre qui ont eu lieu au Danemark, en Suisse, en Italie et en Allemagne de l'Ouest.

Lors d'une déposition devant la commission des renseignements de la Chambre des représentants, l'an dernier, un responsable de la CIA, M. John McMahon, avait affirmé

que le Conseil mondial de la paix était un instrument de l'Union soviétique.

Cette organisation, avait-il déclaré, constitue «un instrument d'action politique de soutien aux objectifs de politique étrangère et de stratégie militaire de l'Union soviétique».

M. McMahon avait ajouté que le Conseil mondial de la paix agissait dans 130 pays du monde.

La déclaration du président Reagan a été critiquée par le directeur-adjoint de l'agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement.

Washington refuse un visa à Paisley

WASHINGTON (AFP) — Le département d'État a décidé de ne pas accorder de visa d'entrée aux États-Unis au révérend Ian Paisley, leader des protestants d'Irlande du Nord, ont annoncé hier deux membres du Congrès américain.

Le représentant William Carney et le sénateur Alfonso d'Amato, tous deux républicains de New York, ont précisé avoir été avertis de ce refus par le département d'État. Celui-ci a fait savoir, a indiqué M. d'Amato, qu'accorder le droit d'entrée à M. Paisley «ne serait pas dans le meilleur intérêt de la paix en Irlande du Nord».

Le révérend Paisley avait l'intention de se rendre le mois prochain aux États-Unis. Son projet de visite avait suscité une vive hostilité des parlementaires américains. La semaine dernière, M. Carney avait remis au département d'État une lettre signée de 109 représentants demandant l'interdiction de sa visite. De son côté, M. d'Amato s'était adressé, avec 21 autres sénateurs, au secrétaire d'État, M. Alexander Haig, affirmant que le révérend Paisley avait «épousé l'évangile du bain de sang».

Deux soldats soviétiques détenus par la résistance afghane risquent la mort

ALLAH JIRGA, Afghanistan (AFP) — Deux soldats soviétiques prisonniers des résistants musulmans affirment qu'ils seront exécutés parce qu'ils refusent de se convertir à l'islam.

Au camp d'Allah Jirga, dans la province afghane de Zabul, le long de la frontière pakistanaise, le correspondant de l'AFP et une dizaine d'autres journalistes étrangers ont pu dialoguer avec les deux Soviétiques, ainsi qu'avec un troisième soldat soviétique d'origine turkmène, capturés il y a six mois par l'organisation intégriste Hezbi Islami.

«Il est inutile que je fasse de la peine à ma mère», dit Valeri Anatolievitch Didenko, un Ukrainien de 18 ans, simple soldat dans une unité de réparation de chars, lorsque les journalistes lui offrent de transmettre des lettres à sa famille. À travers deux interprètes du Hezbi Islami qui traduisent ses propos en persan puis en anglais, il dit «qu'il sait qu'il va mourir et qu'il y est préparé».

Le sergent Youri Grigorievitch Povarnitsine, 19 ans, un appelé de Sverdlovsk, dans l'Oural, affirme pour sa part qu'il a été gardé en vie «uniquement pour les besoins de la propagande» et qu'il sera probablement exécuté. De

toutes façons, il «préfère se suicider» plutôt que de rester indéfiniment prisonnier.

Devant la caméra d'une équipe de télévision américaine plantée dans le décor désertique des montagnes d'Allah Jirga, le porte-parole du Hezbi Islami, M. Mengal Hossein, explique que «selon la loi islamique, les prisonniers doivent se convertir pour être épargnés et que seul le prisonnier turkmène, Mohammed Kouli Yazkouliev, dont le père était musulman, en a exprimé l'intention».

Après avoir affirmé que les deux autres Soviétiques n'avaient pas accepté de devenir musulmans, M. Hossein a déclaré que le chef de son parti, l'ingénieur Gulbuddin Ekmatyay, et son «comité politiques

prendraient une décision en vertu «de principes islamiques», mais il s'est toutefois refusé à préciser explicitement si les deux prisonniers seraient exécutés.

Le porte-parole a également affirmé que son parti n'avait pris aucun contact en vue de l'échange des prisonniers entre des moudjahidines et le gouvernement pro-soviétique de Kaboul. Dans ces conditions, a-t-il dit, «il serait trop facile pour les Soviétiques d'arrêter autant d'Afghans que nécessaire pour réaliser l'échange. Les prisonniers afghans torturés et exécutés dans les prisons du régime fantoche, depuis Nur Mohammad Taraki, auront leur récompense au paradis d'Allah», a-t-il ajouté.

Selon les observateurs, il est

cependant possible que le Hezbi Islami, qui avoue que son mobile est d'attirer l'attention de l'opinion mondiale sur l'Afghanistan occupé et de promouvoir la cause de la révolution islamique, interprète avec plus de clémence les principes religieux car l'islam commande aussi de traiter les prisonniers avec humanité.

Une autre organisation, le Hezbi Islami dissident du mollah (religieux) Yunes Khales, est déjà en pourparler avec les autorités soviétiques, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale, pour échanger contre une cinquantaine d'Afghans détenus à Kaboul, Mikhaïl Okrimyuk, expert en géologie de 67 ans enlevé en plein jour dans la capitale.

En attendant que leur sort

soit fixé, les deux prisonniers du Hezbi Islami, qui affirment ne pas être maltraités, subissent un régime de détention dont la sévérité semble s'accroître.

Le sergent Povarnitsine et Mohammed Kouli, que le correspondant de l'AFP avait déjà rencontrés en septembre dernier, partagent maintenant leur étroite cellule, devant laquelle est attaché un môlese afghan, avec Valeri Didenko. Leurs sorties ont été réduites à quelques minutes par jour alors qu'il leur arrivait auparavant de jouer au volley-ball avec les moudjahidines du camp.

Comme ses deux camarades, Valeri Didenko affirme qu'il n'a jamais été engagé dans un combat. «Je cueillais des oranges dans un verger lorsque les moudjahidines m'ont capturé», dit-il.

Malgré les menaces qui pèsent sur eux, ni Didenko ni Povarnitsine ne renient l'Union soviétique où ils retourneraient s'ils étaient libérés, selon leurs interprètes.

Le commandant du camp d'Allah Jirga, Zafaruddin Khan, a ensuite présenté à la presse trois Tadjiks soviétiques (musulmans), qui ont fui l'URSS où, ont-ils dit, «ils ne peuvent pratiquer leur religion».

La CIJ dénonce la vague d'exécutions en Iran

GENÈVE (Reuters) — La Commission internationale des juristes (CIJ) a condamné hier ce qu'elle qualifie d'«augmentation révoltante» du nombre des exécutions en Iran.

La commission, organisation indépendante de juristes militant pour les droits de l'homme, estime que le chiffre officiel de 3.500 exécutions depuis 1979 est sans doute largement sous-estimé.

Dans le numéro de décembre de sa revue, la CIJ, basée à Genève, écrit qu'après le répit initial qui avait suivi le renversement du chah en février

1979, «on a assisté au développement d'une répression de plus en plus forte, marquée par une augmentation révoltante du nombre des exécutions et par un accroissement de la violence dans tout le pays».

La CIJ, qui avait constamment critiqué le régime du chah, accuse les tribunaux révolutionnaires de violer les garanties de procédure incluses dans leur propre règlement.

«Comme le dit le président Banisadr: il n'y a plus de loi», ajoute la CIJ.

«La Commission internationale des juristes ne soutient aucunement les actes de terrorisme. Mais quand un régime traite toute critique à son égard comme un acte de trahison et une offense faite à Dieu, qui doit être punie par la mort, il faut s'attendre à des tentatives d'assassinat politiques», déclare la CIJ.

Plusieurs milliers des 400.000 baha'is ont perdu leurs maisons et leurs biens. Plusieurs centaines d'entre eux ont perdu leur emploi et beau-

coup sont tombés sous les balles des pelotons d'exécution révolutionnaires. On estime en outre à 70.000 le nombre des élèves qui n'ont pas le droit de suivre les cours.

Les personnes arrêtées et qui attendent d'être jugées par des tribunaux révolutionnaires «sont toujours détenues au secret sans connaître les accusations retenues contre elles et sans pouvoir faire appel à un avocat», poursuit la CIJ.

Les tribunaux révolutionnaires ont récemment commencé à juger des affaires qui ne sont pas de leur ressort, notamment les accusations de prostitution, d'adultère, de simple vol et de consommation d'alcool.

«Des personnes sont passées devant des pelotons d'exécution ou bien ont été lapidées pour prostitution ou adultère et de simples voleurs ont eu la main coupée», ajoute la CIJ.

Orlov à nouveau condamné

MOSCOU (Reuters) — Le dissident soviétique Youri Orlov, qui purge actuellement une peine de sept ans de camp de travail, s'est vu infliger d'une nouvelle condamnation de six mois de prison pour sa participation à une grève de détenus, a annoncé hier sa femme Irina.

Irina Orlov a indiqué que son mari, physicien et ancien président de la branche moscovite du groupe d'Heisinki, contrôlant le respect des droits de l'homme, avait pris part à une grève de 19 détenus du camp de travail à régime sévère numéro 37 dans la région de Perm, le 3 octobre dernier.

Tous les grévistes, qui exigeaient le départ d'un détenu considéré comme «provocateur», ont été sanctionnés, a-t-elle affirmé.



À lire et à regarder avec plaisir Au fond des yeux

25 québécoises qui écrivent



Photographies de Kéro

«A travers ces portraits de femmes d'ici, Kéro se livre autant qu'elle livre ses modèles. Elle nous aime et nous aimera toujours.»

Lise Payette

Au fond des yeux/25 Québécoises qui écrivent
Préface de Lise Payette — Photographies de Kéro
\$14.95

nouvelle optique

guérin
l'éditeur
qui
édite

Flora
La rouquine
récit
Pauline Cadieux
158 pages 6,95\$



En vente
dans toutes
les
librai-
ries

Il y a de par le monde des êtres sensibles, intelligents, courageux, remplis d'idéal, qui, dès leur naissance, sont voués à une existence pénible, remplie d'embûches, de misères, quoi qu'ils fassent. Douée de grand talent, d'une bonne volonté à toute épreuve, Flora la rouquine, campagnarde, voulant poursuivre un beau rêve d'amour à peine ébauché, n'a fait qu'échanger un bien triste sort contre une destinée plus triste encore, en acceptant de devenir la citadine qu'on lui proposait d'être.

Et la sérénité de l'âme reconquise, elle est devenue une très, très vieille dame, accueillant en toute quiétude, dans un havre de paix, de petits-enfants qui ensoleillaient ses jours.

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTREAL H2J 1S3
Tél.: (514) 842-3481

GUÉRIN ÉDITEUR LIMITÉE ET LES LIBRAIRIES GUÉRIN
SOUSHAIENT À TOUS LEURS CLIENTS DE JOYEUSES FÊTES!

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

LIBRAIRIE
HERMÈS

Élisabeth Marchaudon, libraire

1120 ouest, avenue Laurier,
(entre Querbes et de l'épée)
(autobus 51 et 129)
outremont (montréal) H2V 2L4
Tél.: (514) 274-3669

choix et accueil

emballages-cadeau

Les ministres grognent mais n'osent désapprouver Begin

JÉRUSALEM — «L'état d'Israël et les États-Unis sont au bord de la rupture». Voilà le sentiment d'un diplomate occidental chevronné, accrédité en Israël, suite à la lettre véhémente adressée par le premier ministre Begin au président Reagan. «C'est presque une déclaration de guerre d'opérette — aux États-Unis», fit encore ce diplomate. En riposte à la suspension par les États-Unis du «mémoire de coopération stratégique» entre les deux pays et aux autres mesures décidées par Washington pour «punir» Israël d'avoir annexé le Golan, le gouvernement Begin annule, purement et simplement, le fameux «mémoire».

Malgré leur indiscutable gravité, les «contre-représailles» israéliennes n'auraient pas, en soi, provoqué un tel émoi, dans l'opinion israélienne et internationale, si Menahem Begin n'avait pas saisi l'occasion pour faire le procès des États-Unis, dans un réquisitoire passionné, pathétique et, surtout, sans précédent dans les annales de la diplomatie.

Après avoir rappelé que c'est la troisième fois, en quelques mois, que les États-Unis, décident de «punir» Israël (après le bombardement du réacteur irakien, après le raid sur Beyrouth, et, maintenant, après l'annexion du Golan), M. Begin dit: «Nous ne sommes ni les enfants ni les vassaux des États-Unis». Évoquant les victimes civiles du bombardement de Beyrouth, le premier ministre Begin affirme qu'Israël a toujours «fait le maximum» pour éviter les pertes de vies innocentes, mais ajoute que les États-Unis, après leurs actions pendant la deuxième guerre mondiale et au Vietnam, sont «fort mal placés pour donner des leçons de morale à qui que ce soit».

Pour ce qui est du Golan, «personne au monde ne nous fera abroger le vote que la Knesseth a émis avec une majorité de deux tiers», s'écrit Menahem Begin.

Jusque là, rien de très exceptionnel, sauf, peut-être, l'extrême vivacité du ton polémique. Ce qui inquiète, toutefois, plusieurs observateurs politiques, à Jérusalem, ce sont les «accents paranoïaques, hystériques» qu'ils croient déceler dans la longue épître de Menahem Begin.

par
Victor Cygielman
collaboration spéciale

Là où le premier ministre dit, par exemple, qu'Israël ne renoncera pas plus au Golan, sous pression américaine, que «nos ancêtres n'ont accepté d'abjurer, de renoncer à leur foi, sous l'Inquisition espagnole, malgré les menaces et les tortures». Et plus loin, quand Menahem Begin proclame: «Le peuple juif a vécu 3700 ans sans le mémorandum de coopération stratégique avec les États-Unis. Il vivra encore 3700 ans sans ce mémorandum...». Enfin, l'accusation d'antisémitisme, lancée contre l'administration Reagan, dans son ensemble.

«Begin me fait peur. Il est impossible de prévoir ce que son cerveau, peut-être malade, peut encore imaginer et ce que ses ministres, apeurés, hypnotisés, sont capables d'approuver», nous confie un député travailliste, quelques heures avant la réunion du secrétariat du Parti, convoqué d'urgence pour délibérer sur la lettre de Begin à Reagan.

Le malaise est patent, même au sein du conseil des ministres. Ce n'est pas encore la révolte ouverte, mais les méthodes de gouvernement de Menahem Begin, qualifiées par plusieurs ministres de «tyranniques», «imprévisibles», «capricieuses», provoquent une rogne et une grogne croissantes au sein du cabinet israélien. Le monologue poli-

mique, virulent, du premier ministre d'Israël, prononcé en présence du ministre des Affaires étrangères Shamir et du ministre de la Défense Sharon, et adressé au président Reagan par l'intermédiaire de son ambassadeur en Israël, M. Samuel Lewis, ne fut connu du conseil des ministres qu'après coup. Le gouvernement ne fut même pas consulté sur l'opportunité de communiquer le texte de la diatribe de Menahem Begin aux journalistes.

«Le premier ministre ne daigna pas nous consulter quand il décida d'approuver le mémorandum de coopération stratégique avec les États-Unis et nous plaça en réalité devant un fait accompli, une heure avant le départ du ministre de la Défense pour la cérémonie de signature, à Washington. Maintenant, il annule ce mémorandum, sans nous prévenir même et se contente de nous communiquer sa décision souveraine, post factum. Nous prend-il pour ses vassaux?», nous dit un ministre libéral, paraphrasant l'expression utilisée par Menahem Begin.

Dans son réquisitoire contre les États-Unis.

Cependant, pas un seul ministre ne veut être cité, nommément. Pas un seul qui ose soulever le problème face à Menahem Begin, à une réunion du gouvernement. Ils racontent volontiers des anecdotes piquantes, abondent en remarques sarcastiques sur le règne extraordinaire de Menahem Premier du nom, mais en privé, loin des oreilles et du

regard du premier ministre, qui, par ailleurs, est encore souffrant et demeure condamné à sa chaise roulante.

Une autre raison, puissante, explique, elle aussi, l'extrême prudence des ministres mécontents mais soumis. Menahem Begin, après l'annexion du Golan, après sa philippique dirigée contre les États-Unis, est plus populaire que jamais, en Israël. Lorsque le premier israélien évoque l'esprit de sacrifice des Juifs, il y a 500 ans, face à l'inquisition espagnole, et justifie, ensuite, le président, des États-Unis, au nom du peuple juif, éternel et indomptable, l'homme de la rue, ici, applaudit, s'identifie totalement et boit chacune de ces paroles.

«Begin est un homme, un vrai. Il n'a peur de rien ni de personne. Il n'hésite pas, il cogne», s'exclame mon coiffeur, sous les regards et hochements de tête approbateurs des autres clients. La presse israélienne est plus réservée, inquiète et critique. Mais les éditoriaux sceptiques et faisant appel à plus de bon sens et de modération ne reflètent qu'une minorité habituelle à manier des concepts politiques. Lorsque l'influent quotidien indépendant Haaretz rappelle le courage politique d'un Ben-Gourion qui ordonna l'évacuation de Gaza et du Sinaï en 56, après avoir parlé, deux jours plus tôt, du «troisième royaume d'Israël», et invite Menahem Begin à révoquer l'annexion du Golan, il va à contre-courant et prêche dans le désert.

Washington ne veut pas envenimer la querelle

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain s'est efforcé hier de mettre une sourdine à la grave querelle qui l'a opposé à Israël à la suite de l'annexion du Golan syrien.

Tous les porte-parole officiels se sont refusés à commenter les paroles brutales prononcées la veille par le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, pour reprocher aux États-Unis d'avoir pris des sanctions contre son

pays. Ils se sont contentés de rappeler les propos fermes mais modérés prononcés dimanche par le secrétaire d'État, M. Alexander Haig, et le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger.

Les dirigeants américains, à commencer par le président Ronald Reagan lui-même dans sa conférence de presse de jeudi, insistent sur le double principe qui doit, selon eux, être à la base des relations entre les États-Unis et Israël:

— Les États-Unis ont un engagement historique envers Israël dont ils demeurent le plus ferme soutien;

— Mais cet engagement américain ne saurait dispenser Israël du respect de la loi internationale, ni permettre au gouvernement israélien d'agir à l'encontre des intérêts des États-Unis.

À la Maison-Blanche comme au département d'État, on considère que l'exces habituel avec lequel M. Begin

a réagi aux décisions «punitives» annoncées vendredi à Washington a coupé court au mouvement de sympathie envers l'État hébreu qui aurait pu surgir dans un pays où six millions de Juifs sont particulièrement agissants.

Pour la première fois depuis que les relations israélo-américaines connaissent des orages périodiques, reconnaissent les observateurs, aucune voix influente dans la communauté juive américaine ne s'est levée pour dénoncer les sanctions prises par le gouvernement Reagan.

Au Congrès, où Israël jouit habituellement du soutien actif et «à priori» de 70 ou 75 sénateurs sur 100, on n'a pratiquement entendu cette fois aucune critique contre le président Reagan. On y voit une preuve supplémentaire de la lassitude croissante éprouvée dans les milieux politiques américains envers le style de gouvernement de M. Begin.

La mise en sommeil de l'accord de coopération stratégique entre les deux pays, annulé par Jérusalem après avoir été suspendu par Washington, ne préoccupe sérieusement personne aux États-Unis. Le gouvernement Reagan ne s'y était résolu qu'à contre-cœur, pour rassurer M. Begin avec un symbole tangible de l'engagement américain envers la sécurité d'Israël.

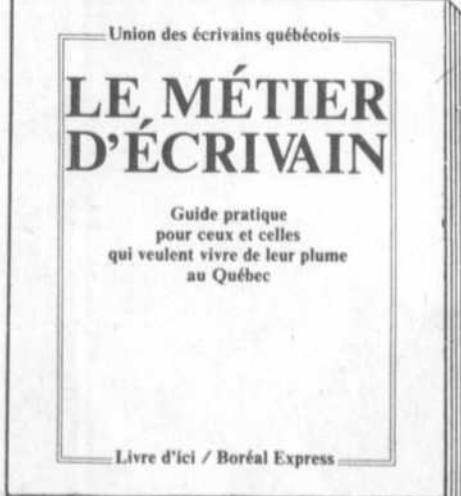
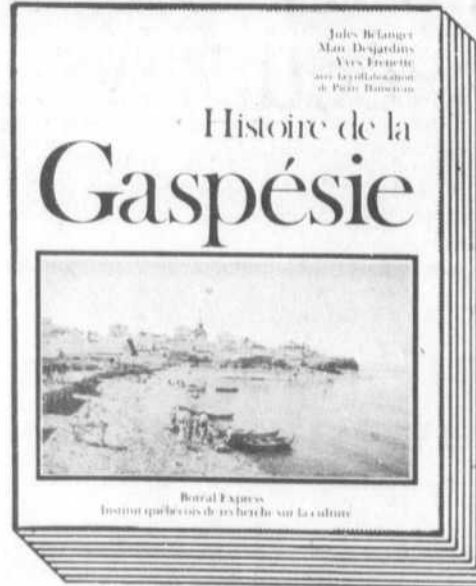
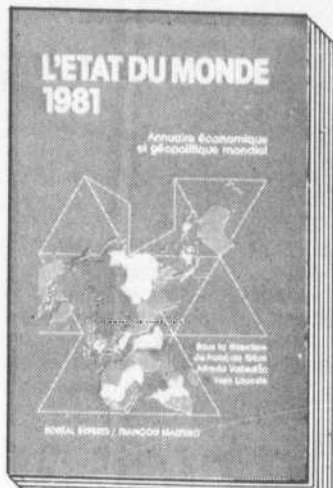
Quant aux \$200 millions dont le paiement à Israël pour des fournitures de biens et de services au Pentagone a été suspendu vendredi dernier, les milieux officiels soulignent bien qu'il ne s'agit que d'une «suspension» et que rien ne dit qu'Israël en, soit finalement privé pour de bon.

Le Christian Science Monitor tirait hier la morale du nouvel éclat dans les relations entre Israël et les États-Unis. Après avoir regretté les «fulminations» de M. Begin, le journal invite les deux gouvernements à «mettre une sourdine à la rhétorique et à faire preuve à nouveau de l'esprit qui a permis les progrès déjà réalisés vers la paix au Moyen-Orient».

De son côté, à Tel Aviv, le parti Travailliste qui a réuni sa direction politique pour un débat sur la crise actuelle dans les rapports israélo-américains, a publié dans la soirée un communiqué exigeant des «mesures immédiates pour une reprise du dialogue et une amélioration de ces rapports qui sont le fondement même de la politique étrangère d'Israël».



Un bon choix de livres pour tous les goûts



Louis Caron
LE CANARD DE BOIS
Un grand roman québécois, 320 p., \$13.95

Geneviève Auger et Raymonde Lamothe
LA POËLE À FRIRE À LA LIGNE DE FEU
La vie des Québécoises pendant la guerre 39-45
Volume abondamment illustré, 240 p., \$18.50

L'ÉTAT DU MONDE 1981
Annuaire économique et géopolitique mondial,
512 p., \$14.95

Jean Hamelin et Jean Provencher
BRÈVE HISTOIRE DU QUÉBEC
Volume illustré, 174 p., \$6.95

James Lorimer
LA CITÉ DES PROMOTEURS
Traduit de l'anglais par Jean Paré, 278 p., \$13.95

Jacques Rouillard
HISTOIRE DE LA CSN (1921 - 1981)
Préface de Norbert Rodrigue
Volume abondamment illustré, 336 p., \$10.

Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette
avec la collaboration de Pierre Dansereau
HISTOIRE DE LA GASPÉSIE,
depuis la préhistoire jusqu'à nos jours
Volume abondamment illustré, 808 p., \$29.95

Union des écrivains québécois
LE MÉTIER D'ÉCRIVAIN
Guide pratique pour ceux et celles qui veulent
vivre de leur plume au Québec, 137 p., \$10.

Jos-Phydim Michaud
KAMOURASKA, DE MÉMOIRE...
Souvenirs recueillis et présentés par
Marc-Fernand Archambault, 260 p., \$12.95

En vente dans toutes les librairies

Boréal
EXPRESS

Servez-vous de vos contacts à l'étranger

Recherchons personnes en poste à l'étranger ou voyageant déjà à l'étranger (sauf Amérique du Nord et Europe) et introduites dans les milieux gouvernementaux pour représenter des fournisseurs canadiens de services de formation. Excellente commission. Toute demande sera traitée de façon confidentielle.

RENSEIGNEMENTS: Me Jean-M. Beauregard, avocat
1117, rue Sainte-Catherine ouest
Bureau 806
Montréal, Qué.
Tél.: (514) 282-9119

Pour des fêtes réussies, pensez à

Anjou QUÉBEC

où la qualité fait sa renommée

Dindes fraîches
Oies — Faisans — Pintades
Cailles — Canard de Barbarie
Canard «Col Vert» — Lapins
Poulets — Rôti de dinde

Farce aux marrons et cognac

Boeuf de l'Ouest «Ruban Rouge»

Veau Extra

Poitrine de veau farcie hawaïenne

Agneau frais de l'ouest canadien

Charcuterie Fine Exclusive

Boudins blancs truffés — Pâté en croûte
Saucisson lyonnais en brioche
Rillettes d'oie à la Périgourdine
Mousse de Foie truffée

Ballotine de Faisan truffée et pistachée
Galantine Pure Volaille avec pistaches
Friands — Quiche Lorraine
Aspics variés
Coquilles St-Jacques

Véritables Escargots de Bourgogne, préparés
Bouchées à la Reine
Timbales de fruits de mer
Saumon fumé

Véritable foie gras du Périgord

Caviar

Truffes brochées de 1er choix

Pâtisserie Fine Exclusive

Fruits et légumes frais



Anjou QUÉBEC

La véritable boucherie-charcuterie française

1025 ouest, Laurier

272-4065 272-4086

Service courtois assuré par des maîtres bouchers

Heures d'ouverture: lun. de 9 h. à 18 h., mar. de 9 h. à 19 h., mer. de 9 h. à 21 h., jeu. de 9 h. à 17 h.,
fermé les 25 et 26 décembre.

Plus d'un millier de Polonais ont fui à l'étranger depuis le coup



Quand la réalité dépasse la fiction: «Apocalypse now», dit l'affiche du cinéma Moskwa de Varsovie. Ce que ne dément pas la présence d'un blindé devant l'édifice au nom de la loi martiale.

(Photo Burnett/Time Magazine via Photolaser AP)

(D'après AFP) — Plus d'un millier de Polonais ont fui leur pays ou décidé de rester à l'étranger depuis la proclamation de l'état de siège, voici une semaine.

Outre l'ambassadeur de Pologne à Washington, M. Romuald Spasowski, qui a obtenu dimanche l'asile aux États-Unis, de nombreux marins, dont les navires faisaient escale dans des ports étrangers, ont saisi l'occasion. Tous ces réfugiés sont venus s'ajouter à ceux, nombreux, qui, au cours de l'année écoulée, avaient choisi l'exil dans les pays où ils s'étaient rendus le plus souvent en touristes.

C'est l'Autriche qui a recueilli le plus grand nombre de réfugiés. Selon le ministère de l'Intérieur, 29.915 Polonais demandeurs d'asile y étaient hébergés au 16 décembre 1981. Depuis le 13 décembre, date de la proclamation de l'état de siège, près de 180 Polonais se sont présentés à la frontière austro-polonaise et ont demandé le statut de réfugié politique.

En Grande-Bretagne, 220 Polonais ont demandé une prolongation de leurs titres de séjour depuis le dimanche 13. En 1981, 48.000 détenteurs de passeports polonais sont entrés en Grande-Bretagne, dont

32.000 touristes et 6.600 hommes d'affaires, selon le ministère de l'Intérieur.

En Allemagne fédérale, selon les services gouvernementaux, 706 Polonais sont entrés légalement dans le pays depuis le 13 décembre. 45.000 Polonais de souche allemande étaient arrivés entre le 1er janvier et le 30 novembre 1981 pour s'installer en RFA, en vertu des accords germano-polonais.

En Suisse, une cinquantaine de Polonais ont demandé l'asile depuis le 13 décembre. 2.000 autres environ, surpris par les événements, sont restés en Suisse sans solliciter le statut de réfugiés politiques, tout comme, depuis le début de l'année, 853 de leurs concitoyens pourvus de visas touristiques.

En Italie, où 3.000 pèlerins polonais se rendaient chaque mois au Vatican, vingt-trois personnes ont demandé l'asile politique depuis la proclamation de l'état de siège, tous des marins, avec femmes et enfants.

Aux Pays-Bas, 13 Polonais ont demandé l'asile politique la semaine passée, dont trois marins avec leur famille, et en fin de semaine, neuf autres marins ont abandonné leurs navires à Rotterdam.

Au Canada, à Vancouver, 20 marins d'une flotille de pêche ont également demandé le statut de réfugié.

Au Japon, 14 marins polonais ont quitté, au cours de la semaine écoulée, leur navire en rade de Tokyo et s'approprieraient à demander des visas pour les États-Unis ou l'Australie.

L'Afrique du Sud a accueilli 400 réfugiés polonais depuis septembre dernier et s'apprête à en recevoir un millier de plus, dont les dossiers ont été sélectionnés par des employeurs potentiels, a indiqué le ministre sud-africain de l'Intérieur, M. Chris Heunis. Le ministre a cependant précisé que seule la main-d'œuvre hautement qualifiée était acceptée.

En France, deux marins polonais ont demandé hier l'asile politique. Ils s'ajoutent aux six membres de l'équipage d'un cargo, qui ont obtenu vendredi un permis de séjour de trois mois. Par ailleurs, trois dirigeants de Solidarité, dont M. Zbigniew Kowalewski, membre du praesidium de Solidarité à Lodz, se trouvant en France lors de la fermeture des frontières polonaises, ont créé le 17 décembre un «comité de coordination de Solidarité en France».

Rideau de fer derrière le rideau de fer

BERLIN-EST (AFP) — Depuis la proclamation de l'état de siège en Pologne un deuxième rideau de fer s'est abaissé brutalement derrière le rideau de fer qui sépare l'Est et l'Ouest.

En effet, vu de Berlin-Ouest, le verrouillage de la Pologne est double. Pour aller de Berlin-Ouest en Pologne ou pour en revenir, il faut passer les deux rideaux de fer qui existent depuis dimanche en Europe: la frontière entre la Pologne et la RDA et le «mur» de Berlin. C'est ainsi que plusieurs voyageurs désireux d'aller en Pologne par le train ont été refoulés au «mur» par les Allemands de l'Est. Même des voyageurs munis de visas polonais se sont entendus dire par les gardes-frontière de la RDA: «Vos visas ne valent rien. Ce sont des visas de M...».

Les Polonais eux ne peuvent plus quitter leur pays depuis le 13 décembre. Selon des sources bien informées, une demi-douzaine de Polonais seulement ont réussi à venir à Berlin-Ouest ces derniers jours grâce à des autorisations spéciales. Or, jusqu'à présent

les allées et venues de Polonais dans Berlin-Ouest étaient très nombreuses: une estimation officielle récente fait état d'environ 20.000 Polonais vivant dans la ville.

Deux semaines avant la proclamation de l'état de siège en Pologne, les voyageurs polonais venant de Pologne étaient déjà soumis à des tracasseries à la frontière est-allemande, apprend-on de source sûre à Berlin-Ouest.

Ces tracasseries étaient multiples. Quand les grades-frontières est-allemandes trouvaient après une fouille en règle des documents autres que les passeports — des certificats de naissance, des livrets de famille etc. — sur des Polonais, ils les obligeaient à réexpédier ces documents en Pologne avant la poursuite de leur voyage. En plus, toute somme d'argent dépassant 150 dollars trouvée sur un Polonais était systématiquement confisquée aux Allemands de l'Est. On cite aussi le cas d'une jeune femme qui a été refoulée sans aucune explication tandis que sa mère a pu continuer le voyage.

Sans compter les relations traditionnellement problématiques entre les Allemands des régions de l'Est et les Polonais, les Allemands de l'Est en voulaient également aux Polonais en raison des conséquences désastreuses que la situation instable en Pologne faisait subir à l'économie de la RDA. C'est ainsi que l'Allemagne de l'Est a dû acheter du charbon ouest-allemand d'une valeur de 450 millions de dm pour remplacer le charbon polonais qui arrivait plus. Sur le plan politique la RDA craint de voir se dresser le spectre de «la contre-révolution» dans son dos. La peur d'être prise entre une République fédérale d'Allemagne «capitaliste» et une Pologne qui ne serait plus «socialiste», a motivé les attaques virulentes de la RDA contre Solidarité et ses expériences «contre-révolutionnaires».

Une grande majorité de la population est-allemande se trouve — au moins sur ce plan — d'accord avec ses dirigeants. De nombreuses plaisanteries qui circulent en RDA sur les Polonais témoignent de cet état d'esprit des Allemands de l'Est vis-à-vis de

leurs voisins. La dernière «histoire polonaise» qu'on se raconte est la définition du «sandwich polonais»: «un ticket de rationnement de viande entre deux tickets de pain».

Depuis la prise du pouvoir par les militaires en Pologne, Berlin-Est a retrouvé toutefois ses «liens fraternels» avec son voisin. Il y a quelque

temps encore, l'organe central du PC est-allemand *Neues Deutschland* s'est demandé «si l'aide pour la Pologne ne tombe pas dans un trou sans fond». Aujourd'hui, les médias est-allemands mènent campagne pour demander à la population de venir en aide «aux enfants de la Pologne populaire».

La Croix-Rouge réclame \$12 millions

GENÈVE (d'après Reuter et AFP) — La Croix-Rouge internationale a réclamé hier 12 millions de dollars afin de pouvoir venir en aide à 150.000 personnes en Pologne au cours des quatre prochains mois.

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge précise que son appel pour un total de 20 millions de francs suisses est destiné à venir en aide à 70.000 personnes âgées disposant de faibles revenus, à 20.000 enfants issus de milieux défavorisés, ainsi qu'à quelque

60.000 nourrissons.

Lundi dernier, la Ligue avait lancé un appel pour environ six millions de dollars, mais elle a augmenté cette somme après une visite en Pologne de son directeur des opérations, M. Olof Stroh.

M. Stroh a souligné dans un communiqué la nécessité d'une bonne coordination. Les actions spontanées ou non sollicitées finissent souvent par fournir les mauvais approvisionnements ou des quantités inadéquates, qui arrivent au mauvais endroit et au mauvais moment, a-t-il dit. «Il faut éviter cela, surtout dans une situation où la Croix-Rouge polonaise doit déjà faire face à une surcharge de travail».

En outre, une mission du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est arrivée dimanche soir à Varsovie, où elle espère pouvoir s'entretenir avec des représentants de la Croix-Rouge polonaise et avec les autorités.

Le CICR précise que M. Frank Schmidt, délégué général du CICR pour l'Europe, et Mme Françoise Perret, déléguée, effectuent une mission exploratoire destinée à étudier les besoins ayant surgi en Pologne à la suite de l'imposition de la loi martiale et notamment de l'arrestation de dizaines de milliers de personnes.

L'or est trop cher? On a des petites nouvelles pour vous!

Vous connaissez probablement les Krugerrand d'une once d'or fin, mais saviez-vous qu'ils sont maintenant disponibles en pièces de 1/10, 1/4 et 1/2 once? Maintenant il y a moyen d'acheter de l'or sans être en moyens.



Le Krugerrand
À la mesure de votre budget



618 rue St-Jacques
Montréal, Québec
842-8251

À la manufacture de PEAUX DE MOUTON

là où la mode s'allie à la qualité



Manteau en peau de mouton pour dames pleine longueur 45" de \$350.00 à \$475.00

VÊTEMENTS EN PEAUX DE MOUTON

(hommes et femmes)

faits de peaux européennes exclusives

AUX PRIX DU GROS

ce qui représente des aubaines allant jusqu'à

50 %

Et il n'y a pas de taxe de vente!

Retouches faites sur place, sans frais et généralement pendant que vous attendez...

Ouvert du lundi au samedi

UN AN DE GARANTIE
sur chaque manteau vendu

1625 ouest, Chabanel, suite 410,
tél.: 381-9630
(à l'ouest de l'Acadie,
2 blocs au nord de Métropolitain)

L'événement littéraire de l'année



L'échappée des discours de l'oeil par Madeleine Ouellette-Michalska 6 x 9, 336 p., \$14.95

Madeleine Ouellette-Michalska

L'ÉCHAPPÉE DES DISCOURS DE L'OEIL



NOUVELLE OPTIQUE

«Un événement rare, inoubliable»

- G. Gaudet, *Le Nouvelliste*

«Critique aigüe et féministe de l'univers des hommes»

- J. Ross, *Focus*

«Un essai remarquable et parfaitement convaincant»

- H. Corriveau, *NBJ*

«Avec humour et poésie, l'histoire de la femme à travers les temps»

- Denyse Bombardier, *Radio-Canada*

«Un livre fort, original»

- Jean Royer, *Le Devoir*

«Une lecture irrévérencieuse, corrosive même du discours patriarcal»

- Réginald Martel, *La Presse*

nouvelle optique

Le "best-seller" de Peter C. Newman en images

L'Establishment canadien

Une série de sept documentaires, animés par Patrick Watson (voix de Léo Iliail) sur l'élite de la finance et des affaires au Canada.

10, Toronto Street

La lutte de Conrad Black pour le contrôle de l'Argus Corporation.

Le Monde à ses pieds

L'empire de la chaussure de Thomas Bata.

Simpsons

La bataille de l'acquisition de Simpsons par La Baie.

Les Nantis

Le pouvoir et l'influence de Hamilton Southam, Harrison McCain, George Cohon, Charles (Chunky) Woodward.

Ce que Sinclair veut

Un portrait de Ian Sinclair, président directeur général du Canadien Pacifique, et son influence sur la vie de milliers de ses concitoyens.

Le Président

Un portrait de Paul Desmarais, président de Power Corporation du Canada, dont le revenu dépasse un million de dollars par jour.

L'Establishment de l'Ouest

Les Bob Blair, Bill Hopper et Bob Lamond, nouveaux millionnaires de Calgary, et leur impact sur l'élite de Montréal et de Toronto.

Ces émissions ont été réalisées par Michael Gerard, David Gerrard, Ted Temerowski, Peter Pearson et Martin Canell. Producteur délégué: Cameron Graham.

Dates de diffusion: les mardi et mercredi, 22 et 23 décembre, 29 et 30 décembre, 5 et 6 janvier et le vendredi 8 janvier à 21h30.



RADIO-CANADA
D'ABORD

La mort de l'ex-ambassadeur Watkins: la GRC aurait renvoyé l'ambulancier

Un conducteur d'ambulance de la police a raconté hier qu'on l'avait appelé dans un hôtel, en 1964, après la mort de l'ancien ambassadeur canadien John Watkins, mais des agents de la GRC l'avaient empêché de repartir avec le cadavre.

Le sergent-détective Remy Martin a précisé qu'un officier supérieur leur avait dit, à lui et à un compagnon, de quitter la chambre d'hôtel, parce que la GRC s'occupait de l'enquête. Watkins est décédé alors qu'il subissait un interrogatoire serré de la GRC.

Le coroner Stanislas Dery fait actuellement enquête sur la mort du diplomate, il y a 17 ans. Watkins, qui avait été ambassadeur du Canada en Union soviétique de 1954 à 1956, avait 62 ans, quand il est

mort après 27 jours d'interrogatoire à Londres, à Paris et à Montréal.

La GRC avait entrepris de tout savoir sur Watkins, après avoir appris des services d'espionnage britanniques qu'un transuge soviétique de haut rang avait déclaré que le KGB faisait chanter Watkins. Selon ce rapport, le KGB avait découvert que Watkins avait des relations homosexuelles et l'avait photographié à son insu en situation compromettante.

Le sergent-détective Martin a dit qu'il avait songé à cette histoire longtemps par la suite. Après avoir reçu l'ordre des agents de la GRC de s'éloigner, il avait vu un corbillard approcher de l'hôtel Holiday Châteaubriand, près de l'aéroport de Dorval, où se trouvait le corps.

«Il ne s'agissait pas de la camionnette habituelle de la morgue, a-t-il ajouté, et les gens à l'intérieur n'étaient pas les employés habituels de la morgue.» A cette époque, Martin travaillait pour la police de Ville Saint-Laurent.

Après ce témoignage, le procureur de la poursuite, Me Jean-Pierre Bonin, a lu des extraits du rapport de la GRC sur la mort de Watkins. Selon ces rapports, les deux agents de la GRC, qui soumettaient Watkins à la question, Harry Brandes et Leslie James Bennett, ne désiraient aucunement que la police de Saint-Laurent ait quoi que ce soit à voir avec le corps de Watkins.

A ce moment-là, Brandes était l'agent de liaison avec la CIA pour la GRC; il est maintenant chef des services de contre-espionnage du Canada. Bennett, qui dirigeait alors l'escouade de contre-espionnage chargée du bloc soviétique, a démissionné en 1972, après avoir été lui-même interrogé sur sa loyauté durant quatre jours.

Le sergent Martin a reconnu la véracité du détail provenant du rapport. «Il y a eu une sorte de tension» entre la police de Saint-Laurent et les agents de la GRC, quand ces derniers ont demandé à ceux-là de quitter les lieux. «Ce n'est pas de cette façon que nous agissons habituellement», a dit le ser-

gent Martin.

Me Bonin a lu plus loin dans le rapport. Il est dit que le corps avait été transporté à la morgue malgré leurs objections — allusion à la résistance des ambulanciers qui, selon la procédure normale, devaient prendre en charge le cadavre.

Le sergent Martin a encore dit, au cours de son témoignage, que Brandes et Bennett leur avait raconté que Watkins s'était vraisemblablement étouffé avec une cacahuète. Il avait alors entrouvert la bouche de l'ancien diplomate pour vérifier et il n'avait pas vu la présence d'arachide.

Watkins était alors affalé sur une chaise, la tête penchée vers l'arrière, a rapporté Martin. Sur la table devant laquelle il était assis, il y avait plusieurs verres et cendriers. Un autre témoin a été le compagnon de travail d'alors de Martin, le sergent Pierre Lemire. Celui-ci a affirmé que, lorsqu'ils étaient arrivés dans la chambre, il y avait alors un troisième homme.

Cet homme, qui parlait avec un accent étranger, était un représentant du ministère des Affaires extérieures; il avait montré une carte sur laquelle il était dit qu'il travaillait pour les services de sécurité du gouvernement canadien.

Le sergent Lemire a ajouté que ce «troisième homme»

avait fait au moins un appel téléphonique depuis l'hôtel et que tous ces gens, Bennett, Brandes, le «troisième homme» et le gérant de nuit de l'hôtel paraissaient très nerveux.

Dans son rapport sur l'accident, il aurait inscrit les noms du gérant ainsi que du «troisième homme». Pourtant, lorsqu'il a voulu revoir son rapport quelques semaines plus tard, il s'est rendu compte qu'il avait disparu du quartier général de la police. Il devait effectuer de nouvelles recherches quelques mois plus tard; ce fut inutile.

Me Yves Fortier, qui défend la GRC, a demandé au sergent Lemire pour quelles raisons il tenait tant à revoir son rapport. Le sergent a répondu qu'il avait entendu parler de certains événements qui se passaient en URSS et qu'il voulait revoir ce qu'il avait écrit encore une fois parce qu'il se souvenait avoir vu des estampilles de visa pour ce pays dans le passeport diplomatique de Watkins.

Me Fortier a demandé au sergent Lemire s'il lisait des romans d'espionnage. Le policier a répliqué qu'il lisait toutes sortes de livres, y compris des aventures d'espionnage. «À mon avis, c'est le propre d'un policier d'être soupçonneux», a-t-il noté.

La Presse survivra si le personnel se montre «frugal»

par
Rodolphe Morissette

Le président et éditeur de *La Presse*, M. Roger Landry, a réuni hier tous les employés du quotidien montréalais pour les prévenir solennellement que l'entreprise ne pourrait survivre s'ils ne contiennent pas leurs demandes salariales.

«Ce que nous proposons, a lancé M. Landry au millier d'employés convoqués à une assemblée extraordinaire à la Place des Arts, c'est tout ce que nous pouvons faire. A vous de décider si vous voulez que l'entreprise survive.» Les divers syndicats CSN et FTQ sont à négocier, non sans quelques heurts, le renouvellement de leurs conventions collectives avec la direction de *La Presse*.

Aux quelque 100 employés de bureau, qui, il y a une dizaine de jours, s'étaient accordés d'autorité et contre la volonté de la direction une semaine de quatre jours, le président du journal a été péremptoire: «Nous ne pouvons pas vous donner la semaine de quatre jours.» Il a reconnu que ce groupe d'employés avait été le moins favorisé à ce jour; il a précisé que le journal leur a consenti des mesures de «rattrapage» au chapitre salarial, mais que la semaine de quatre jours était totalement exclue.

Pour asseoir son argumentation au chapitre salarial, M. Landry a fait état de revenus

de \$84 millions pour l'année qui se termine (\$9 millions de plus que l'an dernier); mais il ne s'attend qu'à un mince profit avant impôt de \$200.000.

Quant au budget de 1982, M. Landry a annoncé des revenus de \$96 millions et des dépenses aussi élevées, car «il s'agit d'un marché en érosion»: il a mentionné l'effondrement de celui de l'immobilier et de la voiture, la chute des revenus provenant de la rubrique «Carrières et professions», l'augmentation des frais de transport (de 48% l'an dernier). Il a noté que le journal avait augmenté ses tarifs publicitaires, mais que les grands annonceurs tendaient depuis lors à diminuer d'autant leur lignage.

M. Landry estime que l'assainissement du fonctionnement de l'entreprise effectué depuis son arrivée comme président l'an dernier, les mesures de contrôle des budgets (des révisions trimestrielles depuis un an) et l'augmentation de la qualité des cahiers du journal ont contribué à éviter un déficit qui menaçait, en 1981, de s'élever à plus de \$3 millions. Il a signalé que le tirage de *La Presse* avait augmenté de 20.000 exemplaires en semaine cette année et de 30.000 le samedi.

Enfin, le président du journal estime que la segmentation croissante des médias électroniques va avantager la presse écrite dans les années qui viennent.

Lancement d'un journal catholique

par
Denise Robillard

L'Informateur catholique, premier journal d'information populaire à l'intention des catholiques francophones, a été lancé hier à Montréal.

Dans l'éditorial du premier numéro, le directeur du journal bimensuel, M. Paul Bouchard, déclare que *L'Informateur catholique* veut se situer en plein cœur des débats actuels, non pour lancer des anathèmes ou imposer son opinion, «mais pour contribuer à l'éclairer d'une façon authentique.»

Informé, tel est l'objectif majeur de ce journal d'inspiration chrétienne qui se veut ouvert à toutes les tendances. Il faut souligner la présence, au sein du conseil de rédaction, d'un chrétien de la tradition réformée, M. Gérard Gauthier, de la revue *Aujourd'hui Credo*. On fera place, dans ses pages, à l'information locale, nationale et internationale. On donnera l'hospitalité à toutes les opinions. Le journal veut ainsi «contribuer à l'évolution de la société québécoise», être «le témoin d'un évangile vécu par des hommes», et «lu au travers de l'événement».

Pour permettre aux lecteurs

«de former leur opinion en connaissance de cause, après avoir examiné toutes les facettes» d'un dossier, *L'Informateur catholique* ira interroger tous les intervenants dans un dossier chaud, «depuis le Mouvement confessionnel jusqu'au Mouvement laïque en passant par les autorités politiques et ecclésiastiques». C'est ainsi, par exemple, qu'on trouve à la une du premier numéro une entrevue avec le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, sur la confessionnalité scolaire et qu'on en annonce une deuxième avec Mgr Charles Valois pour le prochain numéro.

L'Informateur catholique est dirigé par une équipe de laïcs et n'est soumis à aucune censure. Mis sur pied après la disparition du journal *Esprit vivant* que dirigeait M. Bouchard, le nouveau journal a été lancé après une étude de marché et de rentabilité qui a conclu à l'existence d'une clientèle assez importante pour inciter OSE à accorder une subvention au titre de la création d'emplois communautaires. Renseignements: *L'Informateur catholique*, 1915 boul. Gouin est, Montréal H2B 1W7; tél. (514) 388-8331.

BELLERIVE
RÉALISEZ VOS RÊVES

5, Place Bellerville
Chomedey, Laval
Tél.: 331-5512

• 788 appartements spacieux et luxueux de 1 1/2 à 6 1/2 pièces.

• Jusqu'à 3 terrasses par appartement.

• Plusieurs salles de bains.

SERVICES:

- Transport gratuit par l'autobus Bellerville.
- Parc à pique-nique avec B.B.Q.
- Magnifique promenade riveraine.
- Club de l'âge d'or.
- Salles de réception.
- Gardiens.

SPORTS:

- Piscine extérieure.
- Piscine intérieure de compétition, avec saunas.
- Des courts de tennis.
- Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée.
- Parc d'amusement pour enfants.
- Port de plaisance.

VOUS AVEZ TOUJOURS NOTRE TEMPS

Pressé par le temps?
Prenez le Service Connaisseur,
un Prêt-à-partir relax qui vous permet
de profiter enfin d'un temps bien mérité.
Celui de tout le personnel d'Air Canada.

Prenez le Prêt-à-partir du Connaisseur

Vous partez pour une affaire pressante.
Un projet. Un client qui n'attend pas...
Voici un Prêt-à-partir spécialement conçu
pour celui qui sait comment s'y prendre pour
voyager agréablement. Le Connaisseur.
En Connaisseur, vous profitez d'un service
grand confort en vol. Au tarif
de la classe économique. De quoi savourer
chaque instant du vol!
Détendez-vous. Enfin! Vous l'avez bien mérité.
Vous avez tout le temps.

Le temps du personnel le plus compétent qui soit.
Et le plus chaleureux. Agents passagers
et agents de réservations, artistes culinaires
et agents de bord ont préparé pour vous
ce Prêt-à-partir relax.

Notre réseau Connaisseur fait déjà l'envie
des autres lignes aériennes, tant par
son étendue que par son exceptionnelle qualité.
Chez Air Canada, on est Connaisseur sur plus
de routes que nos concurrents. Ici au pays.
Vers les États-Unis. Et même vers l'Europe.

• PARIS • ZÜRICH • VANCOUVER • LOS ANGELES • WINNIPEG • LONDRES
• CALGARY • DALLAS • SAN FRANCISCO • EDMONTON • HOUSTON

TRAJETS POPULAIRES
Montréal-Calgary: 2 vols directs par jour.
Montréal-Los Angeles: un vol direct par jour.
Montréal-Vancouver: jusqu'à 3 vols directs par jour.

Connaisseur et Prêt-à-partir
sont des marques de commerce
d'Air Canada.
Détenant d'un permis du Québec

en bref...

■ Deux millions et quart en supplément aux garderies

Pour venir en aide aux garderies sans but lucratif, dont plusieurs risquaient de fermer leurs portes d'ici à la fin de l'année, le conseil des ministres a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire de deux millions et quart à ces garderies. C'est le ministre d'État à la condition féminine, Mme Pauline Marois, qui a annoncé la nouvelle hier, en expliquant que quatre facteurs avaient au cours des derniers mois été responsables de la détérioration de la situation financière des garderies: le gel des budgets, la capacité de payer des parents, la hausse des salaires et la hausse du coût de la vie. À cause surtout des coûts élevés du logement, 2,773 places de garderie étaient menacées de disparition si le gouvernement n'était pas intervenu. La subvention supplémentaire du gouvernement prend forme d'une hausse de \$1 par jour par place au permis, pour la période allant du 1er octobre 1981 au 1er avril 1982 (130 jours). Toutes les garderies sans but lucratif admissibles aux subventions et ayant un permis de l'Office des services de garde toucheront cette hausse des subventions.

■ La justice britannique entendra les Amérindiens

LONDRES (d'après CP) — La Cour d'appel de la Grande-Bretagne entendra au mois de février les Amérindiens de l'Alberta qui soutiennent que la Grande-Bretagne est toujours liée par les traités qu'elle a signés avec les autochtones. Par conséquent, estiment ces derniers, la Grande-Bretagne doit faire en sorte que leurs droits soient enchâssés dans la constitution. Jusqu'à maintenant, la justice britannique avait refusé de se pencher sur cette affaire. Le juge en chef de la Cour d'appel de la Grande-Bretagne, Lord Denning, a fait savoir que les Amérindiens de l'Alberta pourraient se faire entendre devant le tribunal dès le 1er février 1982. Cette question est évidemment primordiale pour les Amérindiens, a noté Lord Denning. Un autre juge a fait remarquer que ce serait agir de façon très cavalière que de priver les Amérindiens de cet appel. Aux Communes, le débat sur la rapatriement de la constitution britannique doit débiter des après les vacances de Noël, le 18 janvier.

■ La Cour sanctionne les coupures chez Via Rail

OTTAWA (d'après CP) — La Cour fédérale a sanctionné hier les coupures de service chez Via Rail décrétées le 15 novembre par le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin. Le gouvernement du Québec et plusieurs localités de la province affectées par les coupures de service avaient demandé au tribunal fédéral de déclarer ces coupures nulles en faisant valoir que M. Pépin avait outrepassé son autorité et qu'un contrat intervenu en 1881 entre la province et CP Rail garantissait un service pour passagers entre Montréal et Ottawa. Le juge Allison Walsh de la Cour fédérale a souligné que M. Pépin avait exercé une des prérogatives de son ministère en décidant des coupures de service.

■ Un frisson de terre

OTTAWA (d'après PC) — Un tremblement de terre d'une intensité de 2,5 à 3 sur l'échelle Richter a été enregistré dimanche à 16 h 09 près de Campbellton, au Nouveau-Brunswick. La secousse a été enregistrée sur des instruments sensibles, et le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en a fait état hier dans un communiqué.

■ Le Québec, une province comme les autres

La France traitera désormais le Québec au même titre qu'un autre gouvernement provincial dans le but de dissiper toute ambiguïté diplomatique avec le Canada.

Le premier ministre de la République française, M. Pierre Mauroy, a fait part de cette nouvelle attitude du gouvernement français lors d'une entrevue accordée au quotidien *La Presse*. M. Mauroy affirme ainsi sa volonté de ne pas intervenir dans la politique intérieure canadienne en informant le gouvernement fédéral de toute initiative visant à développer davantage la coopération France-Québec. «Mon gouvernement, dit-il, a la ferme intention de ne rien faire pour créer de nouvelles difficultés supplémentaires entre le Québec et le Canada». Le chef du gouvernement français ajoute néanmoins que la France continuera d'entretenir des relations privilégiées avec le Québec. M. Mauroy rappelle-t-on, effectuera une visite officielle au Canada en février, à l'invitation de son homologue canadien, M. Trudeau.

■ Le tour du monde en ballon

NEW DELHI (AFP) — Les deux aéronautes américains qui tentent de faire le tour du monde en ballon ont eu des ennuis quelques heures à peine après avoir décollé hier de Jaipur, capitale de l'État indien du Rajasthan. Selon le porte-parole des deux Américains, Maxie Anderson et Don Ida, le ballon Jules Verne a dû se poser à 40 km au sud de son point d'envoi. Il n'a pas précisé les raisons de cet atterrissage. Il semble que les conditions atmosphériques défavorables empêchent le ballon de monter assez haut pour traverser la chaîne de l'Himalaya. Le départ avait déjà été reporté, à trois reprises. Partis le 17 février dernier d'Égypte, les aéronautes ont prévu de traverser l'Inde, la Birmanie, le Japon, l'Alaska, les États-Unis, l'Atlantique, l'Europe et de revenir à leur point de départ sur les rives du Nil.

■ Décès du président du Toronto Star

TORONTO (PC) — Martin Goodman, président et chef de la direction de Toronto Star Newspapers Ltd., est décédé dimanche dans un hôpital de la Ville-Reine après une lutte d'un an contre un cancer inopérable. Il était âgé de 46 ans seulement. Journaliste de carrière, Martin Goodman était entré au service de la Presse Canadienne à Toronto, en 1957. L'année suivante, il quittait la PC pour le Toronto Star. Vingt ans plus tard, il accédait à la présidence des deux organismes — The Star, dont il devenait président par nomination, et La Presse Canadienne dont il fut élu à la présidence pour un mandat de deux ans. Il avait été remplacé à la présidence de la coopérative canadienne de nouvelles le 1er avril dernier par Clark W. Davey, éditeur du Vancouver Sun.

La Banque Royale offre à ses clients détenteurs d'hypothèques divers moyens de réduire leurs paiements mensuels.

La Banque a élargi son programme d'urgence à l'intention de ses clients qui ont renouvelé leur hypothèque depuis juillet 1981 ou qui seront appelés à le faire en 1982.
Ce programme élargi remplace notre précédent programme d'hypothèque à cinq volets.
Pour s'en prévaloir, les clients sont invités à communiquer avec le directeur de leur succursale.

(1) RÉDUCTION DES TAUX POUR LES CLIENTS QUI ONT RENOUVELÉ LEUR EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE DEPUIS JUILLET 1981

À compter du 1^{er} février 1982, les mensualités hypothécaires seront *automatiquement* ramenées aux niveaux actuellement en vigueur à la Banque Royale

soit: 17,50% pour le solde d'un terme d'un an
18% pour le solde d'un terme de 3 ou 5 ans

PAR EXEMPLE

Solde au 1 ^{er} septembre 1981	\$35 320
Mensualité actuelle pour un terme de trois ans (capital et intérêts) au taux de 20,00%	578,31
Mensualité réduite (capital et intérêts) au taux de 18,00%	527,76
Différence, par mois	\$ 50,55

(2) PROGRAMME SPÉCIAL DE REPORT DES PAIEMENTS HYPOTHÉCAIRES AVEC ABAISSEMENT DU TAUX À 16%

Nous vous proposons également de recalculer vos mensualités au taux de 16% et d'ajouter la différence au capital.

Cette mesure peut s'appliquer rétroactivement à tout emprunt hypothécaire renouvelé à un taux supérieur à 16% cette année.

PAR EXEMPLE

Solde au 1 ^{er} septembre 1981	\$35 320
Mensualité actuelle pour un terme d'un an (capital et intérêts) au taux de 19,75%	571,97
Mensualité réduite (capital et intérêts) au taux de 16%	477,95
Différence, par mois	\$ 94,02

ATTENTION

Vous avez tout intérêt à rembourser la plus grande partie possible du capital qui reste à payer sur le solde de votre emprunt hypothécaire. Examinez donc soigneusement toutes les avenues qui vous sont ouvertes (vente de titre, encaissement d'obligations, liquidation de comptes d'épargne, etc.). C'est encore ainsi que vous ferez les économies les plus appréciables.

(3) PROGRAMME DE REMBOURSEMENT PARTIEL ANTICIPÉ SANS PÉNALITÉ, POUR LES DÉTENTEURS D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE.

Vous pouvez rembourser une *partie* du capital de votre emprunt hypothécaire (versement minimum de \$500) d'ici la fin de 1982 sans *aucune pénalité* pour réduire votre dette principale au moment du renouvellement. Si vous vous prévaluez de cet avantage, vous réduirez vos mensualités, lors du prochain renouvellement, et abaisseriez de façon *spectaculaire* le total des intérêts à payer pour le terme de votre emprunt.

(4) PROGRAMME DE RÉAMORTISSEMENT SUR 25 ANS

Une autre façon de réduire vos mensualités, c'est de réamortir votre hypothèque sur une période de 25 ans. Cette mesure n'entraînera pas nécessairement une réduction sensible de votre versement mensuel, mais rien n'est négligeable.

(5) ET CE N'EST PAS TOUT!

Comme nous vous l'avons précisé plus haut, si vous désirez bénéficier de l'une des mesures énoncées ci-dessus en vue de réduire le montant de votre hypothèque, il vous suffit de consulter le directeur de votre succursale de la Banque Royale. Si vous estimez que votre situation mérite une attention particulière, vous pouvez faire étudier votre dossier par un des ombudsmen nommés par la Banque à travers le pays.

Ces ombudsmen sont en mesure d'adopter des plans de paiement spéciaux allant au-delà de ceux décrits plus haut s'ils jugent que cela favorise vos intérêts. Vous pouvez communiquer directement par téléphone avec l'ombudsman de votre région à l'un des numéros suivants:

Halifax	Brad Jollimore	902-424-8249 ou 424-8493
Montréal	Nil Létourneau	514-874-6835 ou 874-8590
Toronto	Dennis Wilder	416-865-5182 ou 865-5146
Winnipeg	Henry Kroeker	204-988-4189 ou 988-4188
Regina	Ron Perrault	306-347-5312 ou 347-5309
Calgary	Ron Hardy	403-268-3255 ou 268-3508
Vancouver	Bob Corlett	604-665-5151 ou 665-5141

La Banque Royale établira durant le mois de mars 1982, un prêt pour propriétaire de maison à taux d'intérêt variable. Cette option sera disponible pour nos clients qui ne désirent pas être assujettis à un taux fixe. Tous les détails seront annoncés bientôt.



BANQUE ROYALE

L'INSTITUT DE LA RENCONTRE HUMAINE

SEUL(E)? et POURQUOI?

N'est-il pas préférable de partager avec une personne qui aurait les mêmes goûts, les mêmes affinités?

Venez consulter nos spécialistes de la rencontre afin de donner un "VISAGE À VOS RÊVES".



847 rue CHERRIER (métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.

OUVERT:
Lundi au ven. de 9h à 21h.
Samedi de 10h à 15h.

524-1176

L'industrie touristique

Le Québec a plusieurs atouts, mais beaucoup reste encore à faire

par Marie-Agnès Thellier

Le Québec a beaucoup d'atouts pour attirer le touriste de la classe moyenne: celui qui veut être dépaycé mais pas trop, qui veut vivre des expériences différentes mais prévisibles, qui veut se sentir en sécurité, même s'il part camper en pleine nature.

Telle est la conclusion qui s'impose après une rencontre avec M. Michel Archambault, sous-ministre adjoint au Tourisme, nommé en juillet dernier au ministère de l'Industrie du Commerce et du Tourisme (MICT).

M. Michel Archambault vient à peine de finir le tour de son nouveau jardin. Il était auparavant sous-ministre adjoint à la Main-d'œuvre et à l'Emploi, un poste peut-être moins stimulant pour Michel Archambault, qui avoue: «Je n'avais pas de préjugés en arrivant au Tourisme... et j'aime les vacances».

Apte à comprendre la mentalité des nouveaux vacanciers, M. Archambault estime qu'il y a beaucoup de choses à faire pour développer le tourisme au Québec: «la bonne volonté est là. Mais il faut réfléchir avec une vision plus globale, être plus efficace, plutôt que de réagir seulement avec sa propre lanterne» (d'hôtelier, de restaurateur, d'agent de voyage ou d'Association touristique).

Ainsi, le touriste de la classe moyenne serait la cible idéale pour le Québec, qui a choisi de développer le tourisme d'agrément. «On ne peut pas empêcher les Québécois d'aller quelques jours au soleil. Mais

il faut aussi leur proposer des produits touristiques «professionnels» pour leur faire découvrir le Québec. Ces produits intéresseront aussi des touristes étrangers, Mexicains, Argentins, Européens, Japonais, à qui on peut vendre quelques jours dans la pleine nature, après qu'ils aient visité Montréal et Québec (et certainement New York)», explique M. Archambault.

Le MICT travaille avec les associations touristiques régionales pour que chaque région propose un seul produit nouveau, par année, mais très «professionnel» et très sécurisant pour les touristes. Depuis deux ans par exemple, l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent propose une découverte des baleines du fleuve Saint-Laurent, en liaison avec Via-Rail. Cette année, ils ont multiplié par deux le nombre de leurs forfaits», raconte M. Archambault.

Le sous-ministre souhaite par exemple que l'on commence à préparer des produits régionaux liés à la course trans-atlantique Québec-Saint-Malo, 1534-1984. «Non seulement pourrait-on organiser des expositions culturelles, mais on pourrait inviter les Franco-Américains à se retremper aux sources. Et on pourrait proposer d'autres programmes de découvertes du fleuve Saint-Laurent, des activités nautiques... imagine le sous-ministre.

«Je viens d'aller à Amos au congrès de l'Association touristique de l'Abitibi et j'aurais voulu visiter une mine d'or... Tout reste à faire pour que les Québécois valorisent leurs sites touristiques», soupire M. Archambault. Il déplore aussi que le tourisme familial (ou social) ne soit pas suffisamment développé dans toutes les régions.

Voici, à bâtons rompus, les principales priorités que voudrait réaliser le ministère du secteur, pour développer l'industrie touristique:

■ D'abord regrouper les efforts individuels pour donner une image commune du développement touristique. Cela se fera début 1982 à Montréal avec la «structure unique» qui regroupera tous les intervenants, notamment les hôtels. «Les budgets du Québec ont augmenté de 15,7% depuis deux ans pour le tourisme mais il s'agit de faire encore mieux avec les mêmes sommes», dit M. Archambault.

Le Québec a innové en se dotant d'associations touristiques régionales. Même si ces structures encore nouvelles ne fonctionnent pas toutes avec la même efficacité, elles seront un atout pour mieux concentrer les efforts locaux (et leur budget de fonctionnement n'est pas pris en compte, quand les politiciens fédéraux accusent le Québec de réduire son effort de marketing touristique, précise M. Archambault).

Le Québec est aussi le seul à avoir un plan de développement, dans «Bâtir le Québec», et à avoir déjà classifié son hébergement. Mais le sous-ministre ne distribue pas seulement des pons points...

■ Car il faut d'urgence améliorer toutes les structures d'accueil des touristes. Non seulement les signalisations routières sont encore hautement fantaisistes, mais il n'existe pas, même à Montréal, de centre d'accueil où l'on puisse s'informer sur toutes les possibilités de tourisme au Québec. On a lancé l'idée au Sommet de Montréal d'un Centre international d'accueil qui regrouperait non seulement les services touristiques officiels mais les compagnies d'autobus, les transporteurs, les grossistes en voyages et les associations touristiques. Cidem-Tourisme, l'Office des congrès, et les associations d'hôteliers et de restaurateurs travaillent aussi à ce projet.

Toute cette structure d'accueil doit être pensée pour sécuriser le touriste, estime M. Archambault. Le sous-ministre aimerait aussi que tous les Québécois aient à coté les touristes sachent les accueillir avec chaleur: chauffeurs de taxi, serveuses de restaurant, agents de la circulation, etc.

■ Allonger la saison touristique... À Montréal, Terre des Hommes n'est ouverte que deux mois par an par exemple. L'allongement de la saison touristique devient de plus en plus urgent car les gens préfèrent maintenant prendre plusieurs fois des petites vacances et des longues fins-de-semaine, plutôt que de partir un mois au loin. Les chiffres confirment cet étatement: le tourisme de printemps et d'automne est pratiqué par 39% des touristes d'agrément, contre 16% l'hiver et 45% l'été. Pour le tourisme familial, c'est encore plus net puisque l'été n'accueille que 31% des touristes contre 46%

pour le printemps et l'automne et 22% pour l'hiver. Aux États-Unis, les produits qui se vendent le plus maintenant n'offrent qu'une seule semaine de vacances.

À vrai dire, M. Archambault ne voit qu'une seule saison vraiment morte au Québec: du 15 novembre au 15 décembre, quand il n'y a plus de feuilles d'automne et pas assez de neige... Comme les touristes argentés ne fréquentent pas les sites touristiques en même temps que la foule, le Québec doit d'urgence prolonger sa saison touristique et proposer des produits automnaux ou printaniers, par exemple le «safari-photo», la chasse, la pêche, le camping sauvage.

«Si l'on arrive à colorer ces produits grâce à notre folklore, notre gastronomie, notre langue, notre hospitalité, on pourrait attirer des cadres d'entreprises multinationales. Autrefois les Américains trouvaient du charme à leurs clubs privés au Québec. Pourquoi ne pourrait-on pas leur offrir à nouveau des activités en pleine nature, activités qu'ils recherchent?» demande M. Archambault.

Pour le sous-ministre, cela ne signifie pas le retour aux clubs privés, mais une conception du développement touristique qui vise une clientèle plutôt que de saupoudrer les efforts et qui se dote de structures propres à rassurer le touriste. Le même type de



Le mont Saint-François dans le comté de Charlevoix pourrait devenir un centre touristique des plus intéressants. Comme à plusieurs autres endroits au Québec, beaucoup reste toutefois à faire pour que les dépenses des touristes y affluent.

clientèle pourrait être attiré par d'éventuels «Club Méd troisième génération», orientés vers la nature et les activités de plein air: alpinisme, canot, montagne...

■ Il faut aussi améliorer la gestion des petites entreprises touristiques. La plupart des faillites s'explique par des faiblesses de l'administration. Le sous-ministre voudrait que le secteur touristique profite encore davantage des programmes d'aide québécois. Il souhaiterait que le Crédit touristique soit mieux orienté pour développer le tourisme d'agrément.

«Depuis le Sommet de Montréal, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie est chargé de l'aide aux PME. Il débordait de demandes et ne peut suffire

alors qu'on le sollicite dans plusieurs pays pour y développer l'infrastructure touristique», explique M. Archambault.

■ Les statistiques sur le tourisme sont difficilement utilisables par le Québec. Les chiffres de Statistique Canada comprennent tous les déplacements, tous les repas pris hors foyer. Aussi est-il difficile de mesurer le véritable impact de chacune des catégories de tourisme et de quantifier le déficit touristique réel. M. Archambault négocie une entente avec Statistique Canada pour disposer de chiffres plus pertinents. Par exemple, si une famille québécoise passe une semaine en Floride en renonçant à acheter une auto ou un stéréo fabriqué en Ontario,

est-ce un déficit touristique pour le Québec? La collecte de données viables permettra, selon M. Archambault, d'innover, d'agir plutôt que de réagir.

■ Enfin, le développement touristique nécessite la signature d'ententes auxiliaires avec le gouvernement fédéral. Une entente serait sur le point d'être conclue sur la Politique de développement du ski: la négociation est menée par l'Office de planification et de développement du Québec, après consultation des ministères concernés (Industrie-Commerce-Tourisme et Loisirs-Chasse-Pêches).

Une autre entente pourrait être envisagée pour développer les activités nautiques, mais le conflit demeure au su-

jet de la rénovation du Vieux-Montréal. «Le gouvernement fédéral veut seulement rénover les façades alors que le gouvernement provincial veut redonner de la vie au quartier et rénover les appartements», estime M. Archambault.

Une annexe à la future entente auxiliaire sur le ski permettra l'expansion de la station de Mont-Sainte-Marie dans l'Outaouais, un projet de \$75 millions.

Même si, grâce à ces différents moyens, le Québec veut attirer davantage de touristes étrangers, la cible prioritaire demeure les Québécois, qui constituent déjà 76% des touristes et 60% des dépenses touristiques. Et la publicité «Faites le tour du Québec» n'a pas fini sa course...

Abri fiscal

DERNIÈRE CHANCE 1981

Immeuble classe 31, construit et à construire. Valeur total \$2,500,000 aux rapports fiscaux.

Possible ou

\$300,000	1981
\$300,000	1982

Garantie de liquidité à gérance complète offert par le promoteur constructeur pour 5 ans.

Informations:
728-9195

La Société en commandite

LE JORDACHE

(MURB)

Un prospectus préliminaire relatif à ces titres a été déposé auprès de la commission des valeurs mobilières du Québec mais il n'existe pas encore sous forme définitive aux fins de distributions au public. La présente annonce ne constitue pas une offre de vendre ni une sollicitation d'une offre d'acheter, et il n'y aura ni vente, ni acceptation d'une offre d'acheter ces titres avant le moment où un reçu pour le prospectus définitif ou une autre autorisation aura été obtenue de la part de la commission des valeurs mobilières du Québec.

4 980 000 \$

divisés en 4980 parts de société en commandite
souscription minimum: 10 parts (10,000\$)

- Emplacement de choix: Centre ville de Montréal
- Abri fiscal pour 1981: 100% de votre investissement comptant
- Protection contre l'inflation = Une formule inédite de levier financier immobilier, vous permet des rendements supérieurs

Un des seuls placements immobiliers (MURB) offrant les avantages d'avant budget MacEachen pour le report d'impôt. Veuillez vous adresser au bureau de MERCIER/OUIMET/MASSE Inc. pour obtenir un exemplaire gratuit du prospectus préliminaire de la société en commandite Le Jordache, à l'adresse suivante:

Mercier/Ouimet/Masse/Inc.

2015, rue Peel, Suite 650, Montréal H3A 1T8 - 284-1838

ou envoyer ce coupon à:
M. Gilles Guilbault

Mercier/Ouimet/Masse/Inc.

2015, Peel, suite 650
Montréal, Qué.
H3A 1T8

Nom

Adresse

Code Postal Tél. bur.....

La présente offre ne s'adresse ni aux résidents ni aux citoyens des États-Unis d'Amérique ou d'un territoire ou d'une possession quelconque de ces derniers et elle ne doit pas non plus être interprétée comme une sollicitation des actions ordinaires dans ce pays.

Offre d'achat visant à la prise de contrôle

de

5 000 000 d'actions ordinaires de

American Eagle Petroleums Ltd.

Prix: 4 \$ par action

269295 Alberta Ltd., compagnie détenue en participation par Villacentres Limited et Bel-Fran Investments Ltd., fait une offre en vue d'acquérir 5 000 000 d'actions ordinaires de American Eagle Petroleums Ltd., au prix de 4 \$ par action.

L'offre aura lieu sur le parquet de la Bourse de Toronto et pourra être acceptée entre 9 h et 9 h 30 le mercredi 30 décembre 1981.

Les actionnaires qui soumettent leurs actions peuvent choisir de réaliser la vente de leurs actions ordinaires de American Eagle Petroleums Ltd., en 1981 ou en 1982.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette offre, veuillez contacter votre courtier en valeurs mobilières ou l'un des soussignés.

McLeod Young Weir Limitée

Westfield Securities Ltd.

Quelques abris fiscaux

BIEN que le budget fédéral du 12 novembre dernier ait sabré dans les moyens utilisés pour différer l'impôt, certaines mesures visant à réduire le revenu imposable demeurent en vigueur.

En effet, quoique les impôts semblent toujours augmenter, les lois fiscales contiennent plusieurs dispositions permettant au contribuable averti de les réduire plus ou moins substantiellement. Comme point de départ, il faut se rappeler que c'est sur le «revenu imposable» que l'on calcule l'impôt, et que ce montant est le résultat de plusieurs additions et soustractions. Le rôle de l'abri fiscal est de légalement diminuer les additions et augmenter les soustractions. Les soustractions (que les fiscalistes appellent «déductions») peuvent être divisées en deux catégories. La première, qui est plutôt conventionnelle, englobe les déductions de contributions à divers genres de régimes de retraite tels les régimes enregistrés d'épargne-retraite, régimes enregistrés d'épargne-logement, régimes de rente, etc. La deuxième, moins conventionnelle peut-être, touche à certains genres d'investissement qui permettront de bénéficier d'une déduction souvent intéressante.

Le rendement fiscal immédiat peut souvent être substantiel si on utilise une certaine portion d'endettement. Cependant, en faisant ce genre de placement, il est important de ne pas se laisser hypnotiser par les avantages fiscaux. En définitive, il s'agit aussi d'un placement et sa valeur comme telle sans égard à l'aspect fiscal doit aussi être sérieusement considérée. Un autre facteur à ne pas oublier est que ce genre d'abri fiscal ne fait souvent que différer les revenus sur une ou plusieurs années subséquentes. Ceci sera avantageux si l'acquéreur



fiscalité

par Jean Monet

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Jean Monet est avocat chez Monet, Hart, Saint-Pierre & Des Marais.

prévoit que son taux d'impôt sera moins élevé dans l'avenir. Par contre, si son taux augmente, il embarque possiblement dans le carrousel des abris fiscaux et, parfois, il est difficile d'en sortir. On dit cependant qu'un impôt différé est un impôt épargné, et ce dicton a encore une certaine valeur. Voici donc un bref aperçu de quelques-uns de ces abris fiscaux.

IRLM

Les déductions à titre d'amortissement sur des propriétés immobilières ne peuvent être prises que contre les revenus provenant des propriétés. Une exception existe en ce qui a trait aux immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM). L'investisseur, avec ce genre d'immeuble, peut déduire l'amortissement contre ses revenus provenant d'autres sources. Tout immeuble acquis après 1979 est sujet à un taux d'amortissement de 5%.

Cependant, pour pouvoir bénéficier des déductions susdites contre les autres revenus, l'immeuble doit satisfaire certaines exigences:

- une attestation doit avoir été délivrée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement portant la date à laquelle l'installation des semelles ou de toute assise a débuté et indiquant que, selon les

plans et devis de l'immeuble, les logements autonomes et l'espace affecté au stationnement, à la récréation, aux services et à l'entreposage représentent au moins 80% de l'aire du plancher;

- au plus 20% de l'aire du plancher est utilisée pour une fin autre que celle mentionnée au paragraphe précédent;

- l'installation des semelles ou toute autre assise doit avoir débuté après le 18 novembre 1974 et avant 1980, ou après le 28 octobre 1980 et avant le 1er janvier 1982, le ministre MacEachen ayant mis fin à ce privilège fiscal à compter de l'an prochain.

Une maison à deux logements, les maisons jumelées et les autres constructions comprenant plus qu'un logement sont admissibles si elles satisfont aux conditions susdites.

On constate à la lecture de ces critères que tous les logements construits après 1981 ne se qualifient pas. Donc ceci restreint la quantité de ce genre d'abri fiscal. Cependant, ceux qui ont satisfait aux critères dans le passé, continueront de bénéficier de ce statut privilégié et même si une telle propriété était achetée en 1982 ou par la suite, elle donnera droit aux déductions à l'acquéreur. Il devra cependant prendre en considération que le prix sera tout probablement affecté pour tenir compte de ce privilège. Si le budget fédéral devient loi, les immeubles acquis après 1981 seront assujettis à un amortissement de 2½% pour l'année d'acquisition et de 5% par la suite.

Quoique le taux d'amortissement sur ce genre de placement en tant qu'abri fiscal est relativement minime en comparaison avec les taux d'amortissement des films et des forages pétroliers, l'aspect immobilier lui donne un certain atout. C'est un placement sûr et sur une longue durée, l'augmentation dans la valeur immobilière compensera jusqu'à un certain point pour le taux d'amortissement réduit.

Une autre question que l'investisseur doit se poser est la suivante: jusqu'à quel point est-il apte à s'occuper d'un ou plusieurs locataires? En certaines circonstances, ce genre d'activité peut être assez accaparant. Il est souvent possible de retenir les services d'un gérant pour s'occuper de ces problèmes, mais il reste que certains de ces problèmes devront être réglés par le propriétaire et les honoraires devant être payés au gérant réduiront son rendement.

REA

Le Régime d'épargne-actions (REA) est un véhicule qui permet en certaines circonstances de faire des placements qui seront déductibles aux fins de calculer le revenu imposable provincial. Le point de départ est une entente signée avec un courtier en valeurs mobilières ayant un établissement dans la province en vertu de laquelle il a la garde des actions admissibles que le contribuable achètera.

Le montant déductible sera la coût d'acquisition des actions «admissibles» remises ainsi au courtier jusqu'à concurrence du moins élevé de \$15,000 ou de 20% du revenu gagné dans l'année d'imposition dans laquelle le placement est fait, moins toute contribution faite dans la même année à un Régime enregistré d'épargne retraite (REER), à un Régime enregistré d'épargne logement (REEL) et à un régime enregistré de pension.

Afin de bénéficier de cette déduction, il est également essentiel que les actions ne soient pas retirées de la garde du courtier pendant deux années civiles consécutives après l'année de leur acquisition. Autrement, le coût des actions devra être inclus dans le revenu pour l'année du retrait. Après cette période minimum de deux ans, il sera possible de vendre les actions en étant

tout simplement assujetti au traitement fiscal des gains ou pertes en capital en résultant.

Pour être admissible à un REA, une action doit être une action ordinaire, comportant droit de vote, émise après le 27 mars 1979 du trésor d'une société canadienne ayant sa direction générale au Québec et qui satisfait les exigences de la Commission des valeurs mobilières.

SODEQ

Une Société de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ), a comme objectif d'investir les fonds qu'elle reçoit dans la petite et moyenne entreprise au Québec et de fournir de l'aide à la gestion de ces entreprises. Si une telle société satisfait certaines conditions statutaires se rapportant notamment au montant de son capital et à la nature des placements qu'elle doit faire, elle permettra de déduire de l'impôt du Québec autrement payable dans l'année de l'investissement 25% du montant versé pour l'acquisition de ses actions jusqu'à concurrence de \$25 l'action. De plus, la Loi permet de reporter sur les années d'imposition futures, toute portion de cette déduction qui n'aurait pas été utilisée. Les actions d'une SODEQ peuvent aussi être admissibles au régime d'épargne-actions du Québec (REA).

Les chiffres du tableau 1 illustrent clairement l'impôt épargné suite à un investissement de \$15,000 dans des actions d'une SODEQ suivi par le dépôt de ces actions dans un REA.

Il est aussi possible en certaines circonstances d'aller chercher une déduction fiscale additionnelle en virant les actions d'une SODEQ à un REER. Avant d'effectuer une telle manœuvre, il est cependant important de s'assurer que les actions virées à un REER sont des placements admissibles pour tel véhicule. Le virement doit aussi être fait entre le premier janvier et la fin de février suivant l'année dans laquelle les actions de la SODEQ ont été acquises. Si ces conditions sont satisfaites, l'investissement susdit de \$15,000 pourra apporter une épargne d'impôt additionnel de \$1,815 au palier de \$60,000 de revenus imposables; \$1,650 au palier de \$50,000 et \$1,485 au palier de \$30,000. Il est à noter que toutes les observations susdites ne se rapportent qu'à l'impôt sur le revenu du Québec. Les déductions ne sont pas permises au niveau fédéral, à l'exception du virement dans un REER.

Films

Un film qui mérite l'attestation du Secrétaire d'État du Canada comme film portant visa, permettra à son propriétaire de déduire de ses autres revenus la totalité de ce que lui a coûté ce film. Les exigences permettant l'obtention de ce visa, sont définies par règlement et se rapportent surtout au «contenu canadien» du film.

Une fois le visa obtenu, les conditions suivantes doivent être satisfaites si l'investisseur veut bénéficier de la pleine déduction du coût dans l'année d'imposition durant laquelle est fait l'investissement:

- l'investisseur doit être propriétaire réel et inconditionnel (soit seul ou conjointement avec d'autres) d'une participation dans tous les éléments du film;

- les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement doivent être terminés avant le 31 décembre de l'année dans laquelle vous faites votre investissement (s'ils sont commencés avant cette date et terminés dans les 60 jours qui la suivent, l'investis-

seur pourra déduire la part des frais de production engagés avant le 31 décembre);

- il doit acquérir une participation dans le film ou la bande avant le 1er jour de son utilisation à des fins commerciales et avant l'expiration de 12 mois de la fin des principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement;

- il doit acquérir une participation d'un résident du Canada;

- il doit verser en espèces avant le 31 décembre de l'année, à la personne de qui il a acheté sa part, au moins 20% du coût en capital du film. Le solde de 80% doit être exigible avant la fin de la 4e année après le 31 décembre de l'année dans laquelle il a acquis sa participation.

Règle générale, la participation dans un film est sous forme d'une part offerte par une maison de courtage en un intérêt indivis dans le film. Un prospectus explique les détails pertinents y inclus un résumé de l'intrigue du film et ses vedettes, son exploitation commerciale, la distribution financière aux membres et les considérations fiscales. L'investisseur aura le choix de payer le prix total comptant ou en payer 20% comptant et le solde, par voie de billet promissoire échéant quatre ans plus tard portant intérêt à un pourcentage un peu plus élevé que le taux préférentiel bancaire. Le budget du 12 novembre impose cependant des restrictions à la déductibilité des intérêts sur un revenu de biens.

Le tableau 2 illustre les avantages d'un investissement de \$5,000 dans un film ayant obtenu une attestation du Secrétaire d'État.

Il est possible que certaines garanties soient offertes quant à des revenus minimums provenant du film et servant à réduire le solde dû sur votre dette. Dans de telles circonstances, l'investisseur doit être très prudent. Un investissement dans un film comportant ce genre de garantie risque sérieusement d'entraîner une réduction substantielle dans la déduction qui lui serait disponible.

Fonds d'exploration

Toute personne qui n'est pas engagée dans l'industrie pétrolière peut investir dans cette industrie et déduire jusqu'à 100% des frais d'exploration, 30% des frais d'aménagement et 10% des frais engagés pour l'obtention de biens canadiens relatifs au pétrole ou au gaz qui n'ont pas été réclamés en déduction à la fin de chaque année.

Tableau 1

Impôt épargné suite à un investissement de \$15,000 dans une SODEQ et dans un REA

Revenu imposable	REA	SODEQ	Total	Coût réel	%
\$60,000	\$4,950	\$3,750	\$8,700	\$6,300	42%
50,000	4,650	3,750	8,400	6,600	44%
30,000	4,200	3,750	7,950	7,050	47%

Les taux d'imposition supposés sont ceux de 1981.

Tableau 2

Impôt épargné suite à un investissement de \$5,000 dans un film portant visa

	Coût	Économies d'impôt	Coût net	Surplus générés
Achat au comptant	\$5,000	\$3,000	\$2,000	—
Achat au comptant 10% et par billet de 4 ans	\$1,000	\$3,000	—	\$2,000

Taux marginal utilisé pour les fins de calcul: 60%.

Règle générale, l'investissement se fera moyennant une participation dans une société en commandite, les parts ou unités étant offertes au public par un courtier. La responsabilité de l'investisseur sera donc limitée au montant de son investissement initial en plus de sa part des bénéfices

non répartis. La direction de la société en commandite est confiée à une autre société ayant une expertise dans l'industrie du pétrole, laquelle, pour ses services, bénéficiera normalement d'une certaine participation dans l'exploitation. L'avantage fiscal découle du fait que l'investisseur peut

se prévaloir des déductions susdites contre ses revenus provenant d'autres sources.

Gulf Canada Nomination



Jim Pantelidis

La Compagnie Les Produits Gulf Canada annonce la nomination de M. Jim Pantelidis au poste de directeur régional, Commercialisation, région de l'Est du Canada.

Né à Alexandrie, en Égypte, M. Pantelidis détient un baccalauréat en sciences et une maîtrise en administration des affaires, décernés par l'Université McGill.

Entré au service de Gulf Canada en 1968, M. Pantelidis a détenu des postes de plus en plus importants aux services de l'Informatique, la Commercialisation et la Fabrication. Au moment de sa nomination, il était directeur de l'usine de produits chimiques Pétromont à Varennes.

Dans le cadre de son nouveau poste, M. Pantelidis sera responsable du vaste réseau de commercialisation de la Compagnie Les Produits Gulf Canada au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

SIDBEC SIDBEC-DOSCO



Raymond Pallen



Jean-Claude Raimondi

Le président du conseil et chef de la direction de Sidbec et Sidbec-Dosco Ltée, monsieur Robert De Coster, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:

Raymond Pallen au poste de vice-président, Production. Au cours des dernières années, monsieur Pallen a occupé plusieurs postes de direction au sein d'une entreprise manufacturière d'envergure internationale. Il est entré en fonction le 16 novembre 1981.

Jean-Claude Raimondi au poste de vice-président adjoint à la Planification. À l'emploi de la compagnie depuis 1971, monsieur Raimondi y occupait le poste de directeur du Marketing.

OBLIGATIONS municipales

16 1/2 % 3 ans 5 ans

Intérêts semi-annuels

MCNEIL MANTHA
FONDÉE EN 1930

Membre de la Bourse de Montréal, de ACCOVAM et de Trans-Canada Options Inc.

614 rue Saint-Jacques, Suite 400, Montréal (Québec) H3C 1E2
Tél. 945-8201
Pour des informations supplémentaires

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
TELEPHONE _____ Bureau _____ Résidence _____
L.D. ☐ le prospectus Trans-Canada Options ☐ les études sur options ☐

BUREAUX VIEUX-QUÉBEC
IDÉAL POUR SUCCURSALE OU BUREAU DE VENTE
ENTIÈREMENT RÉNOVÉ
Formule avantageuse pouvant inclure services de téléphoniste-réceptionniste, secrétariat, administration, photocopie, salle de conférence, stationnement, etc.
FAUT VOIR
Les Entreprises Arcane Inc.
850, St-Vallier Est,
Québec, Tél.: 694-9731

RESTAURANT
HELENE DE CHAMPAIGN
TABLE D'HÔTE LE MIDI
comportant notre comptoir de hors-d'œuvre
7,50 \$ à 11,25 \$
DEMANDER NOTRE SPECIAL EXPRESS 6,95 \$ repas complet
OUVERT À L'ANNÉE. SALLES DE RÉCEPTIONS.
STATIONNEMENT GRATUIT. ACCÈS PAR LE PONT JACQUES-CARTIER
Réservations (514) 866-5226
200, TOUR DE L'ISLE, ILE STE-HELENE, MONTRÉAL, QUE.

Les régimes enregistrés d'épargne-logement

14 1/2 %*
Dans tout régime d'épargne-logement, c'est le rendement qu'il faut rechercher.
C'est pourquoi nos régimes et nos taux sont parmi les meilleurs. Finalement, c'est ça qui est important et c'est ça que vous trouverez à la Banque Nationale.

Tout repose là-dessus

Date limite pour l'année d'imposition 1981: 31 décembre 1981

*Dépôts garantis à taux variables. Ces taux peuvent changer sans préavis. Intérêt calculé sur le solde minimum mensuel et crédité tous les 6 mois.



BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

Bombardier pénètre le marché de New York

Bombardier a annoncé hier avoir obtenu un contrat de la Metropolitan Transportation Authority (MTA) de New York, pour la construction de six voitures de traction-pousée en aluminium utilisées par le service de banlieue.

Il s'agit de véhicules du même type que les 117 voitures dont Bombardier avait déjà reçu commande de la New Jersey Transit Corporation.

Les voitures de New York, dont la valeur totale est de l'ordre de \$5 millions, seront fabriquées à l'usine de Bombardier à La Pocatière, et l'assemblage final sera réalisé dans la nouvelle usine américaine de Bombardier, à Barre dans l'état du Vermont.

Lors de la signature du contrat, le président de la Division du transport en commun de Bombardier, M. Raymond Royer, a fait remarquer que «cette commande revêt pour Bombardier une importance toute particulière du fait qu'elle ait été passée par la plus grande administration de trans-

port des États-Unis. Nous espérons, bien sûr, qu'elle ne soit que le début d'une longue période de relations d'affaires entre Bombardier et la MTA.»

La MTA, qui emploie 59.000 personnes, est associée à l'exploitation de services de transport en commun urbains et suburbains dans trois états et est propriétaire de 5.000 autobus et de 8.000 véhicules de transport passagers sur rail. La MTA gère également l'exploitation de deux tunnels routiers, de deux ponts et de deux aéroports.

Les nouvelles voitures qui seront fabriquées par Bombardier seront exploitées en service ferroviaire de banlieue, sous subventions conjointes de la MTA et de la New Jersey Transit Corporation. Le réseau qu'elles doivent desservir s'étend depuis Hoboken, New Jersey, vers le nord en direction des comtés d'Orange et de Rockland, dans l'état de New York.

Perspectives américaines

PHILADELPHIE (AFP) — Le produit national brut américain devrait diminuer légèrement en 1982, selon les perspectives publiées hier par l'institut Wharton de prévisions économiques.

Selon l'institut, qui est présidé par M. Lawrence Klein, prix Nobel de l'économie, l'activité économique aux États-Unis devrait reculer de 0,4% l'an prochain après avoir augmenté d'environ 1,9% cette année. Pour 1983, la croissance du PNB devrait être de 4,1 en termes réels, ajoute l'institut.

Les prévisions tablent sur une diminution du PNB de 4,4% en termes réels et en rythme annuel pour le trimestre en cours et de 3,1% pour le premier trimestre de l'an prochain.

La croissance devrait redevenir positive au printemps, mais une reprise substantielle n'est pas attendue avant l'été, après l'entrée en vigueur des réductions fiscales annoncées, ajoute l'institut.

Au début de l'an prochain et au plus bas de la récession en cours, les taux d'intérêts de base bancaires devraient diminuer à 10,8% (contre 15,75 actuellement), selon les prévisions. Les taux d'intérêt devraient alors recommencer d'augmenter, mais seulement pour atteindre 12,8% en 1983, ajoute l'institut Wharton.

Le taux de chômage, de 11,7% en rythme annuel pour le troisième trimestre 1981 devrait diminuer pour n'être plus que de 6,4% au 2e trimestre de l'an prochain.

Le taux de chômage de 8,5% au dernier trimestre de cette année, devrait passer à 8,9% le trimestre suivant.

«La principale incertitude», écrit M. Lawrence Klein dans la présentation de ces perspectives, réside dans l'évolution des taux d'intérêt lors de la reprise attendue pour l'été prochain.

L'Iron Ore accorde un boni de \$250 à ses employés

La société d'extraction de minerai de fer Iron Ore vient de verser \$250 à chacun de ses 6.000 employés canadiens pour marquer son appréciation du rendement atteint cette année par la compagnie.

Dans un communiqué émis hier, la filiale de Hanna Mining, de Cleveland, évalue à environ \$2 millions le cadeau de Noël qu'elle vient de faire à son personnel.

Iron Ore a pu réaliser un

rendement de 10% pour un investissement de \$1 milliard. La compagnie a aussi annoncé une amélioration de la caisse de retraite, en vigueur le 1er janvier.

Plus tôt cette année, la compagnie avait fermé un concentrateur de minerai, à Sept-Îles, et mis à pied près de 700 employés.

M. Jean-Pierre Maltais, porte-parole de la compagnie, a indiqué que les employés mis à pied ont eu droit à cette somme de \$250, à la condition qu'ils n'aient pas touché leur indemnité de licenciement.

Cette indemnité était calculée à raison d'un demi-mois de salaire par année d'ancienneté, pour une indemnité moyenne de \$8.500.

Forte baisse de l'or

NEW YORK (AFP) — L'or a enregistré une forte baisse hier sur la place de New York, où il clôture à \$400,80 l'once contre \$412,70 vendredi soir.

Le dollar américain s'est montré généralement ferme, mais a marqué le pas vis-à-vis du franc français et le dollar canadien.

La devise américaine ter-

mine à 2.2790 d-marks contre 2.2770 en clôture la semaine dernière, et à 1.8170 franc suisse contre 1.8030.

En revanche, le dollar clôture en recul par rapport au franc français à 5,7575 ff contre 5,7675, et par rapport au dollar canadien à \$1,184 contre \$1,188.

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Appartements à louer

NORTHCREST sous-location 1er janvier ou 1er février, beau 3½, non-muebles, cuisine équipée, immeuble moderne, \$280 électricité et chauffage compris. 342-4260. J.N.-O.

GRAND 5½, rénové, laveuse-sécheuse, près métro Papineau. \$125 par mois n'incluant pas téléphone et électricité. Renseignements: 598-9115. 23-12-81

Chalets à louer

ORFORD chalet à louer, tout équipé, ½ mille des pentes de ski, janvier à mars. 1-514-489-6736, week-end à 819-843-8484. 23-12-81

Ameublements à vendre

AUBAINE très beau set Provincial Français, un fauteuil, un divan, une table à café. Faut voir! 670-7729. 24-12-81

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avez aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Animaux

RECHERCHE chat Abyssin pure race pour accouplement. 271-0915 23-12-81

Ameublements à vendre

PIANO Steinway "Baby Grand" 5½ pieds, 30 ans, demandons \$12.000. Salle à manger en chêne foncé 9 morceaux, 50 ans, demandons \$3500. Nappe brodée au Richelieu, 5 verges et 12 serviettes, table à café noyer verte 40 pouces diamètre, pupitre double avec 10 tiroirs de chaque côté 50 X 32, demandons \$2000. 481-3431. 23-12-81

Antiquités

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

LAMPE TIFFANY originale de 22 pouces de diamètre, suspendue. Rouet, cellier. Prix à discuter. 387-5168. 23-12-81

Déménagements

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électro-ménagers. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

FERRAIS DÉMÉNAGEMENTS, et piano, 24 heures par jour, 677-9945. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage, bien-être social accepté. Carte Visa acceptée. 253-3275. J.N.O.

Instruments de musique

PIANO de concert Heintzman, 5', 20 ans, blanc cassé, \$7000. Tél. après 6h: 733-6977. J.N.O.

UN PIANO à queue Steinway, noir, 5'8", comme neuf. 625-3297. 28-12-81

Logements à louer

OUTREMENT près Université de Montréal, haut de duplex, grand 8½, chauffé, garage. Tél.: 342-4484. 23-12-81

CARRÉ ST-LOUIS, rue Laval, sous-sol 4½ entièrement rénové \$400 + chauffage. 521-4798. 1-1-82

DURCHER/PRINCE ARTHUR, 4½, rénové, garage, \$500 par mois plus chauffage. 933-4730. J.N.O.

AHUNTSIC, boul. d'Auteuil, à sous-louer 1er février, bas duplex, 6½ pièces avec solarium, non chauffé. 389-4075. 24-12-81

ST-LAMBERT, près de Victoria, très beau 7½, stationnement fourni, commodités (220 pour poêle et sécheuse, entrée de laveuse, etc.) \$265 par mois. (514) 465-1145. 24-12-81

DURCHER/PRINCE ARTHUR, 6½, rénové, 2 salles de bain, garage, \$850 par mois plus chauffage. 933-4730. J.N.O.

Ouvrages / objets d'art
LITHOGRAPHIES numérotées et signées, entre autres Jean-Paul Le-mieux, Tobi Steinhouse, Frielander. Téléphonez le soir après 5h, 273-0388. 24-12-81

Maisons à louer

ST-HILAIRE, cottage 5½, avec garage, entourée d'un immense terrain, magnifique salon avec foyer. Occasion formidable! Renseignements: 467-1646. J.N.O.

CARTIERVILLE duplex rez-de-chaussée à louer, bail de 3 ans, cause départ à l'étranger. 4 chambres à coucher, grandes cuisines et salle de séjour, foyer, salle de jeu, meublé, chauffage électrique. \$750 par mois chauffage non compris. 332-1005. J.N.O.

Offres d'emploi

PÂTISSIER d'expérience pour pâtisserie française, excellentes conditions et salaire. Tél. 272-2035 ou le soir 684-6671. 28-12-81

Propriétés à vendre

CARRÉ ST-LOUIS (SECTEUR)
Maison de ville, besoin de rénovations, façade en pierre, 9 pièces, belles boiseries, grand puits de lumière, toit neuf. \$85 000.

FRANÇOIS: 679-8308. 28-12-81

ABRI FISCAL, condominium, loi 31, face au mont Orford, construction neuve, 3 chambres, foyer, meublé, \$48.000. Piscine, tennis sur les lieux. Pas d'agent (819)843-8888. 24-12-81

TROIS-RIVIÈRES ouest, face au fleuve, bungalow 8½ pièces, brique, grand terrain paysager, paisible. \$51.000. C.P. 744, Trois-Rivières. GSA 533. (819) 377-5798. 28-12-81

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières
Chaque parution coûte \$4,50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0,15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées
\$0,55 la ligne agate. Minimum \$8,80. Heures de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons
VISA MasterCard

par téléphone
286-1202

Pour tout autre service
844-3361

TELEVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Contes des prés et des bois
9.30 A tire d'aile
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express

11.00 "Le tricot" avec Solange Brien. "Généalogie" avec René Beaudoin. Des poètes, des formes et des couleurs. L'art québécois au présent. "Le théâtre" de la trépidation. Les arts de la troupe de la Marmaille se sont donnés comme mission de renouveler le théâtre pour enfants afin de faire participer les enfants et de les familiariser avec le théâtre.

11.30 Heidi
11.55 Dessins animés
12.00 Entrée nous: un jeune couple relate avec humour leur vie quotidienne.

12.25 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
12.35 "Semaine d'aujourd'hui": Émission consacrée au guide des droits des jeunes en milieu scolaire.

13.00 Cadet d'eau douce (Américain 1928). Comédie réalisée par Charles Reiner, avec Buster Keaton, Ernest Torrence, Tom Lewis et Marion Byron.

13.30 Bobino
13.40 Au jeu
13.50 Les Pierrefeu
14.00 Téléjeunes
14.10 Magazine jeunesse

14.20 De soir
14.40 Nouvelles du sport
14.50 Téléx arts
15.00 Variétés Promotion du disque canadien et de ses vedettes.

15.30 Du tac au tac: Téléroman écrit par André Dubois. Collaboration au scénario: Raymond Plante et Jean-Pierre Plante.

16.00 Les Grouettes
16.10 Téléroman écrit par Jean Diable. Avec Lionel Villeneuve, Murielle Dutil, Sophie Clément, Jean-Pierre Matte, Jacqueline Gauthier et Louis Scottie.

16.30 Quinzy
16.40 Série dramatique américaine L'établissement canadien: Documentaire à l'œuvre de Peter G. Newman. L'histoire du combat de la victoire de Conrad Black pour le contrôle d'Argus Corporation.

17.00 Les Nouvelles du sport
17.15 Rencontres
17.20 Inv.: Daniel-Ange. Moine ermite dont on dit, quand il quitte occasionnellement son ermitage, qu'il est un prophète et un spirituel engagé.

17.45 Cinéma: "Le chapeau lapin" (Français 1974). Comédie réalisée par Pascal Thomas.

10 CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure: "Le média", "La ronde de nuit", "Évolution de l'actualité", "Le monde des affaires", "Les nouvelles artistiques", "La revue des éditeurs".

8.00 Votre amie Suzanne
8.15 "Les consanguins verts", "Nos racines québécoises", "Mallies, mallies, c'est facile", "Ici où ailleurs".

10.30 J'inny
11.00 "Le média", "La ronde de nuit", "Évolution de l'actualité", "Le monde des affaires", "Les nouvelles artistiques", "La revue des éditeurs".

11.30 John & Mary (Américain 1969) — "Drame sentimental réalisé par Peter Yates, avec Mia Farrow, Dustin Hoffman et Michael Tolan.

12.30 Janette veut savoir: Sujet: "La méditation".

13.00 Services à la communauté
13.30 Groggi & Cie
13.40 L'artichaut
13.50 Avec Pierre Lalonde et Daniel Héu.

14.00 Les dix vices informés
14.30 Chips
14.40 Le hockey en coulisse
15.00 Le hockey: Les Canadiens de Montréal visitent les Nordiques de Québec.

15.30 La quotidienne
15.45 Les nouvelles TV
15.55 Les sports
16.00 La couleur du temps
16.15 Ça prend un voleur
16.45 Fermeture.

17 RADIO-QUÉBEC

18.00 Passe-partout
18.30 La guerre des gosses: Un film pour enfants réalisé en 1973 par le tchecoslovaque Otá Koval. L'objectif: Animer par Simon Durivage, un magazine d'information consacré à l'analyse des faits saillants dans les domaines sociaux, politiques, économiques, culturels et scientifiques.

19.00 Cinéma-Mardi: "Le cavalier". Film français réalisé en 1978 par Philippe de Broca, avec Jean Rochefort, Nicole Garcia, Annie Girardot, Catherine Allier, Catherine Leprince, Danielle Darrieux, Lila Kedrova, Jean Desailly et Jacques Lecoq.

20.00 TVFQ (Câble)
9.30 Les couleurs du temps: Émission pour les jeunes.

10.00 Des livres pour nous: "Le requin vengeur". Album de science-fiction écrit par Gérard Guégan et illustré par Thierry David.

10.15 Les amours des années grises: Jolicoeur.

15.00

avec Bernard Menez, Daniel Ceccaldi et Claude Barrois.
Fin des émissions.

11.00 Avis de recherche: La photo de Marie Dubois. Inv.: Yves Dimeon et Jean Point.

11.30 Des chiffres et des lettres
11.40 Miquel's Navidad
11.50 Miquel's Navidad
12.00 Miquel's Navidad
12.10 Miquel's Navidad
12.20 Miquel's Navidad
12.30 Miquel's Navidad
12.40 Miquel's Navidad
12.50 Miquel's Navidad
13.00 Miquel's Navidad
13.10 Miquel's Navidad
13.20 Miquel's Navidad
13.30 Miquel's Navidad
13.40 Miquel's Navidad
13.50 Miquel's Navidad
14.00 Miquel's Navidad
14.10 Miquel's Navidad
14.20 Miquel's Navidad
14.30 Miquel's Navidad
14.40 Miquel's Navidad
14.50 Miquel's Navidad
15.00 Miquel's Navidad
15.10 Miquel's Navidad
15.20 Miquel's Navidad
15.30 Miquel's Navidad
15.40 Miquel's Navidad
15.50 Miquel's Navidad
16.00 Miquel's Navidad
16.10 Miquel's Navidad
16.20 Miquel's Navidad
16.30 Miquel's Navidad
16.40 Miquel's Navidad
16.50 Miquel's Navidad
17.00 Miquel's Navidad
17.10 Miquel's Navidad
17.20 Miquel's Navidad
17.30 Miquel's Navidad
17.40 Miquel's Navidad
17.50 Miquel's Navidad
18.00 Miquel's Navidad
18.10 Miquel's Navidad
18.20 Miquel's Navidad
18.30 Miquel's Navidad
18.40 Miquel's Navidad
18.50 Miquel's Navidad
19.00 Miquel's Navidad
19.10 Miquel's Navidad
19.20 Miquel's Navidad
19.30 Miquel's Navidad
19.40 Miquel's Navidad
19.50 Miquel's Navidad
20.00 Miquel's Navidad
20.10 Miquel's Navidad
20.20 Miquel's Navidad
20.30 Miquel's Navidad
20.40 Miquel's Navidad
20.50 Miquel's Navidad
21.00 Miquel's Navidad
21.10 Miquel's Navidad
21.20 Miquel's Navidad
21.30 Miquel's Navidad
21.40 Miquel's Navidad
21.50 Miquel's Navidad
22.00 Miquel's Navidad
22.10 Miquel's Navidad
22.20 Miquel's Navidad
22.30 Miquel's Navidad
22.40 Miquel's Navidad
22.50 Miquel's Navidad
23.00 Miquel's Navidad
23.10 Miquel's Navidad
23.20 Miquel's Navidad
23.30 Miquel's Navidad
23.40 Miquel's Navidad
23.50 Miquel's Navidad
24.00 Miquel's Navidad

9.30

9.30 UBC 6 Good Morning
9.45 The Friendly Giant
10.00 Camera twelve:
10.05 "Miquel's Navidad"
10.10 Miquel's Navidad
10.15 Miquel's Navidad
10.20 Miquel's Navidad
10.25 Miquel's Navidad
10.30 Miquel's Navidad
10.35 Miquel's Navidad
10.40 Miquel's Navidad
10.45 Miquel's Navidad
10.50 Miquel's Navidad
11.00 Miquel's Navidad
11.05 Miquel's Navidad
11.10 Miquel's Navidad
11.15 Miquel's Navidad
11.20 Miquel's Navidad
11.25 Miquel's Navidad
11.30 Miquel's Navidad
11.35 Miquel's Navidad
11.40 Miquel's Navidad
11.45 Miquel's Navidad
11.50 Miquel's Navidad
12.00 Miquel's Navidad
12.05 Miquel's Navidad
12.10 Miquel's Navidad
12.15 Miquel's Navidad
12.20 Miquel's Navidad
12.25 Miquel's Navidad
12.30 Miquel's Navidad
12.35 Miquel's Navidad
12.40 Miquel's Navidad
12.45 Miquel's Navidad
12.50 Miquel's Navidad
13.00 Miquel's Navidad
13.05 Miquel's Navidad
13.10 Miquel's Navidad
13.15 Miquel's Navidad
13.20 Miquel's Navidad
13.25 Miquel's Navidad
13.30 Miquel's Navidad
13.35 Miquel's Navidad
13.40 Miquel's Navidad
13.45 Miquel's Navidad
13.50 Miquel's Navidad
14.00 Miquel's Navidad
14.05 Miquel's Navidad
14.10 Miquel's Navidad
14.15 Miquel's Navidad
14.20 Miquel's Navidad
14.25 Miquel's Navidad
14.30 Miquel's Navidad
14.35 Miquel's Navidad
14.40 Miquel's Navidad
14.45 Miquel's Navidad
14.50 Miquel's Navidad
15.00 Miquel's Navidad
15.05 Miquel's Navidad
15.10 Miquel's Navidad
15.15 Miquel's Navidad
15.20 Miquel's Navidad
15.25 Miquel's Navidad
15.30 Miquel's Navidad
15.35 Miquel's Navidad
15.40 Miquel's Navidad
15.45 Miquel's Navidad
15.50 Miquel's Navidad
16.00 Miquel's Navidad
16.05 Miquel's Navidad
16.10 Miquel's Navidad
16.15 Miquel's Navidad
16.20 Miquel's Navidad
16.25 Miquel's Navidad
16.30 Miquel's Navidad
16.35 Miquel's Navidad
16.40 Miquel's Navidad
16.45 Miquel's Navidad
16.50 Miquel's Navidad
17.00 Miquel's Navidad
17.05 Miquel's Navidad
17.10 Miquel's Navidad
17.15 Miquel's Navidad
17.20 Miquel's Navidad
17.25 Miquel's Navidad
17.30 Miquel's Navidad
17.35 Miquel's Navidad
17.40 Miquel's Navidad
17.45 Miquel's Navidad
17.50 Miquel's Navidad
18.00 Miquel's Navidad
18.05 Miquel's Navidad
18.10 Miquel's Navidad
18.15 Miquel's Navidad
18.20 Miquel's Navidad
18.25 Miquel's Navidad
18.30 Miquel's Navidad
18.35 Miquel's Navidad
18.40 Miquel's Navidad
18.45 Miquel's Navidad
18.50 Miquel's Navidad
19.00 Miquel's Navidad
19.05 Miquel's Navidad
19.10 Miquel's Navidad
19.15 Miquel's Navidad
19.20 Miquel's Navidad
19.25 Miquel's Navidad
19.30 Miquel's Navidad
19.35 Miquel's Navidad
19.40 Miquel's Navidad
19.45 Miquel's Navidad
19.50 Miquel's Navidad
20.00 Miquel's Navidad
20.05 Miquel's Navidad
20.10 Miquel's Navidad
20.15 Miquel's Navidad
20.20 Miquel's Navidad
20.25 Miquel's Navidad
20.30 Miquel's Navidad
20.35 Miquel's Navidad
20.40 Miquel's Navidad
20.45 Miquel's Navidad
20.50 Miquel's Navidad
21.00 Miquel's Navidad
21.05 Miquel's Navidad
21.10 Miquel's Navidad
21.15 Miquel's Navidad
21.20 Miquel's Navidad
21.25 Miquel's Navidad
21.30 Miquel's Navidad
21.35 Miquel's Navidad
21.40 Miquel's Navidad
21.45 Miquel's Navidad
21.50 Miquel's Navidad
22.00 Miquel's Navidad
22.05 Miquel's Navidad
22.10 Miquel's Navidad
22.15 Miquel's Navidad
22.20 Miquel's Navidad
22.25 Miquel's Navidad
22.30 Miquel's Navidad
22.35 Miquel's Navidad
22.40 Miquel's Navidad
22.45 Miquel's Navidad
22.50 Miquel's Navidad
23.00 Miquel's Navidad
23.05 Miquel's Navidad
23.10 Miquel's Navidad
23.15 Miquel's Navidad
23.20 Miquel's Navidad
23.25 Miquel's Navidad
23.30 Miquel's Navidad
23.35 Miquel's Navidad
23.40 Miquel's Navidad
23.45 Miquel's Navidad
23.50 Miquel's Navidad
24.00 Miquel's Navidad

12 CFCF

5.50 Sign on
6.00 University of the Air
6.05 Morning Exercise
7.00 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Stars on Ice
10.30 The Community
11.00 Definition
11.30 Looking good
11.50 The Flimstones
12.30 Super pay cards
13.00 The Alan Thicks show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 Let's make a Deal
17.00 The Family Feud
17.30 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 Stars on Ice
20.00 Simon & Simon
21.00 Taxi
21.30 Headline hunters
22.00 Hart to Hart
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie:
"The seven-ups" (Aventures 1973) avec Roy Scheider, Tony Lobianco et Haines.
Emergency
Sign off

6 CBMT

9.26 A Thought for Today

LAVAL-ODÉON II

"Un amour infini" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 45.

LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Rèdes" 14 h 00, 20 h 00.

LOEWS II, "Buddy buddy" 13 h 00, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 45.

LOEWS III, "Night school" 13 h 00, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 45.

LOEWS IV, "Arthur" 13 h 00, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 45.

LOEWS V, "Body heat" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 15.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "La fille du mineur" 19 h 30. "Un amour infini" 19 h 30, 21 h 45.

MASCOUCHE II, "La magie de Lasse" 19 h 30. "La soupe aux choux" 21 h 45.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (

Bernard Derome, lauréat du prix Olivar-Asselin 1981

Le prix de journalisme Olivar-Asselin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient d'être attribué pour l'année 1981 à Bernard Derome, animateur du Téléjournal et d'émissions spéciales à Radio-Canada depuis près de 12 ans.

Fondé en 1955, en hommage au journaliste, polémiste et analyste québécois Olivar Asselin, ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ce prix a été décerné ces dernières années à Lysiane Gagnon, Evelyn Dumais, Fernand Seguin, Jean-Y. Dufresne, Pierre Nadeau et Jean Paré. Il comporte la médaille bene merenti patrie et une bourse de \$1.500.

Le prix est décerné chaque année sur recommandation d'un comité de sélection composé de représentants du monde de l'information, précise un communiqué de la SSJB-M.

«En accordant le prix Olivar-Asselin à Bernard Derome, affirme le président de la Société, M. Gilles Rhéaume, la SSJB-M a voulu reconnaître en lui l'animateur des grands reportages télévisés, dont les Québécois sont particulièrement fiers, et qui sait vulgariser et humani-



Bernard Derome, animateur du Téléjournal et d'émissions spéciales à Radio-Canada.

ser l'information.»

Bernard Derome est né à Montréal en 1944. Son père, Jules Derome, était animateur à la radio, au début du poste CKAC. Il fréquenta l'externat classique de Saint-Viateur et poursuivit ses études classiques au collège Saint-Laurent.

Il entre comme annonceur au poste de télévision CJBR-TV de Rimouski en 1963, et après un an et demi, il passe au service de Radio-Canada, au poste CBOFT, à Ottawa, où il est affecté aux affaires publiques et aux nouvelles. En décembre 1966, il est muté à Montréal et est d'abord attaché à l'émission *Présent*, magazine quotidien d'information de la radio, puis à partir de juillet 1967, il fait des entrevues pour l'émission télévisée *Aujourd'hui*.

En 1969 et 1970, à titre de journaliste reporter, au service des nouvelles, il fait plusieurs voyages au Canada et à l'étranger, soit en Europe, au Moyen-Orient et au Japon, où il assure la couverture de l'exposition internationale d'O-saka.

En août 1970, il retourne au service des annonceurs et devient l'animateur du Téléjournal. Depuis, il est l'animateur d'émissions spéciales pour tous les congrès des partis politiques, les conférences constitutionnelles, les élections fédérales et provinciales et pour nombre d'événements nationaux et internationaux.

La remise officielle du prix Olivar-Asselin à Bernard Derome aura lieu à la mi-janvier.

Grillon gracieux et tristes violons

par Jean Basile

Je crois que l'une des plus rares qualités d'un artiste est de savoir ce qu'il fait en connaissant les limites de son choix, et puis de jouer le jeu. Soit, *Le Grillon du foyer*, de Charles Dickens, n'est pas un chef-d'œuvre, selon nos critères contemporains. Avec ses coups de théâtre, ses retours inspirés et ses fortunes inattendues, c'est même l'un de ses bons vieux mélodrames «où Margot a pleuré». Mais la réalisation que Florent Forget vient de faire pour Radio-Canada (aux *Beaux dimanches*, à 20 h 30) remporte aussitôt l'adhésion du spectateur par son bon cœur et son enthousiasme. Voilà une création pleine de grâce où tout a été mené avec soin, ce soit la musique, le décor, les costumes et, plus que tout peut-être, un découpage excellent qui oppose, dans des temps forts et des temps faibles, l'action émouvante de la pièce et l'atmosphère joyeuse et positive de Noël, temps de l'année où le «happy end» est une tradition.

Malgré quelques faiblesses, particulièrement dans les rôles féminins, la distribution est tout à fait à la hauteur de la réalisation. Le trio d'hommes dans les rôles principaux de John (le bon mari), de Caleb (le bon père) et de Tackleton (le méchant vieux qui ne se convertit pas comme le fera Scrooge) domine le spectacle et, suivant les scènes, chacun y va de son petit numéro de bravoure. Les réussites de Guy Hoffmann (Caleb) et de Paul Hébert (Tackleton) n'ont rien pour nous surprendre. Ces deux comédiens s'en donnent à cœur joie, que ce soit dans les larmes, la joie naïve ou, au contraire, dans la mesquinerie et la méchanceté. La sur-

prise pour moi aura donc été Jacques Thibault, dans le rôle de John. Malheureusement pour son talent si non pour son portefeuille, il s'est spécialisé dans des «commerciaux» où l'on met en valeur son côté «machin» et poilu. Il se montre dans le *Grillon du foyer* sous l'aspect d'un comédien sensible et à multiples facettes. Il est peut-être un peu trop jeune pour le personnage mais il réussit à tourner cet écueil.

Du côté des femmes, mentionnons seulement la meilleure, Roseline Hoffmann dans le rôle de Bertha, la fille aveugle de Caleb.

Une enluminure sensible, réalisée avec esprit. Un succès complet pour Florent Forget.

télévision

Hélas, l'esprit des Fêtes n'était guère présent dans le *Faut voir ça* (aux *Beaux dimanches* à 19h 30) dont le titre était *C'était demain l'hiver*. Sous ce titre opportun, et malgré les arbres givrés, les petites lampes et la neige artificielle, ce n'était rien d'autre qu'un vague spectacle de variétés où l'on avait rassemblé, on ne sait pourquoi, Renée Claude dont le talent contrôlé et un peu froid (osons le dire) est de saison, Sylvain Lévesque et Pierre Nadeau, le pianiste. Si les chansons présentées n'ont rien à voir avec le thème, ça ne fait rien, le rédacteur des textes s'arrange pour les y intégrer. Par exemple, *Le Métro* de Sylvain Lévesque, c'est là où il n'y a pas d'hiver. Avec un tel parti pris, on peut bien dire n'importe quoi, et chanter n'importe quoi, ou jouer

n'importe quoi sur le piano. On ne s'en est pas privé.

D'ailleurs, cela valait peut-être mieux car, si l'on en juge par l'esprit qui anima cette émission, Noël n'est une fête bien gaie pour aucun de ceux qui y ont participé. Tout le monde veut partir en Floride. Tout le monde est triste. Même les *Petits violons*, la partie la plus charmante de cette émission, avaient les bleus. Il se peut que le réalisateur, Pierre Desjardins, n'ait pas voulu tomber dans le panneau du Noël tout joyeux et tout blanc, avec ses excès. Mais une émission de variétés n'est pas une dissertation philosophique. Qu'il demande à réaliser *Le Point* s'il veut à tout prix exprimer son état dépressif.

Il est bien vrai, à sa décharge, que la joie et les flonflons ont envahi depuis quelques jours déjà (sinon quelques semaines) le petit écran qui n'est plus assez grand pour contenir les kilomètres de barbes blanches et les tonnes de «oh, oh, oh!» Les canaux américains charrient leurs grandes eaux; tout cela pour attirer la foule en prévision des cotes d'écoute de janvier. Quant aux annonces publicitaires, n'en parlons pas. À part quelques-unes, dont la charmante annonce pour le *Petit Robert*, plus ça change et plus c'est pareil. Achetez!... Voilà l'oukaze. Il n'y a pas que la Pologne qui soit sous le coup de la loi martiale.

Mais dans tout ce fatras, il y a ici et là de la bonne humeur, des rires et, qu'on le veuille ou non, la joie que suscite toujours cette fête même si, dans nos esprits chagrins, elle apparaît parfois sous la forme d'une certaine nostalgie.

C'est aussi une bonne période

pour les enfants. Les dessins animés abondent. Les films aussi, et Radio-Québec a eu l'excellente idée (pour les parents aussi) de présenter durant le temps des Fêtes une série de films pour les enfants, tous les jours à 18 h 30, et ce jusqu'après le Nouvel an. À signaler aussi, toujours à Radio-Québec, mais le 25 décembre à 20 h 30, un *Noël en Nouvelle-France*.

Radio-Canada de son côté a aussi quelques émissions spéciales particulièrement intéressantes. Parmi celles-ci, la plus intrigante reste pour moi la présentation du *Messie* de Haendel dans sa version originale baroque, c'est-à-dire débarrassée de tout son appareil victorien habituel par le Studio de musique ancienne de Montréal, le mercredi 23 à 19 h. Le 24, on pourra entendre les *Petits Chanteurs de Chaillet*, groupe français qui sera présent sur nos ondes à 18 h 30. Il y a aussi des émissions spéciales le 25: à 19 h, un grand spectacle de variétés avec Carole Laure et Lewis Furey; à 20 h 30, on pourra voir *Un vrai conte de Noël*, émission animée par Clémence Desrochers. À 21 h 30, enfin, il y aura un concert donné par les Petits chanteurs du Mont-Royal sous le titre de *L'Étoile de Bethléem*.

Sans oublier, bien entendu, la messe de minuit, diffusée de Rome, à minuit.

Le canal 10 présentera aussi sa messe de minuit, réalisée en studio et reprise le lendemain matin à 7 h 45. Pour les enfants, en direct de Télémetropole, les enfants pourront voir le théâtre de Piccolo de Paul Buissonneau dans *Un crocodile s'est échappé*, à 18 h 30, le 25 décembre.

Le réalisateur Andrej Wajda arrêté en Pologne?

BONN (AFP) — Le cinéaste polonais Andrej Wajda se trouve parmi les milliers de personnes arrêtées en Pologne depuis le coup de force des militaires, a annoncé hier soir la deuxième chaîne de télévision ouest-allemande ZDF.

La «ZDF» a fait état d'informations de bonne source, mais n'a pas ajouté de précisions.

Andrej Wajda, 55 ans, est notamment l'auteur du film *L'Homme de fer*, qui retrace l'histoire du dirigeant de Solidarité, Lech Walesa. Ce film avait obtenu en mai dernier la «Palme d'or» du Festival de Cannes.

«L'Oratorio de Noël» avec le Studio de musique ancienne Une oeuvre méconnue, remarquablement exécutée

par Gilles Potvin

Studio de musique ancienne de Montréal. Présentation du Goethe-Institut, Montréal de l'Oratorio de Noël («Historia der Geburt Jesu Christi») de Heinrich Schütz. Choeur et ensemble instrumental sous la direction de Christopher Jackson. Solistes: Danièle Forget, soprano (l'Ange); Edmund Brownless, ténor (l'Évangéliste); Yves Saint-Amant, basse (Hérode). À l'église du Messie, dimanche soir.

Les musicologues et les historiens de la musique tiennent

en très haute estime l'oeuvre considérable de Heinrich Schütz, qu'ils considèrent comme le plus grand compositeur allemand avant J.S. Bach. Malheureusement, le grand public connaît très peu cet éminent musicien, célèbre en son temps, mais qui tomba dans l'oubli après sa mort en 1672. Fort heureusement, quelques enregistrements d'oeuvres majeures, comme ses trois passions, ses psaumes et ses symphonies sacrées, ont fait connaître mieux ce grand musicien à qui l'on doit d'a-

voir conféré à l'austère musique allemande de son temps le lyrisme et l'expression qu'il avait acquis en Italie au contact de Gabrieli et de Monteverdi.

Oeuvre de maturité, son *Oratorio de Noël* consiste essentiellement en un récit de la naissance du Christ confié à l'Évangéliste sous la forme de récitatifs dont le texte est emprunté aux évangiles, entrecoupés de huit «intermèdes», en réalité des airs et ensembles accompagnés de diverses formations instrumen-

tales.

Par son style et sa facture, l'oeuvre s'inscrit admirablement dans le répertoire que le Studio de musique ancienne cherche à faire connaître. La présentation qu'il en a faite est remarquable par la sobriété et la sincérité qui se dégage de la part des participants. Les récitatifs n'ont peut-être pas cet élan et cette variété que l'on trouvera plus tard chez Bach et Handel, mais les airs et ensembles, par leur richesse mélodique et expressive tout comme leur ma-

riage aux instruments, sont l'oeuvre d'un musicien innovateur et original. Les jeunes interprètes du studio, chanteurs comme instrumentistes, ont une fois de plus traduit l'oeuvre avec le plus grand souci d'authenticité, ce qui a permis d'en apprécier toute la beauté. Tout éclat factice était absent de cette présentation admirable de simplicité.

Ceux qui voudront revivre ce concert pourront le faire

grâce à l'enregistrement de l'oeuvre de Schütz récemment réalisé par le Studio sur étiquette Danzell DLM 813 et dont le lancement a eu lieu hier. Par ailleurs, la présentation du *Messiah* que le Studio présentait au début du mois a été subéquemment enregistrée par la télévision de Radio-Canada et la firme Inter-Vidéo, et sera présentée le mercredi 23 décembre à 19 h.

La Semaine du cinéma québécois va ressusciter en avril prochain

par Nathalie Petrowski

Contrairement aux rumeurs qui annoncent sa mort imminente depuis un an et demi, la Semaine du cinéma québécois revivra cette année pendant les premiers jours d'avril. C'est ce qu'a confirmé au DEVOIR le cinéaste Claude Lortie, nommé directeur général de la Semaine en novembre dernier.

L'événement n'a pas eu lieu depuis un an et demi après l'échec de la semaine de 80 tenues à l'automne et coincée entre le Festival des films du monde et celui du nouveau cinéma, au Parallèle. Le public québécois, saturé de festivals, avait cette année-là boudé la Semaine. L'absence du public dans les salles avait entraîné une remise en question des structures internes de l'organisation et provoqué le départ de Carl Mailhot, le fondateur de la Semaine.

Claude Lortie a déclaré récemment au DEVOIR qu'il n'était pas question que la Semaine soit intégrée ou assimilée à d'autres manifestations cinématographiques montréalaises comme il en avait déjà été question. Un comité tripartite siégeant à l'Institut québécois du cinéma avait en effet émis la possibilité d'intégrer la Semaine au festival de films de Serge Losique, projet qui ne devait jamais se réaliser. Invoquant la nécessité de maintenir la plu-

ralité des festivals montréalais, Claude Lortie a déclaré que la Semaine était une entité indépendante qui cherchait à préserver son autonomie.

La neuvième Semaine du cinéma québécois, en avril prochain poursuivra les mêmes buts que les Semaines antérieures, soit d'offrir au public un panorama de la production cinématographique québécoise de l'année écoulée. La direction tient au caractère représentatif et non discriminatoire de l'événement. «On veut ramener la Semaine à son rôle de vitrine, sans privilégier un genre plus qu'un autre, sans s'arrêter à une seule image du cinéma québécois», a déclaré M. Lortie.

Des films inédits et des pri-

meurs seront au programme en même temps que des films québécois sortis au cours de l'année mais qui n'ont pas bénéficié d'une bonne diffusion. La Semaine maintiendra un volet étranger qui, cette fois, sera consacré au cinéma américain indépendant. Une douzaine de films américains ont déjà été retenus, dont le dernier documentaire de Barbara Kopple, réalisatrice du fameux *Harland County U.S.A.* Des ateliers de cinéma seront organisés comme par le passé. Quant à la billetterie, elle sera moins compliquée et retrouvera un caractère et des prix populaires. Finalement, même si le choix de la salle n'est pas encore définitif, la direction de la Semaine du cinéma québécois aimerait

revenir dans une salle commerciale de la rue Saint-Denis.

Le bilan des grandes compagnies

OTTAWA (PC) — La saison dernière, le revenu total des 20 plus grandes compagnies canadiennes d'arts d'interprétation a été de \$65 millions, dont 54% provenant des ventes de billets et 33% des subventions de l'État.

Les déficits accumulés de ces compagnies à la fin de leurs saisons respectives, selon un relevé pour l'année 1981-82, ont été de près de \$4 millions, bien que six des 20 aient fait état de profits.

Avant à leur tête le Stratford Festival et le National Ballet, les 20 compagnies de théâtre ou de ballet, orchestres ou opéras ont obtenu au total un peu plus de \$8 millions, soit 12% de leur revenu, de dons privés.

Ces chiffres sont publiés par le «Council for Business and the Arts in Canada» (CBAC), de Toronto, qui encourage l'appui de l'entreprise privée aux arts.

Pour l'ensemble des 110 compagnies qui ont participé au relevé, les revenus totaux ont été de \$108,8 millions, soit \$54,8 millions provenant de ventes de billets et d'abonnements, \$40,3 millions de subventions de l'État et \$13,6 millions d'individus et sociétés privées.

Le relevé indiquait que 8,5 millions de Canadiens avaient assisté aux représentations de ces 110 compagnies en 1980-81.

Le festival de Stratford a fait état de 453,000 spectateurs, suivi de l'Orchestre symphonique de Montréal avec 333,000 et le National Ballet, 322,000. La compagnie Jean-Duceppe de Montréal a eu 268,800 spectateurs.

L'HOMME ELEPHANT
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

NOCES DE SANG
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

6e SEMAINE POUR TOUS

TROIS FRÈRES

Philippe Noiret, Charles Vanel

ÉLYSÉE 1 ENTRÉE... PRIX RÉGULIER
35 MILTON 842-6053 SEMAINE 7, 15, 9, 25.

POUR TOUS

ISABELLE ADJANI
THIERRY LHERMITTE

L'ANNÉE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN

UN FILM DE JEAN-LOUP HUBERT
PALACE: 12, 45, 2, 35, 4, 25, 6, 15, 8, 05, 9, 55.
LAVAL: LUN, MER, 6, 00, 7, 55, 9, 50.

PALACE 6 LAVAL 4
608 STE CATHERINE 8 866-6991 608-7776

PHILIPPE NOIRET-ISABELLE HUPPERT
JEAN-PIERRE MARIELLE

POUR TOUS

COUP DE TORCHON

UN FILM DE
BERTRAND TAVERNIER

PLACE VILLE-MARIE
CINEMA 1 855-2644
12, 10, 2, 30, 4, 50, 7, 10, 9, 30

UN FILM DE
BERTRAND BLIER
GAGNANT D'UN OSCAR
(PREMIER PRIX DU MONDE)

"Ariel Besse étonne d'ailleurs par le naturel qu'elle déploie et la qualité de son jeu"
Francine Naugle
Journal de Montréal

"Dès la première image, 'Beau Père' séduit par son charme. Tous les comédiens sont admirablement dirigés."
NE MANQUEZ SURTOUT PAS 'BEAU PÈRE'!
Francine Laurendeau
Le Devoir

ONLY
PATRICK DEWARDE • NATHALIE BAYE
NICOLE GARCIA • MAURICE BONET
et pour la première fois à l'écran
ARIEL BESSE

BEAU PÈRE

PALACE 5
608 STE CATHERINE 8 866-6991 608-7776
12, 15, 2, 35, 4, 55, 7, 20, 9, 40

Didier FARRÉ présente

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEN 1 1.00, 4.45, 8.30, 11.55
480 STE CATHERINE 8 866-3856 SAMEDI DERNIER SPEC.

LE THÉÂTRE NATIONAL POUR ENFANTS
LES PISSENLITS

présente en collaboration avec le Théâtre Français du CNA

BONJOUR, MONSIEUR DE LA FONTAINE

Texte: Guy Migneault

DU 19 DÉCEMBRE AU 3 JANVIER
(relâche: du 21 au 25 décembre)
BILLET EN VENTE MAINTENANT

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACÉ DES ARTS
Laval 842-2111

Sur tout billet de plus de \$5
s'ajoute un montant de 0,75 \$
à titre de redevance
à la Place des Arts.

les ballets jazz de montréal école supérieure

Montreal: 1231 O., rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3G 1P5
(514) 849-6071

Session hiver 1982
4 jan. — 10 avril
(14 semaines)
Inscriptions:
14 au 30 déc.

Succursales
Québec 777 Côte des Glacis
Québec, Québec G1R 3R1
Laval 1950 boul. de la Concorde
Duvernay Laval, Qué. H7G 4P5
St-Jean 112 Richelieu
St-Jean, Québec J3B 6X3
Toronto 207B rue Adelaide
Toronto Ontario M5A 1M8

Fondatrices: Geneviève Balhaing
Eva von Grönczy

Permis No 749889



Le Théâtre du Rideau Vert vous propose actuellement une éblouissante rétrospective en chansons et danses des années 20-40 intitulée **FOLIES DES ANNÉES FOLLES**.
Interprétée par Yvan Leclerc, Louise Bombardier, Danielle Hotte, Denis Brassard et Francine Lefebvre, *Folies des Années Folles* est mise en scène par Lorraine Beaudry avec au piano, Pierre Lenoir.
Un rendez-vous avec l'exubérante gaieté des Années Folles. À ne pas manquer au Théâtre du Rideau Vert. Pour réservations, composez 844-1793.

Le «cerveau» du vol contre la Wells Fargo condamné à 16 ans

Un homme de 46 ans, Edward Kotapski a été condamné hier à 16 ans d'emprisonnement, par le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, pour sa participation à un vol de plus de \$360,000, commis le 21 avril dernier, contre trois agents de la Wells-Fargo, au sous-sol du magasin Eaton, dans le centre-ville.

En imposant cette sentence, le juge Greenberg a fait remarquer que le tribunal se devait de tenir compte de la réa-

lité de notre milieu. «On doit retenir que Montréal est maintenant la capitale des vols à main armée contre les banques» en Amérique du Nord et qu'elle est la capitale des vols à main armée en général au Canada». Durant 1981, les vols à main armée dans la région de Montréal se sont accrues de façon alarmante. Plus encore, l'usage de revolvers dans les vols, et les blessures ou morts qui en ont résulté, est aussi à la hausse dans toute la région de Mon-

tréal. Au cours des dernières semaines, cinq personnes ont été tuées lors de vol à main armée dans des banques, soit deux policiers, deux agents de sécurité et, il y a 11 jours, une caissière. Nous vivons dans un climat où la violence ne cesse de grandir. Même les salles du Palais de justice ne sont pas à l'abri de cette maladie grandissante de notre société».

Le juge a ensuite expliqué qu'il n'entendait pas faire payer à Kotapski tous les crimes commis par d'autres mais que sa sentence se devait d'être exemplaire.

C'est à l'issue d'un procès de six semaines devant jury que Kotapski avait été reconnu coupable de conspiration, vol qualifié et de plusieurs possessions d'armes prohibées.

Pour la conspiration et le vol lui-même, l'accusé purgera concurremment des peines respectives de sept ans et de douze ans, tandis que s'ajoutent consécutivement les peines suivantes: deux ans

pour possession d'une arme prohibée (fusil de calibre .12 tronçonné), et deux ans pour possession sans permis d'armes à usage restreint, soit deux revolvers de calibre .38. Kotapski, qui a été identifié comme le cerveau de «l'opération» chez Eaton, est le seul à avoir été accusé, ses deux complices étant toujours en liberté. Au moment de son arrestation, la police avait retrouvé en sa possession près de 97% de la somme d'argent volée.

Enfin, peu avant le prononcé de la sentence hier, le procureur de l'accusé, Me Alan Guttman, a déposé une requête pour en appeler du verdict qui avait été rendu par le jury le 4 décembre.

Les motifs de l'appel reposent sur le fait que le juge aurait erré dans ses directives aux jurés, qu'il aurait également erré en admettant en preuve certaines pièces et en ne décrétant pas un arrêt du procès à l'issue de la déposition d'un témoin.

Cinq accusés du vol d'un camion de Radio Shack

Quatre hommes et une femme ont comparu hier, devant le juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions de la paix, pour répondre à des accusations de conspiration, vol et recel, relativement au vol d'un camion de Radio Shack contenant pour \$250,000 d'appareils électroniques, au cours du week-end.

Il s'agit de Diane Lapointe-Tétrault et Pierre Tétrault, tous deux de Waterloo et âgés respectivement de 34 et 53 ans, de Thierry Cazes, 31 ans, de Saint-Léonard, et de deux Montréalais de l'est de la ville, Yves Beland, 33 ans, et Denis Rivest, 36 ans.

Leur enquête préliminaire a été fixée au 6 janvier. Le couple de Waterloo a retrouvé sa liberté sur parole, tandis que

les trois autres subiront leur enquête sur cautionnement aujourd'hui.

Dérivé à Saint-Laurent, le camion avait été retrouvé quelques heures plus tard à Waterloo, dimanche matin.

AVIS PUBLICS

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
DANIEL CURTIS GERTZBAIN
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DANIEL CURTIS GERTZBAIN, résident et domicilié au 1706 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DANIEL CURTIS BAIN.
MONTREAL, le 16 décembre 1981.
CASTONGUAY & CLOUTIER, Avocats

AMÉRIQUE

Le temps sera généralement couvert en début de journée pour se dégarer en fin d'après-midi et avec quelques passages nuageux. Les températures demeureront au-dessus de la normale saisonnière alors qu'une poussée d'air doux en provenance des Grands Lacs approche de nos régions. Ainsi, on prévoit de la neige dans les régions nordiques et de la pluie ou du verglas dans les régions du sud.

MONTREAL

Nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum de 1. Aperc pour mercredi: pluie ou pluie verglaçante.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 32
COUCHER: 16 h 15

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum -1. Aperc pour mercredi: faible neige passagère.

Outaouais: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Québec: nuageux avec quelques flocons en matinée. Éclaircies en après-midi. Vent modéré. Maximum 0. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum 1. Aperc pour mercredi: pluie et verglas.

SPORTS

CONDITIONS DE SKI

EXPLICATION DES SYMBOLES		POU FON DUR: neige poudreuse sur fond dur		GRA FON DUR: neige granuleuse sur fond dur			
A) Qualité de la neige, surface et base		ART FON DUR: neige artificielle sur fond dur		ART FON DUR: neige artificielle poudreuse sur fond dur			
B) Épaisseur moyenne de la neige damée (cm)		ART GRA DUR: neige artificielle granuleuse sur fond dur		POU DAM: neige poudreuse sur fond damé			
C) Épaisseur de la dernière chute (cm)		CGL FON MOU: neige collante sur fond mou		GRA FON MOU: neige granuleuse sur fond mou			
D) Date de la dernière chute							
E) Précipitation totale - semaine							
F) Nombre de pistes ouvertes							
G) Remontées, conditions							

QUÉBEC

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
Mt Ste-Anne	POU DAM F DUR 5-20	10-15	16	10-15	15/27	Bon	
9 pentes du versant sud et 8 du versant nord sont ouvertes							
Mt Ste-Anne	POU DAM FOUR 5/20	15	19	0	23/27	Bon	
Stoneham	POU DAM	15	19	0	5/11	Bon	
Mt St-Castin	POU DAM	15	19	0	5/11	Bon	
La Relais	POU DAM	15	19	0	9/9	T-Bon	
Mt Hibou	DAM F DUR 17	15	19	0	7/9	T-Bon	
Mt Orignal	POU F DUR 25	15	19	0	7/7	Exc	
Mt Grand FDS	POU DAM 38	15	19	0	11/11	Exc	
Val d'Irène	POU F DUR 25	15	19	0	10/10	Exc	
Mt Comi	POU F DUR 20	15	19	0	13/13	Exc	

Quelques endroits glacés.
Ski du soir: La Relais. Du lundi au vendredi, Mt St-Castin: du mardi au samedi.
Ski de randonnée: Il est tombé 15 cm de neige POU F DUR samedi. Presque tous les sentiers sont ouverts et les cond. sont de bonnes à excellentes aux endroits suivants: Mt Ste-Anne, 7 sentiers, 33 km, bon; Camp Mercier, 9 sentiers, 43 km, tb; Mt-Tourbillon, ouvert (ski du soir) bon; L'aperon, 2 sentiers, 4 km, bon; Mt Orignal, 5 sentiers, bon; Mt. Grand Fonds, 10 sentiers, t-b; Multi Air (Frampont) 5 sentiers, exc.; Val d'Irène, 5 sentiers, 30 km, exc; Lac 3 Saumons, 6 sentiers, 30 km, bon; Mt Comi, 6 sentiers, 40 km, exc.

ESTRIE

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
Mt Orford	POU-DAM 40/50	5	20	5	16/16	Exc.	
Mt Sutton	POU-DAM	15	20	15	30/30	Exc.	
Arromont	POU-DAM 30/50	5	20	8	15/15	Exc.	
Owl's Head	POU-DAM 25/35	8	20	8	14/19	Exc.	
Shefford Vallée	POU-DAM	7	20	7	10/10	Exc.	
Mont Glen	POU-DAM	8	20	8	9/9	Exc.	
Mt Adstock	POU-DAM	10	20	10	10/10	Exc.	
Mt Gleason	POU-DAM	5	20	6	9/9	Exc.	
Mt Bellevue	POU-DAM	6	20	6	7/7	Exc.	
Monjoye	POU-DAM 35/40	6	20	6	13/13	Exc.	

Ski du soir: Bromont — Bellevue — Vallée du Parc — Monjoye — Vallée Pruneeau tous les soirs sauf le dimanche, Mt Gleason — Mt Adstock, mardi au jeudi soir (inclusivement).
Ski de fond: Les conditions sont excellentes aux endroits suivants: Mt. Shotch-Hill — Owl Head — Bellevue — Vallée du Parc.

LAURENTIDES

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
Mt Gabriel	ART F-DUR 19/23	1	16		3/18	T-Bon	
Tremblant	ART F-DUR 40/50	0			4/27	T-Bon	
St-Sauveur	ART F-DUR 40/50	1	16		4/15	T-Bon	
Avila	ART F-DUR 19	1	16		1/8	Pass.	
Gray Rocks	ART F-DUR 15/50	0			10/18	Exc	
Chantecier	ART F-DUR 15	1	16		1/16	Bon	
Morin Heights	ART F-DUR 12/15	0			4/21	Bon	
Habitant	ART F-DUR 10/20	1	16		2/7	T-Bon	
Olympia	ART F-DUR 26	0			2/13	Bon	
Belle Neige	ART F-DUR 7	1	16		2/11	Pass	
Alta	POU F-DUR 25	3	16		15/17	T-Bon	
Sun Valley	POU F-DUR 14	2	16		5/10	Exc.	
Mt Plante	POU-DAM 5	1	16		2/1	Bon	
Mt Castor	POU-DAM 5	1	16		4/10	Bon	
Vallée Bleue	POU-DAM 15	1	16		4/11	Bon	
40/80	POU-DAM 13	1	16		1/5	Bon	

Ski du soir: St-Sauveur, Mt Gabriel, Mt Olympia et Habitant.
Source: Direction des communications, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. (418) 643-2984

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche	Mercredi
Boston 6, Los Angeles 4	Boston à Chicago
Buffalo 8, Hartford 2	Winnipeg à Rangers NY
Islanders NY 5, Detroit 3	Philadelphia à Chicago
Philadelphia 3, Pittsburgh 1	Pittsburgh à Toronto
Washington 3, Rangers NY 2	Minnesota à Calgary
Toronto 3, Chicago 1	Vancouver à Edmonton
Winnipeg 5, St-Louis 4	Colorado à Los Angeles
Calgary 7, Edmonton 5	
Ce soir	Les meneurs
Montréal à Québec	(Parties d'hier non comprises)
Hartford à Detroit	Gretzky, Edm 40 53 93
Buffalo à St-Louis	P. Stastny, Qué 22 40 62
Winnipeg à Islanders NY	Taylor, LA 19 38 57
	Dionne, LA 24 31 55
	Smith, Min 21 33 54
	Savard, Chi 17 37 54
	Bossy, Isl 25 28 53
	Maruk, Was 25 25 50
	Trotter, Isl 15 33 48
	Ciccarelli, Min 27 18 45
	Tardif, Qué 26 19 45
	Coffey, Edm 19 26 45
	Lafleur, Mon 14 30 44
	Action, Mon 18 25 43
	Anderson, Edm 14 28 42
	Van Boxmeer, Buf 7 35 42
	Middleton, Bos 20 21 41
	Cloutier, Qué 16 25 41
	Maruk, Was 25 25 50
	Stastny, Qué 18 22 40
	A. Stastny, Qué 14 26 40
	Boldirev, Van 22 17 39
	Gardner, Pit 19 20 39
	Lumley, Edm 19 20 39



Guy Lafleur	14	30 44	Coffey, Edm	19	26 44
Keith Acton	18	25 43	Lafleur, Mon	14	30 44
Mario Tremblay	16	18 34	Acton, Mon	18	25 44
Mark Napier	14	16 30	Anderson, Edm	14	28 44
Steve Shutt	15	14 29	Van Boxmeyer, Buf	7	35 44
Pierre Mondou	14	15 29	Middleton, Oos	20	21 44
Larry Robinson	5	24 29	Cloutier, Qué	16	25 44
Doug Jarvis	12	9 21	M. Stastny, Qué	18	22 44
Pierre Larouche	9	12 21	A. Stastny, Qué	14	26 44
D. Wickensheiser	8	11 18	Boldirev, Van	22	17 34
Bob Gainey	7	11 18	Gardner, Pit	19	20 34
Rod Langway	7	17 10	Lumley, Edm	19	20 34
Brian Engblom	2	14 16			
Mark Hunter	9	3 12	Ligue Majore		
Doug Risebrough	3	9 12	du Québec		
Guy Lapointe	0	11 11	Dimanche		
Craig Laughlin	7	2 9	Sherbrooke 7, Québec 4		
Robert Picard	0	9 9	Shawinigan 5, Laval 4		
Gilbert Delorme	1	7 8	Montréal 6, Granby 2		
Chris Nilan	4	3 7	T.-Rivières 8, Chicoutimi 2		
Réjean Houle	2	5 7	Hiver		
Gaston Gingras	0	1 1	Huill & Laval		
Rick Wamsley	0	1 1			
			(Reprise des activités le 27 décembre)		

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	33	17	7	9	182	95	43
BUFFALO	34	17	9	8	132	105	42
BOSTON	32	18	10	4	125	103	40
QUEBEC	36	17	14	5	166	159	39
HARTFORD	32	7	16	9	105	138	23
Section Patrick	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ISLANDERS NY	33	19	9	5	143	116	43
PHILADELPHIE	32	20	11	1	124	115	41
PITTSBURGH	33	15	13	5	125	124	35
RANGERS NY	33	12	17	4	111	135	28
WASHINGTON	33	10	21	2	127	140	22

Conférence Campbell

Section Norris	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	32	13	10	9	148	134	35
MINNESOTA	32	13	10	9	137	113	35
WINNIEG	34	13	14	7	131	151	33
ST-LOUIS	34	14	16	4	124	137	32
TORONTO	32	9	15	8	138	150	26
DETROIT	34	10	19	5	118	145	25
Section Smythe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	36	22	8	6	205	140	50
VANCOUVER	34	13	15	6	127	126	32
CALGARY	34	12	15	7	137	155	31
LOS ANGELES	32	12	18	2	137	162	26
COLORADO	33	6	22	5	83	162	17

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	p
HULL	34	25	8	1	186	129	51
SHAWINIGAN	35	23	12	0	200	118	46
TROIS RIVIERES	34	22	12	0	216	142	44
SHERBROOKE	35	21	12	1	194	159	43
MONTREAL	34	21	13	0	611	126	42
CHICOUTIMI	34	16	17	1	155	165	33
LAVAL	34	14	20	0	154	191	28
GRANBY	34	5	28	1	130	232	11
QUEBEC	34	5	29	0	100	214	10

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pt
HETFORD	24	16	5	3	174	112	3
ST-GEORGES	25	16	7	2	163	117	3
ST-LAURENT	23	13	7	3	135	95	2
ST-JÉROME	24	10	11	3	109	102	2
IMOILOU	24	6	15	3	110	170	1
DAWSON	24	3	19	2	88	183	

Ken Read termine troisième à Crans Montana

Podborski s'offre un cadeau de Noël



Le Torontois Steve Podborski dans la descente de Crans Montana qu'il a remportée hier devant le Suisse Peter Mueller et Ken Read, de Calgary. (Photolaser CP)

Contre des dédommagements futurs

Pierre Larouche aux Whalers

HARTFORD, Conn. (AP) — Pierre Larouche a prédit qu'il serait échangé avant Noël. Il a vu juste. Le Canadien l'a en effet cédé hier aux Whalers de Hartford contre des dédommagements futurs.

Larouche, âgé de 26 ans, a inscrit neuf buts et amassé 12 passes en 22 parties cette saison.

Il était devenu très malheureux depuis que l'entraîneur Bob Berry l'avait relégué aux tribunes, et il ne se gênait plus pour manifester son impatience et son mécontentement. Aussi mercredi dernier, au cours du voyage en autobus qui conduisait le Canadien de Hartford à Boston, Larouche, Anderson, Edm 14 28 42, s'est-il livré à une violente critique de quelques coéquipiers, de l'entraîneur et aussi du directeur général Irving Grundman, qui avait accompagné l'équipe pour la deuxième fois seulement cette saison. Larouche fut particulièrement méchant envers Grundman, qui l'accusa d'être un simple gérant de «bowling».

Grundman eut un entretien avec Larouche le lendemain au cours duquel il lui aurait dit sa façon de penser. Ce n'était plus qu'une question de temps avant que Larouche ne soit échangé.

Peu d'équipes ont manifesté de l'intérêt pour Larouche, cependant. Sa valeur sur le marché des échanges est actuellement au plus bas. Il traîne en effet une mauvaise

réputation qui, hélas, n'est pas surfaite.

Depuis son entrée dans la Ligue nationale il y a maintenant huit ans, Larouche a eu constamment des problèmes avec ses entraîneurs. Il fut le premier choix des Penguins de Pittsburgh en 1974, et il est devenu en 1975-76 le plus jeune joueur, à 21 ans, à marquer plus de 50 buts en une saison.

Malgré ses succès, les Penguins l'ont échangé au Canadien en novembre 1977 en compagnie de Peter Marsh contre Peter Mahovich et Peter Lee. Larouche a connu sa meilleure saison à Montréal en 1979-80 avec une production de 50 buts et 91 points.

Mais comme à Pittsburgh, Larouche a eu des démeées avec tous ses entraîneurs à Montréal. D'abord avec Scotty Bowman, puis avec ses successeurs Bernard Geoffrion, Claude Ruel et Bob Berry.

Aussi Larouche était-il devenu pour le Tricolore un véritable cancer, et même son ami Guy Lafleur ne pouvait plus excuser tous ses déboires de comportement et de caractère. Les sorties de Larouche étaient d'autant plus malheureuses que l'équipe connaît actuellement une période faste.

En cédant Larouche aux Whalers, Grundman a solutionné, en partie, deux problèmes, qui ont trop miné le Tricolore. Il s'est d'abord débarrassé d'un joueur qui troublait

la fragile harmonie de l'équipe, puis il a réduit d'un joueur le personnel du club juste avant le retour au jeu de Steve Shutt et de Réjean Houle, blessés.

Larouche a été informé de la transaction quand les joueurs du Canadien se préparaient à monter à bord de l'avion qui les amenait à Québec, hier après-midi, en prévision du match les opposant aux Nordiques, ce soir.

C'est l'instructeur Bob Berry qui a procédé à la «mise à mort».

«Ce n'est pas M. Grundman (Irving, le directeur général du Canadien) qui m'a annoncé cette nouvelle, mais ça ne me fait rien: je suis certain que M. Grundman a fait cette transaction pour mon bien», a déclaré Larouche.

«Le Connecticut est l'un des plus beaux États américains et les Whalers sont une équipe en reconstruction, où je suis certain que mes services seront bien accueillis. Et utilisés», a ajouté Larouche.

Larouche est également conscient de l'augmentation de salaire intéressante que lui vaut ce déménagement, puisqu'il sera payé en dollars américains et que les dégrèvements fiscaux réservés aux athlètes sont plus intéressants outre-45e.

«Ce qui me dérange le plus, c'est de quitter mes coéquipiers et le public montréalais. C'est un public en or; jamais en cinq ans, je n'ai entendu quelqu'un crier après moi, malgré les controverses et les chicanes internes», reconnaît Larouche.

Larouche jouera cependant dans la même division que le Canadien, ce qui signifie qu'il rencontrera ses ex-coéquipiers à plusieurs reprises cette saison, notamment à Montréal fin-février.

«Il va y avoir un quelque chose de spécial; j'ai intérêt à attacher mes patins solide. Je vais essayer d'en jouer toute une», promet Larouche.

Ouverture samedi du bassin olympique

À la demande populaire, l'Île Notre-Dame a avancé du 3 janvier au 26 décembre son ouverture du Centre des sports d'hiver du bassin olympique, ajoutant également une nouvelle aire de patinage aux installations pour les amateurs de plein air de la région montréalaise.

L'an dernier, le Centre des sports d'hiver a accueilli près de 80.000 personnes, malgré quelques dégels, et on s'attend cette année à ce qu'environ 125.000 personnes profitent des patinoires et des pistes mises à la disposition de la population.

À l'horaire, du 26 décembre au 26 février du patinage, du ski de randonnée, de la raquette, ainsi que quelques événements spéciaux, une randonnée en motoneige pour les enfants handicapés, le Grand Prix du Saint-Laurent et le Marathon populaire sur glace sous la présidence d'honneur de Jean Béliveau.

Il s'agira de la troisième édition de cette manifestation au profit de la Fondation de l'at-taxie de Friedreich. Les organisateurs, présents à la conférence de presse d'hier matin, espèrent la participation d'au moins 2.000 personnes le samedi 30 janvier. Aux trois épreuves (3, 10 et 20 km) s'ajoutera cet hiver la course des maires et des personnalités. L'objectif est de 2.500 participants, l'événement ayant attiré 1.300 et 1.900 personnes à ses deux premières années.

Le site sera ouvert sept jours par semaine à compter du 26 décembre, de 9 h 00 à 16 h 00. L'entrée est gratuite, de même que le stationnement sur semaine. Il en coûte cependant \$3 pour garer sa voiture au cours des week-ends.

On peut également s'y rendre en métro, jusqu'à la station de l'Île Sainte-Hélène.

CRANS MONTANA, Suisse (AFP-CP-Reuter) — L'approche des Fêtes est décidément favorable au Torontois Steve Podborski. Comme il y a un an, il a remporté la dernière descente de décembre, mettant à la raison, hier, sur la «Nationale» de Crans Montana, les gros bataillons suisses et autrichiens. Peter Mueller, meilleur temps des entraînements dimanche, n'a pu prendre que la seconde place à 15 centièmes. Ken Read, de Calgary, pleinement retrouvé après sa chute de Garmisch en janvier dernier, a ponctué par une troisième place à 62 centièmes de Podborski, le triomphes des Canadiens.

Pour Podborski, devenu la saison passée à 24 ans, le chef de file des «Crazy Canucks», l'histoire se répète. Il y a un an, presque jour pour jour, à Saint-Moritz, en Suisse déjà, il réglait tout son monde dans la dernière descente avant Noël. Jusque-là, Podborski n'avait remporté qu'un seul succès, à Morzine en 1979, et encore sur le tapis vert aux dépens de Ken Read disqualifié. Sur sa lancée, Podborski remportait trois succès consécutifs, s'imposant encore à Garmisch et à Kitzbuhel et ratait de peu, dans la dernière descente de l'année, à Aspen, la victoire en Coupe du monde de la spécialité.

Podborski a ainsi rejoint Read au palmarès canadien, tous les deux comptant maintenant cinq succès chacun. Et pourtant, en prenant le départ hier, il n'affichait pas un moral de vainqueur. «Il y avait encore des bourrasques de vent, a-t-il souligné. J'avais peur». Podborski commettait quelques petites fautes dans le haut, mais réalisait une fin de course

Pour éviter le pire à la CTCUM

Amoins que d'ici la mi-janvier, des progrès notables n'aient été enregistrés à la table de négociations entre la CTCUM et les divers syndicats de ses employés, le gouvernement du Québec devra intervenir énergiquement dès les premières heures de l'arrêt de travail qui, selon toute vraisemblance, sera alors déclenché.

Québec devra intervenir non pour supprimer l'exercice du droit de grève dans le transport en commun, ni même pour imposer un règlement élaboré par-dessus la tête des parties.

Le gouvernement devra intervenir pour décréter, dans l'intérêt des usagers, un moratoire d'au moins 90 jours pendant lesquels les parties au différend étudieront de bonne foi les conditions d'un accord, en s'aidant des ressources d'un conciliateur, voire même si nécessaire d'un médiateur spécial.

L'enjeu est trop important pour que le conseil des ministres s'en lave les mains. C'est rien de moins que le chaos qui risque de s'emparer des rues de Montréal. Le public est en droit d'attendre à une attitude plus responsable, sinon, de la part des parties elles-mêmes, du moins de l'équipe qui siège à Québec.

Quel est donc ce contexte qui justifie une telle prise de position? Les éléments de la situation actuelle sont multiples, numérotés-les pour plus de clarté, pas nécessairement dans l'ordre de leur importance relative.

1. Si la grève éclate à la mi-janvier, les parties au conflit n'auront pratiquement pas négocié. Quelques séances et c'est la rupture, les syndicats refusant a priori que la CTCUM puisse être «en demande» sur certaines clauses. Or le contentieux est énorme. On parle de quelque 400 modifications que les syndicats désirent apporter à leurs contrats de travail. Le chiffre est peut-être contestable mais, même coupé de moitié, il serait impressionnant. Déclarer la grève dans ces conditions, c'est s'engager dans un tunnel dont on ne voit pas le bout.

2. Même pour Montréal, qui pourtant en a vu bien d'autres, une grève prolongée du transport en commun en plein cœur de l'hiver constitue «une première». Sans tenir compte des inconvénients excessifs qu'un tel arrêt de travail entraîne pour les usagers, il y a de sérieuses raisons de craindre que les conditions climatiques qui prévalent à cette période de l'année représentent des risques de dommages matériels considérables aux infrastructures du métro et aux ateliers de réparation de la CTCUM. Qui peut en répondre? Sans verser dans l'alarmisme, il convient de tenir compte de ces risques jusqu'ici inédits. Car, en plus des milliers de dollars que coûteront ces dégâts éventuels, il faut ajouter le temps que l'on prendra à remettre les

installations en état de servir. Pour l'usager, c'est deux fois la grève...

3. Il n'est pas à écarter, il est même tout à fait vraisemblable que les groupes d'employés concernés ont de justes griefs à présenter, des situations à redresser, des torts même à corriger. C'est le contraire qui serait étonnant. Par contre, la preuve n'a pas été faite que ces griefs, torts et injustices aient une commune mesure avec les dommages que l'on s'approprie à infliger aux montréalais. Et surtout, il n'est pas prouvé que ces revendications, si justes soient-elles, aient un tel caractère d'urgence qu'on ne puisse tolérer aucun délai. Ces employés n'appartiennent pas à la classe la plus défavorisée (celle-là qui compte sur le métro). Leur condition de syndiqués du secteur public les situe plutôt dans cette catégorie de travailleurs qui, par leur action revendicative appuyée par une législation particulièrement libérale, a obtenu des gains appréciables au cours des dix dernières années. On estime ainsi à environ 15% l'avance qu'ils ont prise sur leurs collègues du secteur privé. Trois mois additionnels de négociations ne devraient pas leur causer un tort irréparable, à moins qu'ils ne conçoivent la grève comme un instrument brutal de chantage.

4. La situation économique du Québec étant ce qu'elle est — malaisée, continue de répéter le premier ministre —, un arrêt prolongé du transport en commun à Montréal ne peut qu'ajouter au fardeau des travailleurs, des entreprises (ce PME qu'on est si prompt à défendre contre les politiques fédérales) et les établissements de commerce. On renonce à calculer en dollars le coût d'une interruption de trois ou quatre semaines (ce qui apparaît comme un minimum dans le cas présent). L'économie de Montréal est moins que jamais en état de subir de telles pertes.

5. Si, après une période de 90 jours, le ministère du Travail ayant déployé toutes ses énergies, puisé dans ses réserves de talents, fait appel aux ressources de toutes les imaginations, les parties ne sont pas plus près d'un règlement, c'est alors qu'il faudra s'interroger à nouveau sur le régime même de négociations dans le secteur public, qu'il faudra se demander s'il n'existe pas de moyens moins barbares que la grève générale et illimitée pour rendre justice aux travailleurs (si c'est bien de cela qu'il s'agit).

Il faut conclure à cette étape-ci que le recours à l'arme ultime que constitue une grève frappant autobus et métro de Montréal est un geste d'une brutalité excessive dont les conséquences sont insupportables. Il n'est pas trop tôt pour qu'à Québec on s'interroge sur la conduite à tenir dans une telle éventualité.

Jean FRANCOEUR

L'entente cordiale à Libreville

M. Pierre de Bané n'est pas seulement ministre de l'Expansion économique régionale. Peu de Canadiens le savent, guère plus au Québec, mais il faut savoir qu'il assume un rôle quasi stratégique au sein du gouvernement. Il consiste à conseiller le premier ministre et le ministre des Affaires extérieures dans les questions touchant les rapports du Canada avec les pays et les institutions de langue française. Il arrive régulièrement que le député de Matane soit investi de missions importantes en Afrique francophone et en France. C'est lui qui dirigeait la délégation canadienne à la dernière conférence de l'Agence culturelle et technique des pays entièresment ou partiellement de langue française. Cette réunion, à laquelle assistait au nom du Québec M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, s'est tenue à Libreville, au Gabon, au moment où le Parti québécois vivait une catharsis au Centre Claude-Robillard. Si bien que la presse a peu parlé de Libreville.

Contrairement au bruit qui en a couru, MM. de Bané et Morin ont mis au point une entente presque harmonieuse sous le soleil d'Afrique. L'un et l'autre ont appuyé le même candidat au poste de secrétaire général de l'Agence, M. François Owono Nguma, ministre de la Culture, des arts et de l'éducation populaire du Gabon, l'un des intellectuels les plus remarquables du continent noir. Avec l'accord enthousiaste de MM. de Bané et Morin, M. Nguma occupera désormais au siège de l'ACCT à Paris le fauteuil du Nigérien Dankoulod Dan Dicko qui tardait à le quitter. Cette élection peut se révéler déterminante pour l'institution de la francophonie.

nie, ébranlée par des crises intérieures, vulnérable aux interventions extérieures et, tout compte fait, incapable d'accomplir pleinement la mission que lui avaient attribuée les fondateurs de Niamey il y a 10 ans.

Il n'y a donc pas eu à Libreville entre Québec et Ottawa, entre MM. de Bané (celui-ci ayant présidé les travaux) et Morin les tensions qu'une vieille et fâcheuse habitude faisait renaître chaque fois que les représentants des deux capitales se retrouvaient au sein de l'Agence sous d'autre cieux. Vieille, en effet, puisqu'elle remonte aux années 60, à Libreville justement, à l'occasion d'une conférence des ministres de l'Éducation où, cette fois, Ottawa n'était pas présent. Fâcheuse aussi parce qu'elle offre au monde le spectacle de divisions qui ne portent pas sur la substance des choses, mais plutôt sur des accessoires et des objets de prestige.

L'un de ceux qui, plus que quiconque, contribue à mettre en place cette première structure importante de la francophonie internationale déplorait vivement les querelles bruyantes ayant marqué les conférences de fondation au Niger. Notre collègue Jean-Marc Léger, aujourd'hui sous-ministre de l'Éducation, naguère délégué général à Bruxelles, partageait certes l'idéal politique qui anime le gouvernement de M. Lévesque. Mais, contrairement à beaucoup de partisans de l'indépendance du Québec, M. Léger pensait que le Québec n'avait rien à gagner en tentant de faire directement sur le plan international ce qu'il ne pouvait réaliser sur le plan intérieur dans le cadre de la fédération canadienne. En d'autres mots, pour mériter dans le concert des nations le sta-

tut qu'il convoitait, le Québec devait d'abord le gagner chez lui par la conquête démocratique de l'indépendance nationale.

Curieusement, M. de Bané a tenu hier à *Présent* de Radio-Canada, quoiqu'en termes plus polis, le même langage. Ottawa, a-t-il dit pour l'essentiel, ne s'oppose pas à une pleine et entière participation du Québec à la francophonie pour autant qu'il ne cherche pas à obtenir dans ses rapports internationaux ce qu'il ne pourrait recevoir au Canada par des moyens directs.

Cela est incontestable, mais il n'en demeure pas moins vrai que le Québec, dans la mesure où il abrite le foyer de la culture française au Canada, constitue l'un des termes de l'historique dualité canadienne et peut revendiquer une représentation et une action internationale que justifie sa qualité distincte parmi les provinces. C'est une situation largement reconnue, et jusqu'à Ottawa, puisque le Québec a obtenu le statut de gouvernement participant au sein de l'Agence culturelle et technique. C'est toutefois là une reconnaissance ponctuelle qu'il faut chaque fois reconfrimier. Le problème des attributs d'une éventuelle représentation internationale du Québec, dans le cadre fédératif, n'a pas été sérieusement discuté, encore moins résolu dans les forums constitutionnels. Au jour le jour, de cette manière empirique qui caractérise souvent les relations Ottawa-Québec, la qualité des rapports et la marche des projets concrets dépendent davantage des hommes en place. Or, à cet égard, MM. Morin et de Bané réussissent convenablement à conjuguer leurs intérêts respectifs sans casser les verres.

Michel ROY

L'Informateur catholique

Les Québécois francophones disposent déjà de 80 revues, annales, bulletins et journaux catholiques dont le tirage global atteint 1,5 million d'exemplaires. Mais paradoxalement, il n'existe aucun journal populaire d'information religieuse. Ce journal vient de naître. Son premier numéro a paru hier. Il s'appelle *L'Informateur catholique*. Ce sera, pour le moment, un bimensuel.

On doit cette initiative à M. Paul Bouchard, l'ex-directeur d'*Esprit Vivant*. Ce journal, fondé dans la ferveur charismatique, est mort d'une erreur fatale: fidèle à ses convictions politiques, son directeur, avait, au moment du référendum, créé un comité des chrétiens pour le «oui». Or les catholiques les plus actifs, et les plus pratiquants étaient majoritairement pour le «non», comme l'ont prouvé ensuite les sondages de Hamilton et Pinard! Bref, *Esprit-Vivant* a perdu une part importante de ses lecteurs fédéralistes et il a fait faillite.

L'Informateur catholique se garde bien cette fois de défendre des causes. Il revient à la fonction première d'un journal: proposer aux lecteurs une information objective sur ce qui fait «la vie de la communauté chrétienne, tant sur le plan mondial qu'aux niveaux national et diocésain, en portant une attention particulière aux événements qui touchent la présence de l'Eglise au monde, sans négliger ceux qui se rapportent à sa vie communautaire».

La publication d'un journal populaire d'information religieuse paraît tout à fait justifiée. Certes les grands médias accordent aux événements religieux une place en général assez bonne. Mais ils

sélectionnent et traitent l'information à partir de ce qui leur apparaît pertinent pour l'ensemble de leurs lecteurs.

Le directeur de *L'Informateur catholique* voit juste quand il constate que c'est justement l'avènement d'un Québec pluraliste qui rend souhaitable et possible la présence d'un journal catholique. Il a tout à fait raison de dire que les catholiques doivent pouvoir disposer «d'outils de communication susceptibles de décoder dans leur perspective particulière le sens des événements dans lesquels ils sont communautairement plongés».

Aujourd'hui, on ne compte guère plus de 30 à 35% des catholiques à l'église chaque dimanche. Mais sur cinq millions et demi de catholiques québécois, cela fait encore un marché potentiel fort intéressant qu'a décidé de viser *L'Informateur catholique*.

Cette clientèle n'est évidemment pas la plus progressiste, comme le révèlent tous les sondages. On comprend donc que le directeur du journal écrive, avec un brin de réalisme, que «la politique éditoriale de *L'Informateur* visera à réconcilier les extrêmes plutôt qu'à contribuer à les accentuer».

Au plan rédactionnel, le premier numéro de *L'Informateur* apparaît plein de promesses. Le journal a en particulier réussi à décrocher une entrevue exclusive avec le ministre de l'Éducation M. Camille Laurin, sur l'avenir de l'école catholique. L'entrevue est fort intéressante et riche d'informations inédites.

Ce bon coup ne nous empêche cependant pas de noter un certain manque de professionnalisme dans la mise en page, les titres, voire le style rédactionnel des

articles. Un coup de barre sérieux et immédiat doit être donné à cet égard.

Le *Journal de Montréal* est un journal populaire mais il est écrit comme un journal. Citons d'ailleurs à propos de cette exigence une source catholique, la commission pontificale des communications sociales: la presse catholique écrit-elle «devra être dotée des moyens nécessaires pour atteindre une qualité professionnelle indiscutable» (*Communium et Progress*, N° 138).

L'Informateur catholique est aussi une entreprise. Il a été lancé après une étude de marché concluant que lui a d'ailleurs valu une subvention de \$52,000 de OSE. On s'en réjouit car c'est un gage du sérieux de l'entreprise.

Cela dit, le journal fait face à un formidable défi. Ce n'est pas tout d'abord un marché potentiel de lecteurs. Encore faut-il aller les chercher et répondre à leurs attentes. Actuellement, le journal compte 6,000 abonnés dont 5,000 lisent déjà *Esprit-Vivant*. Mille nouveaux lecteurs se sont abonnés depuis un mois après le lancement du numéro spécimen. C'est évidemment très encourageant.

Mais ne serait-ce que parce que des fonds publics y sont engagés, les promoteurs du journal ont le devoir strict de ne négliger aucun effort pour que l'entreprise réussisse. Ils doivent surtout résister à la tentation, même s'ils sont catholiques, de croire que la grâce va suppléer à la nature!

Cela dit, Paul Bouchard et son équipe méritent nos encouragements les plus vifs. On leur souhaite plein succès.

Jean-Pierre PROULX

DOCUMENT

La nuit cruelle sur mon pays...

par Romuald Spasowski

Voici la traduction française, établie par l'Agence France-Presse à Washington, du texte intégral de la déclaration faite dimanche par l'ambassadeur de Pologne aux États-Unis, pour expliquer sa défection.

Mesdames et messieurs, je suis l'ambassadeur de Pologne à Washington. Je suis le plus ancien diplomate polonais et ceci est mon cinquième poste. C'est également mon second séjour à Washington en tant qu'ambassadeur. Je désire vous parler de ce qui se passe dans mon pays.

Il y a une semaine, l'état de guerre a été imposé en Pologne, un état de guerre contre le peuple polonais. Sous le parapluie des militaires, des unités spécialement entraînées et la police de sécurité ont commencé un règne de terreur sans précédent. Des usines dans lesquelles les travailleurs se défendaient ont été prises d'assaut. Les membres de Solidarité ont été arrêtés à leurs bureaux, la nuit. Toutes les communications ont été coupées pour isoler le pays et semer la confusion dans le monde.

La peine de mort a été introduite pour ceux qui ne se présentent pas à leur travail. Avec une précision unique, la police a pris des mesures brutales pour étouffer toute étincelle de liberté, et essaie d'éliminer ceux qui pensent librement. Les professeurs de l'Académie des sciences ont été emprisonnés. L'activité des organisations religieuses et catholiques a été interdite.

La nuit cruelle de l'obscurité et du silence s'est étendue sur mon pays. Désormais, des milliers des meilleurs fils et filles de la nation polonaise font face à l'épreuve de la détention. Dans les prisons et les camps, sans abri, sans assez à manger, sans chauffage par des températures glaciales. Mes frères, vieux et jeunes, hommes et femmes, sont confrontés à la force brutale et exposés à d'énormes souffrances.

Il y a même des indications laissant penser que certains ont été transportés dans des pays voisins. Cette répression soigneusement orchestrée et dirigée

n'est pas une affaire intérieure polonaise. C'est l'une des violations les plus flagrantes et les plus brutales des droits de l'homme, qui ridiculise la signature apposée par la Pologne sur l'acte final des accords d'Helsinki.

Je ne peux pas me taire. Je ne peux d'aucune manière m'associer, et encore moins représenter les autorités responsables de cette brutalité et cette inhumanité. Je l'ai décidé au moment où j'ai appris que Lech Walesa, le dirigeant le plus aimé de Solidarité, était arrêté et retenu de force.

Ce que je fais maintenant est l'expression de ma solidarité avec lui. J'ai décidé de faire cette déclaration, de me lever et de dire que je ferai tout ce qui est possible pour aider le peuple polonais dans cette heure de besoin. J'ai demandé au gouvernement des États-Unis de m'abriter et de m'accorder l'asile politique, à moi-même et à ma famille. Tous deux ont été accordés, et je tiens à exprimer mes remerciements au président des États-Unis et au secrétaire d'État, ainsi qu'à beaucoup de mes amis dans le gouvernement pour nous avoir permis de rester dans votre pays.

Je me tourne à présent vers vous, Américains qui m'écoutez et me regardez. À cet instant même, alors que vous êtes devant vos écrans de télévision, les forces du mal s'abattent sur la Pologne et son peuple profondément patriote et religieux. Pensez à ces Polonais. Essayez d'imaginer leur misère quand vous écoutez tous les jours les nouvelles. Souvenez-vous qu'ils sont les meilleurs fils et filles de mon pays, ces travailleurs, ces étudiants, ces intellectuels.

Un nouveau chapitre de la lutte de la Pologne pour l'indépendance et la dignité humaine s'est ouvert il y a une semaine. Nous ne renoncerons jamais. La seule solution à cette tragédie est une solution politique, par le dialogue. Personne ne peut mettre en prison 36 millions de personnes, et les rendre esclaves en plein cœur de l'Europe. La violence et l'oppression ne feront qu'aggraver la situation et l'histoire prouve qu'elles sont finalement destinées à échouer.

La route vers la paix est la seule route. L'Eglise catholique de Pologne

représente une grande force morale, l'âme de la nation polonaise. Solidarité à près de dix millions de membres. Il est naturel que par des conversations entre les trois protagonistes — l'Eglise, Solidarité et les autorités — un effort réel doive être fait pour aboutir à un accord et à la paix. C'est dans mon esprit la seule route à suivre.

Quel que soit l'avenir, ne restez pas silencieux, Américains. Défendez la liberté fait partie de votre tradition. Montrez votre solidarité, votre soutien et votre aide humanitaire à ceux qui sont dans un tel besoin en ce moment. Je veux également prendre congé de nombreux ambassadeurs, mes collègues à Washington. Merci de votre compréhension. Je n'oublierai pas votre amitié. Mon épouse et moi-même n'oublierons pas la chaleur que beaucoup d'entre vous nous ont donnée.

Je veux également remercier de tout cœur tous mes amis américains pour leur coopération. Merci pour votre aide et votre compréhension de mon pays.

«Laissez-moi maintenant m'adresser au peuple de Pologne. Tous les Polonais de l'étranger vous saluent. Nous ne cesserons jamais de lutter jusqu'à ce que la Pologne soit la Pologne et que vous receviez la dignité qui doit être donnée à chaque être humain. Que Dieu nous entende.

Laissez-moi maintenant m'adresser aux Américains d'origine polonaise. Le peuple polonais a confiance dans vos liens solides avec le pays de vos ancêtres. Que tout le monde sache que nous vos coeurs et vos âmes, vous êtes avec ceux de Varsovie, Gdansk, Cracovie et Poznan, avec les travailleurs héroïques des chantiers navals, et avec les courageux mineurs de Silésie.

Laissez-moi maintenant me tourner vers les diplomates polonais en poste à l'étranger. Soyez polonais et fideles à vous-mêmes. Souvenez-vous que ceci est le moment décisif. Faites ce que votre conscience vous dictera pour aider nos frères et soeurs de Pologne.

Il n'y a qu'une morale dans la famille humaine. La morale du peuple qui vit selon les principes de vérité et de justice. C'est cette morale qui doit prévaloir. Longue vie à la Pologne».

LETRES AU DEVOIR

La logique de la simplicité

Marcel Rioux, en prenant publiquement congé de quelques salauds, nous a montré qu'il ne comprenait rien. Contrairement aux prétentions de Rioux, Trudeau n'est pas un salaud! Il est le nouveau prophète d'une logique nouvelle qu'on pourrait appeler métaphysique.

Les philosophes anciens comme Hégel et Marx ont timidement mis de l'avant une logique de la contradiction qui semble bien pâle à côté du trudaisme. Il est vrai qu'ils n'ont pas eu la chance de côtoyer notre grand homme; on ne saurait le leur reprocher.

Cette nouvelle logique marie bien la simplicité avec la profondeur. Lise Bissonnette a d'ailleurs soulevé un coin du voile de cette profondeur dernièrement. Mais elle n'a pu saisir sa simplicité. Or, sa simplicité est simple: il s'agit de prendre un point et de le tourner à l'envers. Qui saura alors qu'il s'agit de l'endroit ou de l'envers? Seul le maître pourra trancher!

Par exemple, si un quidam suspend des droits civils, il lui suffira d'enchaîner les droits individuels dans la constitution. Qui pourra alors oser adresser un reproche à ce quidam? Si le même quidam enlève les droits à une nation, il suffit de dire que cette même nation a abandonné ses droits, ou, qui mieux est, n'en a jamais eu.

Marcel Rioux n'a pas saisi la vogue de cette nouvelle logique. Félix Vigneault, Deschamps, s'ils demandaient \$150 du couvert n'auraient jamais personne pour les applaudir. Le logicien Trudeau en parque 2,000 du coup. On dit même que Bourassa pourrait réunir au moins 800 de ces 2,000 pour chanter en écho les refrains de cette nouvelle logique.

M. Rioux, vous avez bien tort de prendre congé. Vous perdez le meilleur de l'histoire du Québec contemporain.

Claude COLLIN-LAVAL
Montréal, 18 décembre

Les Tremblay en question

La contestation que j'ai soulevée contre l'ouvrage de M. Patrick Chevassu dès le moment de sa parution ne comporte aucune équivoque. En effet, elle n'a rien à voir avec le fait que son auteur est généalogiste professionnel, ou qu'il lui soit venu à l'idée de faire un livre sur les Tremblay, livre qu'il diffuse au Québec avec grand battage publicitaire, ou encore qu'il tire parti de documents disponibles pour tout le monde.

Prétendre que je m'élèverais contre ces évidences, c'est détourner la question. Ce que je trouve à dénoncer dans les Tremblay, histoire d'un peuple, c'est le fait que l'auteur a pigé à pleine main dans mon propre ouvrage, *La Tremblay millénaire*, publié en 1975 aux éditions Garneau. Rien de plus, rien de moins. (...)

Dans un récit d'à peine cinquante pages, j'ai relevé à la douzaine des phrases complètes prises à même le tome premier de *La Tremblay millénaire*. Et je défie M. Patrick Chevassu ou qui ce soit d'autre de nier le fait.

J'écris dans cet ouvrage (p. 120): «A vingt ans, Pierre se doute-t-il qu'il se trouve déjà au bord de la grande aventure?» On trouve sous la plume de M.

Chavassu (L.T. H.P., page 30): «A vingt et un an, Pierre Tremblay est au bord de la grande aventure».

Il y a mieux encore. On peut lire dans mon ouvrage, à la page 36: «Sous l'impulsion de cet homme génial, en moins d'un demi-siècle, l'Europe se couvrit de monastères» en faisant allusion à Saint-Bernard, réformateur de l'ordre cistercien en France. M. Chevassu trouve moyen de reproduire ainsi, introduisant une variante de son cru, qui se trouve être une grossière erreur historique: «Sous l'impulsion de saint Benoît, toute l'Europe se couvrit de monastères» (L.T.H.P., page 9). Notre généalogiste professionnel ne se rend pas compte que saint Benoît n'a rien à voir ici, ayant vécu mille ans auparavant, en Italie. En fait d'histoire de France, pour un Français de France, c'est faire piètre figure; notre auteur, en frais de plagiat, aurait mieux fait de copier textuellement le texte de son modèle québécois.

Ajouterai-je que M. Chevassu, dans la position où il s'est mis de sa propre initiative, se défend plutôt mal. J'irais jusqu'à dire qu'il se débat un peu «comme un diable dans l'eau bénite». Ainsi, surpris à prendre mes phrases telles quelles pour les insérer sans précaution dans son propre texte, il est bien mal placé pour insinuer que mon ouvrage serait «mal écrit». Ainsi encore, quand il se réclame de Mgr Victor Tremblay comme pour s'abriter derrière le prestige de ce nom, faut-il lui apprendre que le dit Monseigneur est décédé depuis plus de deux ans, qu'aucun des ouvrages qu'il a signés dans sa longue carrière et que M. Chevassu affirme avoir consultés ne porte sur l'histoire des Tremblay. Ainsi enfin, quand il invoque son statut d'invité des Consuls de France au Québec, des sociétés historiques, généalogiques et nationales, de l'Association Québec-France, où il a été de fait reçu fort honnêtement, la vérité exige qu'on sache que personne, la comme ailleurs n'avait pu voir son ouvrage avant sa parution et vérifier l'ampleur de cette supercherie que je suis le premier à dénoncer. Tout le monde, à tort ou à raison, a marché sur la bonne foi et la confiance. Maintenant que «le pot aux roses» est mis à jour, mettrait-on autant d'empressément à couvrir cette opération douteuse?

Avoir 34 ans, venir de Paris et se targuer d'être généalogiste professionnel, cela donne des responsabilités; faut-il signifier explicitement à M. Chevassu que tout cela accuse davan-

tage et n'excuse nullement la gravité des procédés qu'il a fait sien.

Jean-Paul-Médéric TREMBLAY
Ste-Foy, 30 novembre

■ Au secours de Rita Ibarburu

Le métier de journaliste est devenu de plus en plus difficile à exercer en Amérique latine. En effet, il est de notoriété publique que de nombreux gouvernements s'affairent à contrôler l'information par intimidation ou suppression pure et simple de journalistes. Depuis un an, 180 journalistes ont été tués ou sont «disparus» sur ce continent. En Argentine seulement, 300 journalistes sont détenus présentement sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre eux et 70 ont été tués par les forces de l'ordre au cours des 12 derniers mois. La répression contre les journalistes est particulièrement violente également au Chili, au Paraguay, en Bolivie, en Uruguay, au Guatemala et au Salvador.

Le Centre pour le journalisme d'enquête (CJE) qui regroupe plus de 600 journalistes au Canada a mis son pied en 1981 le Comité de l'Amérique latine dont le mandat est d'informer et de dénoncer le sort fait à nos collègues d'Amérique latine et de tout mettre en oeuvre pour obtenir leur libération.

La section montréalaise du Comité de l'Amérique latine du CJE travaille présentement à la libération de Rita Ibarburu de Suarez, journaliste de 66 ans, détenue depuis 1975, torturée, devenue cardiaque à la suite des mauvais traitements, travaux forcés et tortures subies depuis six ans. Mme Ibarburu de Suarez a été adoptée comme prisonnière d'opinion par Amnesty Internationale et par la Fédération internationale des journalistes. Son état de santé actuel est jugé extrêmement grave et elle ne reçoit pas les soins médicaux nécessaires à la prison de Punta Rieles où elle est présentement détenue.

Tous ceux et celles qui aimeraient joindre leurs efforts pour obtenir la libération de Mme Rita Ibarburu de Suarez sont priés de faire parvenir des lettres à l'Ambassadeur d'Uruguay au Canada, M. Raul Benavidez (327 Buenavista Road, Ottawa, K1R 7T2); au ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan (125 Promenade Sussex, Tour A, 10^e étage, ch. 140, Ottawa, K1A 0G2); et au nouvel ambassadeur du Canada aux Nations unies, M. Gérard Pelletier (866 United Nations Plaza, suite 250, New York, NY 10017).

Ces lettres pourraient lui sauver la vie. Ce n'est que par des pressions nationales et internationales que les droits de la personne et les libertés fondamentales seront respectés dans tous les pays.

Angèle DAGENAIS
pour le Comité
Montréal, 18 décembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois, \$41.00; trois mois, \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3381
(lignes groupées).

Référendum ou plébiscite: démocratie ou coup de force?

Si la thèse de la souveraineté ne concernait que les péquistes, les observateurs devraient peut-être s'interdire tout commentaire en marge d'un débat qui, vu de l'extérieur, apparaît survolté au point qu'un rien risque de faire éclater la marmite. Mais, lorsque les projets d'un groupe et d'un gouvernement concernent toute la société et visent à la transformation des institutions politiques, économiques et culturelles, alors cette société se sent touchée profondément par les décisions et convulsions de ceux qui veulent l'entraîner dans les sentiers de l'indépendance.

Depuis le 20 mai 1980, les citoyens présentaient que le premier ministre du Québec et le président du Parti québécois n'étaient pas toujours sur la même longueur d'ondes. Non parce que l'homme qui coiffe deux chapeaux difficiles à porter serait divisé en son for intérieur quant aux buts à atteindre. Mais parce que la responsabilité d'un premier ministre dépasse largement les cadres du parti politique dont il assume aussi la direction. Il eût par exemple été impensable que le président du PQ prit place à la table constitutionnelle à l'invitation pressante, pour

par
**Solange
Chaput Rolland**

ne pas écrire péremptoire de M. Trudeau, mais encore plus impensable que le premier ministre du Québec refuse de siéger parmi ses homologues provinciaux pour négocier un rapatriement de la constitution qui risquerait pas d'ébranler les assises même de la société québécoise. Il faut avoir peu d'idées des pressions exercées sur un Québécois qui défend la vision québécoise de sa société au sein du fédéralisme canadien pour imaginer que M. Lévesque et son entourage ont eu la partie facile durant les longues discussions qui ont abouti au triste accord des Dix. Il faut aussi évoquer sans passion, mais par simple honnêteté, les tensions inévitables qui ont dû surgir entre M. Lévesque et ses homologues anglophones. Ceux-ci devaient logiquement se méfier des raisonnements de la délégation québécoise contrainte par les circonstances à

travailler à replâtrer le mur canadien lésardé par un geste unilatéral, contraire au principe fédéral. Mais plus M. Lévesque discutait avec ses collègues, plus devait-il découvrir l'interdépendance des provinces et leur dépendance envers Ottawa pour relancer leur économie et développer leurs richesses naturelles.

Plongé durant des mois dans des négociations qui contredisaient son optique fondamentale, M. Lévesque n'a peut-être pas prévu le fossé qui s'ouvrirait et se creusait entre ses militants et sa délégation. Les péquistes dits de la base recherchent l'indépendance à tout prix. Mais les élus étaient conviés à assurer l'indépendance juridique du Canada. Il ne fallait pas être particulièrement sensible pour observer combien le premier ministre était mal à l'aise lorsque l'opposition le chahutait sur ses opinions fédéralistes, au sein de l'Assemblée nationale. Il ne faut pas non plus posséder des dons de devin pour comprendre que tant de contradictions entre péquistes, entre membres du cabinet et députés au caucus, allaient finir par éclater, un jour ou l'autre.

Même si l'affrontement entre M. Lévesque et certains de ses militants scindait le parti en factions opposées, pour

ne pas dire inconciliables, M. René Lévesque, à titre de premier ministre, est tenu de se soucier et, surtout, de respecter les émotions et les principes de toute la population à qui il demande de faire un pas décisif vers l'indépendance, et qui refusa majoritairement de franchir ce pas en mai 1980. Les responsabilités d'un premier ministre, fût-il péquiste ou fédéraliste, sont telles qu'il lui arrive souvent de mieux connaître la société qu'il gouverne que l'évolution du parti dont il assume la présidence. Pourquoi? A cause des sources d'information dont il dispose, des renseignements qu'il glane à même son cabinet, des rencontres officielles et officieuses avec des hommes et des femmes de tous les milieux. Il faut parfois prendre beaucoup de recul pour bien comprendre les siens. L'histoire politique témoigne de la distance inexorable qui sépare souvent un chef de ses partisans et, en vertu d'un phénomène tristement humain, il arrive aussi que ses partisans s'en prennent au chef parce qu'il est populaire, puissant, et qu'il n'a plus le temps de consacrer des heures à son parti. Peu de premiers ministres et de chefs d'États ont échappé à la critique parce qu'ils en viennent à s'isoler de leur entourage immédiat et lointain, et parce qu'ils prennent des décisions sans consultations préalables.

M. Lévesque ne reconnaît plus le parti qu'il a fondé en octobre 1967 sous le nom Mouvement Souveraineté-Association. Les membres ne se reconnaissent plus en lui. Pourtant sa philosophie demeure fidèle à la ligne de pensée qui est inscrite dans le programme du parti.

Ses partisans contestent, et quelques-uns violemment hélas, l'association économique avec le pays, certains affirment qu'il suffirait de remporter une majorité des sièges pour réaliser l'indépendance. M. Lévesque propose ou impose un référendum pour leur demander de revenir à des attitudes plus démocratiques, plus pacifiques, plus conformes à la réalité géographique qui coince le Québec entre des provinces anglophones. S'il ne réussissait pas à se faire plébisciter par une majorité de ses partisans, il se démettrait de ses responsabilités de président du PQ et de premier ministre.

Oui, le jeu est serré, mais, à l'optique péquiste, l'enjeu mérite un tel défi. Si M. Lévesque ne mettait ni sa tête ni sa réputation dans la balance référendaire, il serait possible de parler de méthodes pour le moins inquiétantes. Mais à y bien penser, n'eût-il pas été salutaire que M. Trudeau tienne un référendum parmi ses membres pour apprendre leurs vus sur son projet constitutionnel avant de l'imposer au pays, pour ensuite devoir le modifier avec les résultats que nous connaissons? N'eût-il pas été également salutaire que M. Ryan ait recouru à une consultation peut-être impopulaire parmi ses militants, pour apprendre si tous appuyaient le projet Trudeau qui ne tient pas compte

de la dualité dont le livre beige, avalisé par les députés en congrès, proclamait le rappel historique? Le référendum ne faisait pas partie de nos traditions et conventions avant mai 1980; les partis politiques y auraient-ils désormais recours pour remplacer les sondages décriés, contestés et toujours tenus secrets afin de comprendre l'évolution des mentalités?

M. Lévesque n'est ni un dieu, ni un surhomme, ni un être infailible. Mais il est populaire, attachant même aux yeux de ses adversaires. Le peuple se reconnaît en lui au-delà de l'esprit partisan. Au soir du 15 novembre 1976, ce peuple lui apparaissait comme «une manière de grand peuple». Il faut en effet que ce peuple soit grand et fort pour triompher de la mesquinerie, des querelles internes, des coups de rapatriés et de l'affreuse déchirure fraternelle dont il est à la fois le témoin et la victime. Le spectacle que nous offre en ce moment le monde politique est indigne de ceux qui croient au Canada comme de ceux qui n'y croient plus. Et les membres du Parti québécois sont victimes, en ce moment, de leurs tendances excessives à se croire auroles de toutes les vertus québécoises, de toutes les capacités de se discipliner. Cependant, ils avaient jusqu'ici réussi à nous convaincre de leur générosité à soutenir leur chef et à l'épauler, aux heures les plus noires de leur trajectoire politique. En mai 1980, ils ont perdu avec courage, du moins la plupart d'entre eux, le référendum sur la souveraineté-association. Auront-ils en février le courage de gagner celui que leur propose M. Lévesque, ou choisiront-ils de le perdre? Poser la question me semble honnête; y répondre à leur place ne le serait pas.

Le PLQ: du désenchantement à l'incohérence

par
Gérard Bergeron

L'INDICE le plus révélateur de la division profonde d'une société, c'est lorsque ses plans de clivage passent à l'intérieur des partis. Distincts jusqu'à la contradiction mutuelle, les partis existent pour s'opposer. Ils n'ont pas d'autre fonction, à laquelle se ramènent tous les autres rôles qu'ils remplissent.

Les affrontements, constants entre le PQ et le PLQ et, plus spectaculaires encore, entre le gouvernement de Québec et celui d'Ottawa, sont francs, propres au système, plus encore nécessaires qu'inévitables. Mais le schisme interne du PLQ est peut-être d'une plus pernicieuse gravité que les divisions récentes du PQ pour la raison principale qu'il n'éclate pas en crise majeure. Du profond désenchantement de n'avoir pas pris le pouvoir le 13 avril, le PLQ est passé à une attitude d'incohérence et il s'y installe petit à petit avec un peu beaucoup de morosité.

Ce parti a propensé du génie pour n'être pas à la hauteur aux grands moments qu'il faudrait; en 1956, alors qu'apparaissent les premières failles sérieuses de la machine duplessiste; en 1966, quand l'ex-gouvernement de la Révolution tranquille n'allait opposer qu'une faible opposition au gouvernement de l'Union nationale encore plus faiblard; en 1976, lorsqu'une vacance de leadership allait entraîner ce qui restait encore d'énergie à ce parti dans une campagne-maison pour le choix d'un nouveau chef; en 1981...

Sur la base de sa remontée spectaculaire, le PLQ aurait dû, aurait pu prendre le pouvoir. Ce parti est dur, inhumain même pour ses leaders qui ne le lui apportent pas sur un plateau doré. C'est la sanction de l'éjection: le chauffeur

n'ayant pas gagné la course, il faut l'éjecter de la machine s'il n'abandonne pas lui-même. Après Godbout en 1948. Lesage en 1969. Bourassa en 1976, maintenant peut-être Ryan, qui semble s'accrocher encore au volant.

La conséquence est que le parti libéral se trouve à consolider la position de son concurrent plus heureux, surtout lorsque celui-ci prend le pouvoir comme par erreur avec un scrutin électoral d'avance. Ce fut le cas pour l'Union nationale en 1966 et pour le Parti québécois en 1976. Mais nous sommes en cette fin d'année 1981, alors qu'une action cohérente des libéraux du Québec, serait plus indispensable que jamais.

L'alchimie stratégique-constitutionnelle de M. Trudeau a poussé les péquistes en congrès à leur séance de défoulement «séparatiste». Ils ont fait, consciemment ou pas, le plus beau cadeau à la cause «fédéraliste». Et le PLQ n'est pas en état de le recevoir. Il y a pire. Un parti se juge lui-même par qui il laisse partir en situation difficile. M. Gratton restait et devient «quelqu'un» au moment où M. Forget est venu devoir partir.

Bien sûr, il y a un «cas Ryan». Et je me refuse d'en précipiter l'examen au détour d'un paragraphe justicier. D'ailleurs, tout ou presque a été dit à son sujet, *extra* ou *intra muros* (dont des échos fort clairs nous sont parvenus en indiscret) cal-

culée?). Mon propos demeure au niveau du fonctionnement d'un système et pourrait se résumer ainsi: le chef d'un Parti libéral du Québec, quel qu'il soit, est dans une «situation-poison» lorsque les libéraux fédéraux sont eux-mêmes au pouvoir à Ottawa. Il n'y a pas d'exception. Cette proposition, qui n'a rien d'une trouvaille, devrait être tenue comme une «loi» naturelle du système: Godbout a payé pour King, Lapalme pour Saint-Laurent, Bourassa pour Trudeau. La «loi» se renverse quand c'est le premier ministre libéral du Québec qui, provisoirement ou ponctuellement, est le plus fort: Taschereau dans les années 1920 sous King, Lesage sous Pearson, Bourassa sous Trudeau au moment à l'époque de Victoria, il y a dix ans.

Si ce n'est pas Ryan, si c'est Bourassa ou un autre, le leader du PLQ aura à tenir compte de cette «loi» de nature. Cela veut dire que le parti devra choisir de devenir, en bloc et officiellement, un parti du Québec, une fois pour toutes et non pas seulement selon les fluctuations des états d'âme de son leader. Ce qui s'impose absolument au PLQ n'est pas plus douloureux que ce qui est demandé à l'électorat québécois d'avoir à choisir entre le Canada et le Québec, le fédéralisme et la souveraineté. C'est même d'une chirurgie plus mineure puisque la marge de la décision à prendre reste en deçà du «séparatisme», borne unanimement et systématiquement rejetée. À partir de là, il y a deux niveaux de fédéralisme à pratiquer: si c'est celui de l'Etat central qui intéresse le plus, on se fait élire à Ottawa et on milite à ce niveau plutôt qu'à l'autre.

Je sais que le «cas Ryan» a bien d'au-

tres composantes. Il y a, entre autres, le caractère traitre de la rumeur qui circule à l'intérieur du parti, selon laquelle avec Ryan, on ne prendra pas le pouvoir. Mais la situation peut changer ce qui a déjà commencé. Et qui peut changer vite: témoin la «fête» du Claude-Robillard qui a dégénéré en colère explosant en déraison! Ironie de la situation: M. Ryan dont on pouvait craindre un durcissement autocratique à la suite d'une trop longue série de victoires continues, il conviendrait maintenant de le supporter de l'extérieur.

Comme la psychologie des gens hautement avisés et puissamment réalistes qui les peuplent, l'action des partis révèle une zone de naïveté qui éclate au moment d'une difficulté corsée. C'était «naïveté» de croire au sein du parti sécessionniste que toute espèce d'accord, boiteux mais remettant en marche la machinerie constitutionnelle depuis si longtemps grippée, puisse être indirectement favorable à sa

cause. Ce n'aurait même pas été le cas si l'actuel gouvernement du Québec avait eu pouvoir d'empêcher un tel accord et l'avait effectivement bloqué. Si le Québec avait été participant et partie prenante à l'accord des dix, devenant ainsi celui des onze, quelle réception les émissaires du gouvernement québécois auraient-ils eue, au retour d'Ottawa, de la part des partisans sécessionnistes? S'ils avaient été à même de bloquer l'accord, la cause sécessionniste comme telle n'aurait fait aucun progrès, pas plus que lorsque des fédéralistes irréversibles comme Jean Lesage et Robert Bourassa s'étaient servis naïvement de leur pouvoir d'empêcher.

La zone de «naïveté» au sein du PLQ est de même nature mais s'exprime à l'envers. Elle consiste à croire que tout avantage différentiel que marque le pouvoir d'Ottawa dans ses affrontements avec celui du Québec le sert, lui, parti provincial et éventuel gouvernement québécois: c'est très exactement l'inverse

qui se produit. Si l'avantage différentiel profite au contraire au gouvernement du Québec (sécessionniste par programme, mais qui ne peut pas l'être en fait), le parti de l'alternance fait des gains corrélatifs, susceptibles de lui faciliter ses propres tâches quand il sera au pouvoir au Québec. Faute de tenir compte de cette mathématique élémentaire, le PLQ se complique la vie et celle de ses militants, donc! en même temps qu'il rend impossible la vie de son leader actuel. Il ne faudrait tout de même pas le couvrir de «tous les péchés d'Israël» et du système!

Certes, il y a la pointe du triangle... À la pointe de deux naïvetés, il doit y avoir de la rouerie qui surplombe. On est toujours le naïf, ou les naïfs, d'un plus roué. Mais le Prince qui règne à Ottawa est moins roué qu'on l'affirme, comme pour s'excuser de se faire rouler. En tout cas, au fond de lui-même, il ne donne pas dans le triomphalisme ambiant. Et pour cause: le trône sur lequel il est assis est bancal.

Le Kamputchea et l'Asie du Sud-Est

par
Chan Dara

Engagé personnellement dans les médiations entre les trois factions khmères, l'auteur est un ancien président de la Communauté khmère du Canada.

son flanc sud. D'autre part les dirigeants chinois contemporains sont hantés par un spectre cauchemardesque, celui d'être encerclés par des pays placés sous l'influence du Kremlin. De jour en jour ce cauchemar semble se concrétiser: la Mongolie, le Vietnam, le Laos, l'Inde, l'Afghanistan... Il ne reste plus que le maillon de la Birmanie et l'encercllement sera total. Ces raisons expliquent la nervosité de la Chine lors de l'invasion du Kampuchea par le Vietnam et la «leçon» dispensée à ce dernier en 1979. On comprend aisément qu'actuellement la Chine soutient matériellement les efforts des mouvements de libération khmers.

D'autres pays s'inquiètent eux aussi des effets de l'occupation vietnamienne du Kampuchea. Il s'agit des nations de l'ASEAN (Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie et Philippines). Leurs dirigeants voient l'invasion vietnamienne comme l'amorce d'une vaste ambition soviétique sur toute l'Asie du Sud-Est. En effet, en contrôlant le Kampuchea et le Laos, les Russes sont à la porte même de la Thaïlande. Sous les jungles épaisses couvrant les régions frontalières khméro-thaï et lao-thaï, les Russo-Vietnamiens pourraient aisément produire des armes aux mouvements communistes pro-soviétiques, destabilisant alors la Thaïlande, si ce n'est déjà fait! Le contrôle du port khmer de Kampong-Som permet aux forces aéro-navales soviétiques de menacer directement la Malaisie et Singapour, en prise eux aussi à une forte déstabilisation par les groupements communistes. La Chine vient alors à grands bonds assurer les gouvernements des pays de l'ASEAN de son soutien contre l'hégémonie soviétique, allant jusqu'à sacrifier les groupes communistes pro-chinois en cessant de leur livrer des armes! Les USA, dont la politique extérieure prône en ce moment la lutte tous azimuts pour freiner l'empiètement du Kremlin dans le monde, ne ménagent plus leurs efforts. Les Américains sont en train de mener d'intenses activités diplomatiques auprès des pays de l'ASEAN pour les rassurer des bonnes et sincères intentions de Pékin, toujours redouté.

Sur la question du Kampuchea,

l'ASEAN, la Chine et les Etats-Unis affichent un front commun soutenant la lutte du peuple khmer pour libérer sa terre. Leur stratégie: pressions économiques et diplomatiques accompagnées de pression militaire exercée par les forces de libération khmères, laot et vietnamiennes (à l'intérieur du Vietnam). Sur le front diplomatique, l'alliance ASEAN-Chine-USA a obtenu, trois fois consécutivement, l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU des résolutions exigeant le retrait de toutes les troupes vietnamiennes du Kampuchea suivi des élections libres sous la supervision des forces de l'ordre des Nations Unies. Sur le plan militaire, seuls les Khmers rouges peuvent se réclamer d'actions militaires d'envergure. Ces guerilleros, très auto-disciplinés et fortement équipés par la Chine, se battent comme des lions enragés. Les troupes de M. Son Sann, quant à elles, sont confrontées à deux grands problèmes: manque d'aide matérielle et manque d'expérience sur la guérilla. L'alliance ASEAN-Chine-USA s'accorde à réclamer du prince Sihanouk, de M. Son Sann et de M. Khieu Samphan leur union dans un gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, reconnu par l'ONU, et par le truchement duquel les pays amis peuvent fournir de l'aide matérielle à toutes les factions. Dès le début, M. Son Sann s'est montré le plus réticent à une telle coalition car, selon lui, associer son nom à ceux des leaders khmers rouges mettrait en danger toute sa crédibilité auprès de la masse khmère. Après un travail assidu de plusieurs mois, à coups de persuasion et de pression, les responsables des affaires étrangères des pays de l'ASEAN ont finalement réussi, le 4 septembre à Singapour, à réunir les trois dirigeants khmers autour d'une même table. À la même date, ces derniers ont conclu une entente créant un comité spécial composé de représentants des trois groupes pour négocier la mise sur pied d'un gouvernement de coalition.

Mais, après plusieurs séances de pourparlers, alors que tout indiquait qu'un gouvernement tripartite était sur le point de prendre forme, M. Son Sann annonçait subitement qu'il rompait pour un laps de temps les négociations. Il y a des Khmers, victimes directes ou indirectes des Khmers rouges, qui souhaitent une telle coalition. Ils voient mal, alors que les Vietnamiens sont au Kampuchea depuis déjà trois ans, comment leurs compatriotes armés restent encore divisés, voire ennemis, par la volonté de leurs chefs. L'échec des négociations khmères fera des contents et des mécontents. Et les contents sont les gens de Hanou.



ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés	COURTOIS, ZIRI, MALKA & ASSOCIÉS Comptables Agréés 397 c. rue Laurier, Montréal, H2V 2K3 273-1535	MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél. (514) 281-1555 Tél. 055-50917 Bureaux à Ottawa, Montréal, Lével, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton. Société Nationale Collins Barrow Bureau à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes. Représentation dans les grands centres financiers internationaux.	RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal - Toronto Montréal, Québec, Ottawa Chicoutimi, Thetford Mines, Hull 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec H4Z 1G9 Représentation à travers le Canada par: DOANE RAYMOND Associés Représentation internationale par: GRANT THORNTON International
BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal - 845-0209	ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde. 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901	MacGILLVIRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8830 National MacGILLVIRAY & CO. Bureaux dans les principales villes du Canada et partout dans le monde	RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables Agréés Montréal - Toronto Associés - Résidents à Montréal Geoff Vinerberg, C.A. Howard Gilmour, C.A. Marvin Corbin, C.A. Barry Clamen, C.A. Arnold M. Shostack, C.A. David G. Young, C.A. Gerald S. Goudreau, C.A. Allan Weiser, C.A. Irene Kramer, C.A. J. Richard, C.A. J. Yves Tougas, C.A. Richard S. Vinerberg, C.A. Society M. Kesteven, C.A. Patrick K.H. So, C.A. Donald Primack, C.A. 1 Westmount Square Montréal, Québec H3Z 2Z9 831-2511
BOISJOLI, HOUGHTON & CIE Comptables Agréés 1440 ouest, rue Ste-Catherine Suite 525 - 861-2888 Louis Albert Boissjoli, C.A. Maurice Sabab, C.A. Michel Sabab, C.A.	GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumas, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. O. Villeneuve, C.A. J.R. Charle, C.A. M. Dufosse, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Gareau, C.A.	MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS C.P. 95 1, Complexe Desjardins Montréal (Québec) H5B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carter, Sept-Îles Société Nationale WARD MALLETTE Représentation internationale dans 45 pays BINDER DIJKER OTTE & CO.	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7606, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 - 274-2787
CHARETTE, FORTIER, HAWAY & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal, Québec, Hull Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Missis- sauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Bernudes, Nassau, Grande Caïman.	GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 3J1 845-7311	MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables Agréés. 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430	SAMSON, BÉLAIR Comptables agréés Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Edmonton - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Sept-Îles - Gatineau - Kitchener - Saskatoon - Regina - Gaspé - Coaticook - Amqui - Hinton Bureau 3100 - Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H8 (514) 861-5741
CLARKSON - GORDON Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec A. Benedetti, C.A. J.P. Graveline, C.A. C.C. Blomh, C.A. M. Lantagne, C.A. C.W. Blomh, C.A. A. Lantagne, C.A. R.R. Burpee, C.A. R.E. Lavon, C.A. V. Camrand, C.A. N. Leduc, C.A. A.M. Caron, C.A. G. Limoges, C.A. S. Chamberland, C.A. J.G. McInnis, C.A. J.P. Desile, C.A. R.J. Messier, C.A. A. Fortier, C.A. J.D. Morrison, C.A. S. Frasse-Gagnon, C.A. R.R. Osker, C.A. S. Fréchette, C.A. R. Pearl, C.A. S.R. Gagné, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A. R. Gorman, C.A. W.J. Smith, C.A. S. Grogan, C.A. G.S. Wells, C.A.	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 888 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 Montréal, H2V 1N3 845-9253 Bureaux: Montréal Lével Repentigny Iles de la Madeleine Maniwaki	NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS DELOITTE HASKINS & SELLS Comptables Agréés 3210, 1 Place Ville-Marie Montréal, Québec H3B 2W3 Tél. 861-8311 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.	THIBAUT, MARCHAND & CIE Comptables agréés 110 Place Crémazie Ouest Suite 600 Montréal, Québec H2P 1B9 381-8233 Poissant, Richard et Associés affilié à THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W3 Téléphone (514) 868-7351 A l'échelle internationale McLintock Main Laurent
CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS 2, Place Leval Bureau 300 LAVAL, Qué. H7N 5N6 382-4010 - 668-8400	COOPERS & LYBRAND 830, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W8 (514) 871-9792	PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS 1220, boulevard Graham Suite 301 Mont-Royal (Québec) H3P 3C8 Tél. (514) 342-4740	ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zitrer, C.A. Herbert F. Stein, C.A. Gerald A. Stein, C.A. David A. Stein, C.A. Marvin S. Goudreau, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold M. Shostack, C.A. David A. Stein, C.A. Morton S. Specter, C.A. Barry A. Tassanovich, C.A. Gerald A. Stein, C.A. Stanley Weiser, C.A. Jeffery J. Paré, C.A. Norman J. Weiser, C.A. Brian D. Levine, C.A. Robert H. Zitrer, C.A. Lewin M. Candler, C.A. David A. Stein, C.A. Jack A. Zitrer, C.A. Robert H. Zitrer, C.A. New Rossmore, C.A.
COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables agréés 3801 Jean-Talbot O. Ste. 214 Montréal, Québec H3R 2G5 Ottawa 731-7851 Arriprior	LAVALLEE, BÉDARD & CIE Comptables Agréés 19 ouest, Le Royer - Suite 300 Montréal, H2Y 1W4 844-1153	PRICE WATERHOUSE Comptables agréés 21 bureaux à travers le Canada 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4	

L'Autriche tranquille/ Le plein emploi est menacé

Suite de la première page

sine quitte à retourner de temps à autre à l'école pour des notions théoriques.

Pour la compagnie Engel, une firme spécialisée dans la fabrication de machinerie pour l'injection de plastiques, cela signifie l'embauche, chaque année, de quelques dizaines de jeunes des environs. «A l'entrée le salaire est peu élevé, environ 600 schillings par semaine (\$50). Au bout de trois ou quatre ans, ils gagnent plus de \$300 schillings (\$300)», affirme le responsable des ventes, M. Gustav Gattlinger.

Plusieurs observateurs soutiennent que cette politique de l'emploi est soutenue artificiellement par l'Etat qui refuse de licencier dans la fonction publique et assume les déficits importants des sociétés d'Etat.

Selon M. Koren, le gouvernement autrichien devra emprunter pas moins de 55 milliards de schillings cette année pour équilibrer son budget. Plusieurs organismes parapublics font face à des déficits d'exploitation importants. La grande sidérurgie autrichienne, Voest-Alpine, a subi des pertes en 1980 de \$72 millions.

Cette politique du plein emploi pousse également hôteliers et restaurateurs à conserver leur effectif au plus haut niveau le plus longtemps possible. Il ne faut

pas oublier qu'un travailleur qualifié perdu n'est pas facile à retrouver dans un marché où le chômage n'est que de 2%.

Pour empêcher une détérioration éventuelle de la situation, le gouvernement a fermé le robinet du côté de l'immigration; le nombre de travailleurs yougoslaves et turcs a été ramené à 170.000 environ; on n'a pas procédé à l'exode forcé comme ce fut le cas en Allemagne et en Suisse. On demande maintenant un visa aux réfugiés polonais.

L'absence de chômage fait partie du consensus social tel que défini par les partenaires sociaux. Les Autrichiens ont mis au point une formule originale; dans une Commission paritaire, les représentants des travailleurs, des employeurs et des fermiers établissent, en présence de quelques ministres fédéraux, les grandes lignes de la politique des salaires et des prix. Cette consultation, qui n'a aucune assise légale, fonctionne selon la règle de l'unanimité. Des groupes de travail préparent les dossiers; employeurs et employés discutent donc à partir de données identiques. Tout le monde s'entend sur les grands objectifs sociaux. Le pragmatisme l'emporte sur des considérations idéologiques. Certaines discussions donnent lieu à des débats publics corsés: le prix de la bière, par exemple... Les négociations sur les conditions de travail demeurent au niveau de chaque secteur industriel: les dirigeants nationaux se sont

toutefois entendus auparavant sur certaines priorités. (Il faut dire que les syndicats sont bien intégrés dans l'appareil décisionnel: le président de la grande centrale autrichienne — 60% des travailleurs environ — est également président de l'Assemblée nationale...)

Ce «modus vivendi» amène une paix sociale précieuse pour l'économie autrichienne. Les pertes attribuables aux conflits de travail représentent moins d'une minute par travailleur par année: au Canada, les arrêts de travail ont amené des pertes de 421 minutes par travailleur en 1979. Par exemple, l'usine de Bombardier à Günskirchen a fermé trente minutes en 1968 pour ce motif au cours des vingt dernières années; la performance n'est pas comparable de ce côté-ci de l'Atlantique...

La semaine dernière, il y avait rumeur de grève dans le secteur du commerce de détail; le syndicat réclamait une hausse de 7% alors que les patrons offraient 6,2%. L'affaire s'est réglée à mi-chemin.

La montée des prix, l'an prochain, pourrait inciter les syndicats à devenir plus agressifs, croit M. Koren, qui devra faire des pousseries extraordinaires pour concilier ses objectifs de plein emploi et de stabilité monétaire.

Plus du tiers du commerce extérieur autrichien passe par l'Allemagne de l'Ouest. Aussi le schilling autrichien suit de très près le cours du mark allemand. Il

a donc fallu emboîter le pas au moment de la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis. L'Autriche voulait alors conserver ses capitaux au pays. Donc, malgré un taux d'inflation d'à peine 6%, les entreprises doivent payer plus de 15% pour obtenir du crédit. Pour financer son déficit, le gouvernement emprunte à 11% ce qui draine une bonne partie de l'épargne disponible. Cette situation mine l'équilibre financier des entreprises qui ne peuvent faire face à un loyer élevé de l'argent sans parvenir à vendre leurs actions, faute de demandeurs. L'avoir propre des entreprises ne représente plus que 20% de leur bilan, le reste étant de l'argent emprunté.

Un autre facteur d'inquiétude se trouve dans la structure industrielle qui ressemble un peu à celle du Québec. Les «secteurs mous» n'ont pas été assainis dans la géographie industrielle. Pas moins de 75.000 Autrichiens travaillent dans les secteurs du textile et des vêtements, 15.000 dans le cuir, 100.000 dans l'acier et sa transformation...

Le secteur manufacturier représente toujours 40% du produit national brut (contre 25% environ au Québec). La baisse progressive de l'activité secondaire est à peine possible au cours des dernières années grâce au gonflement du domaine tertiaire, particulièrement le tourisme.

Toujours au chapitre de l'exportation, les coûts de main-d'œuvre ont progressé vivement en Autriche. Les avantages so-

ciaux représentent 89% de la masse salariale (35% au Québec). Un employé malade touche son plein salaire. La venue d'un enfant est suivie d'une allocation de plus de \$1.000 aux parents... Les salaires des travailleurs autrichiens se classent parmi les plus élevés de l'Europe de l'Ouest.

L'Etat ne pourra plus continuer de se substituer aux responsabilités individuelles, croit M. Kretz qui, comme plusieurs hommes et femmes d'affaires autrichiens, réclame une baisse des coûts sociaux.

Cette sociale-démocratie a cependant des résultats incontestables. Un petit exemple: dans tout le pays, il n'y a eu que 313 crimes contre les particuliers l'an dernier. Le nombre de vols à main armée fut de 61, soit l'équivalent de trois ou quatre mois à Montréal...

La «paix sociale» qui en découle favorise les exportateurs autrichiens qui peuvent garantir la date de livraison à leurs clients, ce qui n'est pas le cas pour leurs concurrents italiens ou canadiens...

Ce fut également un facteur dans la décision de General Motors d'implanter sa prochaine usine européenne dans ce pays. Il faut dire que le gouvernement y a aussi mis du sien en offrant une dot de \$200 millions au géant américain.

Mais qu'arriverait-il si le chômage devait gagner ce pays?

(à suivre)



En 1981, l'économie autrichienne stagnera alors qu'une croissance de 1% est prévue pour l'an prochain, selon le président de la Banque nationale d'Autriche, M. Stefan Koren.



◆ Asile

tréal, ont joui du même privilège.

Lorsque ce permis expirera, les réfugiés polonais auront le loisir de retourner dans leur pays ou de faire les démarches normales pour devenir citoyens canadiens. Il va sans dire que l'évolution de la situation politique en Pologne pesera lourd dans leur décision.

Selon les informations obtenues hier, ces marins sont âgés d'environ 27 ans et ils sont, pour la plupart, célibataires.

La majorité, sinon la totalité, d'entre eux ne parlent ni le français, ni l'anglais.

Fait à souligner, onze d'entre eux ont débarqué à Québec tandis que le douzième qui a déserté, serait vraisemblablement chez sa sœur dans la région de Toronto.

Le Uniwersytet Torunski a quitté la Pologne il y a une dizaine de jours et s'est amarré au quai de Québec samedi.

Deux passagers qui se trouvaient à bord, ont demandé refuge aux Etats-Unis et ils avaient déjà rempli toutes les formalités nécessaires.

Les marins ont insisté hier pour ne pas être photographiés et ils ont évité les journalistes.

«Ils vivent dans la peur. Il faut bien comprendre qu'ils posent un geste très grave aujourd'hui et qu'ils ne savent pas trop où ils en sont», a dit M. Fournier.

M. George Kokinski, un citoyen de la région de Québec qui leur a servi d'interprète depuis leur arrivée, a mentionné qu'ils en ont assez de la vie en Pologne, ils en sont assez d'être surveillés.

M. Kokinski estime qu'ils sont tous membres, ou pour le moins des sympathisants, du mouvement Solidarité.

S'ils ont débarqué à Québec c'est le fruit du hasard», a souligné M. Kokinski, car ils auraient aussi bien pu poser le même geste lors d'une autre escale.

Quelle est la première question qu'ils posent? «Comment s'organiser pour travailler» a répondu l'interprète.

Il existe une très petite communauté polonaise à Québec mais elle compte 61 nouveaux arrivants depuis un an.

◆ Communauté

«que les quotidiens contribuent à améliorer la qualité de la vie de leur collectivité». 57% estiment même que leur quotidien «fait un excellent ou un bon travail quant à la couverture des sujets qui les intéressent».

Ils reprochent à leur quotidien d'avoir trop de publicité (40%), d'accorder trop d'importance à la nouvelle à sensation, au drame et au scandale (15%), de ne pas accorder assez d'importance aux nouvelles locales et régionales (16%). Mais, signe de satisfaction assez évident, un lecteur de quotidien sur quatre n'apporterait aucun changement à son journal habituel, même s'il en avait le pouvoir. Autre conclusion positive de ce sondage: deux Canadiens sur trois (63%) jugent que le quotidien qu'ils lisent le plus souvent s'est amélioré au cours des trois dernières années.

Ceci dit, 76% des Canadiens prétendent que les quotidiens ont des responsabilités différentes des autres médias: ils auraient ainsi tendance, selon leurs lecteurs, à servir surtout les intérêts des gouvernements (45%) puis celui des annonceurs (20%) et celui du monde des affaires (19%).

Ce sondage n'est quand même pas sans contradictions dans sa série de réponses. Ainsi, les Canadiens prétendent que la télévision les informe mieux sur les nouvelles internationales et nationales, mais les lecteurs de quotidiens, eux, se disent «très intéressés», à 66%, par les nouvelles internationales de leur quotidien habituel, ils le sont à 68% par les nouvelles locales ou régionales; les chroniques qui suscitent ensuite le plus grand intérêt sont la santé et la médecine (58%), la consommation (57%), la politique canadienne (50%), la vie familiale et les questions sociales (47%). Les loisirs et les divertissements, les nouvelles financières, la décoration et les nouvelles sportives semblent «moins intéresser» les lecteurs.

Ces mêmes lecteurs jugent que les quotidiens ne présentent pas assez de nouvelles pour les enfants et les jeunes adultes et ne s'intéressent pas assez aux sciences et à la technologie. En revanche, il y a généralement trop de publicité et de petites annonces.

Quant aux non-lecteurs de journaux, ils s'estiment, dans 85% des cas, suffisamment informés par la radio ou la télévision.

La Commission Kent a été formée après que la fermeture simultanée du *Winnipeg Tribune* et de l'*Ottawa Journal*, en 1980, ait intensifié le monopole qu'exerçaient dans ce secteur la

chaîne Thomson, propriétaire de l'*Ottawa Journal*, et la chaîne Southam, à qui appartenait le *Winnipeg Tribune*.

De fait, une majorité de Canadiens s'inquiéterait «beaucoup» si tous les quotidiens de leur communauté, ou de leur province, appartenaient à une même compagnie, ou si une compagnie possédait à la fois un poste de radio, de télévision et un ou deux quotidiens. Ces mêmes personnes s'inquièteraient «beaucoup» — 41% — et «un peu» — 20% — si le gouvernement fédéral aidait financièrement un journal national de la même façon qu'il le fait pour Radio-Canada.

D'autre part, selon une autre étude préparée pour la Commission Kent, l'avancement de la technologie informatique menace la qualité du journalisme écrit, une saine concurrence entre les journaux et, finalement, la liberté de la presse.

L'étude, qui a été dirigée par le journaliste Peter Desbarats, reconnaît que les journaux ont tout d'abord profité de l'introduction de l'ordinateur dans les salles de rédaction.

Mais avec l'ordinateur est venu un système permettant d'afficher des textes sur les écrans de télévision. Ce système, appelé vidéotext ou télétexte, deviendra bientôt économiquement viable pour les consommateurs moyens.

C'est alors qu'une personne, au lieu d'acheter un journal, pourra se servir de son téléviseur pour lire les nouvelles, la publicité, ou les prévisions de la météo.

L'ordinateur «pourra alors servir de cage de verre pour détruire les journaux, du moins tels que nous les connaissons depuis des générations».

◆ Jean-Paul II

ges Est-Ouest, Nord-Sud, ami-ennemi».

«Les causes politiques» de cette situation «sont naturellement plus aisément discernables». «Le nationalisme débride alimente ainsi des projets d'hégémonie, dans le cadre desquels les rapports avec les autres nations semblent pris dans une alternative impitoyable: soit satellisation et dépendance, soit compétition et hostilité».

«Construire la paix ne saurait résulter du seul pouvoir des dirigeants. La paix ne peut se construire solidement que si elle correspond à la détermination inébranlable de toutes les bonnes volontés. Il faut que les dirigeants soient soutenus et éclairés par une opinion publique qui les encourage et, le cas échéant, leur exprime sa réprobation».

Outre les gouvernants, peuvent contribuer à l'édification de la paix, selon Jean-Paul II, les juristes, les hommes de science, les psychologues et les philosophes.

«Le lieu principal de l'édification de la paix est toujours la nation, en tant que société politiquement organisée, ajoutait-il. La paix ne peut éclore que là où sont sauvegardées les exigences élémentaires de la justice. Le respect inconditionnel et effectif des droits inaliénables et inaliénables de chacun est la condition sine qua non pour que la paix règne dans une société».

En ce qui concerne la paix entre les nations, le pape rend hommage aux organisations internationales. «Sans doute y a-t-il eu des échecs, remarque-t-il, elles n'ont pu prévenir ni juguler rapidement tous les conflits. Mais elles ont contribué à montrer aux yeux du monde que la guerre, le sang et les larmes n'aplanissent pas les tensions».

S'adressant ensuite plus particulièrement aux chrétiens, le pape les a invités à «surmonter leurs propres divisions pour s'acheminer sans tarder vers la plénitude de l'unité dans le Christ. Ils collaboreront ainsi avec Dieu pour offrir sa paix au monde».

Puis il a souligné qu'ils «doivent aussi évidemment joindre leurs efforts à ceux de tous les hommes de bonne volonté qui oeuvrent pour la paix dans les divers secteurs de la société et de la vie internationale. L'Eglise désire que ses fils s'engagent, par leur témoignage et leurs initiatives, au premier rang de ceux qui préparent et font régner la paix», a-t-il affirmé.

D'autre part, le pape Jean-Paul II se rendra au Nigeria et au Gabon en février pour sa première visite à l'étranger depuis l'attentat de mai dernier, a annoncé hier le Vatican.

Le nouveau voyage africain du pape, prévu à la mi-février, durera environ une semaine, a précisé le porte-parole du Vatican.

La presse de Lagos avait déjà annoncé que le pape serait au Nigeria du 15 au 17 février. «Les informations (publiées au Nigeria) sont exactes», a dit le porte-parole.

Au printemps 1980, Jean-Paul II avait notamment visité le Zaïre, la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta.

Au cours de son périple africain de mai 1980, Jean-Paul II avait également visité le Kenya, le Congo et le Ghana, attirant des foules immenses et recueillant un immense succès populaire.

Le Gabon, petit pays pétrolier peu peuplé, compte une faible minorité chrétienne.

Quant au Nigeria, le géant démographique de l'Afrique noire avec 80 millions d'habitants, il est surtout peuplé de musulmans. On dénombrait environ 2,5 millions de catholiques.

Le souverain pontife, véritable «globe-trotter» depuis son élection en 1978 sur le trône de Saint-Pierre, s'est complètement remis des suites de l'attentat du 13 mai, place Saint-Pierre, qui a failli lui coûter la vie.

Toutefois, ses médecins lui ont demandé de réduire dans un premier temps ses activités, notamment ses déplacements officiels à l'étranger.

Jusqu'ici, le pape ne devait officiellement faire qu'un seul voyage en 1982: une visite en Grande-Bretagne du 28 mai au 4 juin.

◆ Courrier

a été accueillie avec désarroi dans les milieux d'affaires. Plusieurs compagnies seront accablées à la fin de l'augmentation des tarifs postaux, a prédit le président de l'Association canadienne de vente par courrier, M. Frank Ferguson.

Cette hausse, a dit M. Ferguson, nuira aussi à des compagnies plus importantes, qui envoient leurs comptes par la poste. Cette hausse, estime M. Ferguson, n'améliorera pas le service postal, puisqu'elle est décriée dans le seul but de combler le déficit du service des postes.

Pour l'exercice 1980-81, ce déficit est de \$486 millions et on prévoit qu'il atteindra au cours de l'exercice courant \$620 millions, malgré des revenus de \$1,6 milliard.

Un seul organisme a accueilli la nouvelle de la hausse des tarifs postaux avec satisfaction. Il s'agit de la succursale montréalaise de l'Union des facteurs, dont le président, M. Léopold Côté, a prédit que cette hausse permettrait au syndicat de négocier un bon contrat... Le contrat qui lie les facteurs avec leur employeur, vient à échéance le 31 décembre.

Un porte-parole de la Chambre de commerce du Québec, M. J.-P. Lévesque, a manifesté son désappointement au nom des hommes d'affaires de la province.

Cette augmentation de 17 cents à 30 cents représente une hausse de 329% par rapport à 1971, alors qu'il ne coûtait que sept cents pour mettre une lettre à la poste, a rappelé M. Lévesque. En comparaison, les tarifs de la compagnie Bell Canada n'ont augmenté que de 78%.

M. Lévesque reproche en plus au gouvernement de n'avoir parlé de cette hausse pour la première fois il y a deux mois seulement, trop tôt pour permettre aux compagnies de la prévoir dans leurs budgets d'exploitation.

Un porte-parole de l'Association canadienne des petites entreprises a abondé dans le même sens, en faisant remarquer que le service postal actuel ne justifiait pas une pareille hausse.

Depuis la première mention par M. Ouellet d'une éventuelle hausse des tarifs postaux, il y a deux mois, quelque 50.000 personnes ont signé une pétition pour s'opposer à cette hausse proposée, 5.460 contribuables ont écrit au gouvernement à titre privé, 2.629 compagnies, œuvres de charité et organismes divers ont présenté des mémoires au gouvernement et 759 électeurs ont écrit à leurs députés pour se plaindre de ce projet de hausse.

◆ Couvre-feu

tuation ou de ses incertitudes — car il faut faire la part d'une possible «désinformation» volontaire.

1. Silésie: 1.150 mineurs sont en grève d'occupation depuis mardi, dans les galeries de la mine de Ziemowit, a annoncé Radio-Varsovie. Ils refusent toute visite. TASS avait fait état dès dimanche de cette grève en citant l'agence PAP. Dans la mine Piast, ce sont 1.742 autres mineurs grévistes qui occupent les lieux selon la radio polonaise.

La radio a cependant affirmé que «la plupart» des mines de Silésie travaillent. En revanche, il n'a plus été question, dans ses bulletins, de la mine de Wujek depuis l'annonce officielle des affrontements sanglants qui s'y sont produits mercredi dernier, et qui y ont fait, selon la radio, sept morts, et selon diverses autres sources plusieurs dizaines de morts.

Toujours en Silésie, l'agence TASS a annoncé hier après-midi que «des groupes d'assaut de Solidarité menaçaient de faire sauter les hauts-fourneaux de Huta Katowice avec de l'oxygène et de l'acétylène».

Au même moment, un voyageur polonais arrivant à Vienne par le *Chopin-Express* donnait des informations très similaires sur la même aciérie — la plus grande de Pologne. Cependant, soulignent les observateurs, les Polonais autorisés à quitter leur pays actuellement sont extrêmement peu nombreux, et parmi eux la plupart gardent un silence total devant les douzaines de journalistes qui les attendent. On ne peut exclure que les très rares personnes qui font des confidences soient utilisées à dessein.

2. A Gdansk les chantiers navals resteront fermés jusqu'au 28 décembre, et même jusqu'au 4 janvier pour trois ateliers des chantiers Lenin — qui fut le flambeau de la révolte en 1980.

Une aussi longue inactivité, pour une entreprise d'une telle importance pour le pays (en août 1980 la presse soulignait

Le PQ d'Iberville tentera de renverser la décision du parti

par Pierre O'Neill

L'association péquiste du comté d'Iberville s'autorise des statuts du PQ pour tenter de renverser la décision de la direction du parti de désavouer le 8e congrès et de tenir un référendum auprès des membres.

Le président de l'association, M. André Messier, a confirmé hier au DEVOIR que les membres de l'exécutif ont unanimement voté, jeudi dernier, une résolution visant à obliger la direction du parti à convoquer une réunion d'urgence, du conseil national. En vertu des statuts du PQ, vingt membres du conseil national peuvent, en énonçant leurs motifs par écrit, exiger du président du conseil exécutif national la convocation d'un conseil national «extraordinaire». Le comté d'Iberville invite les autres associations péquistes à souscrire à sa démarche et le président, André Messier, se dit confiant de parvenir à recueillir, dans les meilleurs délais, le nombre requis de signatures.

Quoi qu'il arrive, le comté d'Iberville a décidé de faire confiance aux délégués choisis en vue du 8e congrès et n'a pas l'intention de les dérober de leur mandat.

Les finances du Conseil scolaire de l'île de Montréal Un surplus qui risque de fondre et une dette obligataire qui croît

par Angèle Dagenais

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a approuvé hier les états financiers combinés du Conseil et des huit commissions scolaires de l'île au 30 juin 1981. Les revenus ont totalisé \$850 millions, et les dépenses \$846 millions, laissant un excédent des revenus et appropriations de surplus de \$7,6 millions.

Cependant si le ministère de l'Éducation refusait de verser en subventions aux commissions scolaires des montants présents en litige devant les tribunaux, cet excédent fondrait rapidement de \$5,7 millions, note le vérificateur (la firme Maheu, Noiseux, Roy et associés), dans le bilan financier.

La dette obligataire nette du Conseil scolaire s'est accrue au cours de l'année de \$15,5 millions, passant de \$409,2 millions en 1980 à \$424,7 millions en 1981. Il s'agit de la somme des dettes des huit commissions scolaires consolidée au moment de la formation du Conseil scolaire de l'île. L'augmentation de cette dette provient du fait que, malgré la décroissance de la population scolaire, le Conseil a dû investir \$35 millions en immobilisations au cours de l'année, qu'il a dû refinancer des emprunts à un taux d'intérêt

beaucoup plus élevé, qu'il a dû subir des pertes de change importantes — la CECM et le PEBGM empruntaient auparavant sur les marchés étrangers (suisse, français, américain, allemand) pour financer leurs emprunts — et qu'il n'a retiré que \$3 millions de la vente d'immeubles scolaires inutilisés.

Le Conseil et les commissions scolaires auront peut-être à payer la somme de \$3,8 millions pour la production tardive de certains documents des exercices financiers 1975-1976 et 1978-79, mais, selon les conseillers juridiques du Conseil, le ministère de l'Éducation ne peut imposer de telles pénalités. Au passif éventuel des états financiers, figure également une somme de \$2,6 millions représentant des griefs syndicaux contre la CECM; au passif on retrouve également une somme de \$10 millions réclamée par les municipalités aux commissions scolaires pour le paiement de certaines taxes et réclamations de remboursements de taxes scolaires des contribuables.

Sur des dépenses totales de \$846 millions, une somme de \$611 millions est affectée aux salaires de tous les personnels enseignants et administratifs des huit commissions scolaires et du Conseil et

\$33 millions en contribution de l'employeur aux divers régimes des employés. Le bilan montre également que \$54 millions ont été dépensés en fournitures et matériel scolaires, \$44 millions en services, honoraires et contrats, \$2 millions en frais de voyage, \$5,8 millions en dépenses de transfert et \$95,6 millions en «autres» dépenses pour 1980-1981.

Le Conseil scolaire a dû emprunter \$55 millions cette année pour financer ses opérations.

Par ailleurs, une résolution visant à garantir le financement d'une somme devant être versée aux commissions scolaires (de l'ordre de 35%) sur le produit de la vente de leurs immeubles non utilisés, à partir de la taxe scolaire, a été battue grâce à l'argumentation des commissaires de la CECM présents à la réunion du Conseil hier soir: cette commission scolaire semble réaliser des locations fort avantageuses de ses immeubles car elle s'est opposée systématiquement à toutes les résolutions présentées cet automne visant à favoriser la vente des immeubles scolaires plutôt que leur location. Dans ce dernier cas elle prétend que le Conseil ne peut pas garantir de quantum précis de ces primes.

Les principaux prélatés de l'Eglise polonaise se sont contentés de lire un message du primat catholique, Mgr Jozef Glemp, invitant les Polonais à «ne pas élever une main pleine de haine contre une autre», mais il n'y a pas eu de sermons individuels.

Des prêtres catholiques ont été arrêtés, mais pour être relâchés par la suite, a-t-on appris de même source.

Selon des informations non confirmées, M. Lech Walesa, président de Solidarité, pourrait être libéré et remis à la garde de l'Eglise, et la hiérarchie catholique aurait demandé l'autorisation d'apporter de la nourriture et des vêtements aux détenus.

L'agence soviétique Tass souligne qu'en dépit des tentatives «des extrémistes de Solidarité de créer des désordres, presque toutes les mines de charbon et les entreprises de l'industrie minière fonctionnent sans interruption». De son côté, Radio-Varsovie affirme que toutes les usines de Lublin «fonctionnent également, malgré des difficultés». Elle ajoute que les transports urbains, en général, fonctionnent bien, et que les magasins sont mieux approvisionnés que ces jours derniers.

Cette affirmation est cependant contredite par des informations parvenues en Occident selon lesquelles Lublin manquerait généralement des produits alimentaires de base. Dans un appel, le Conseil militaire de salut national a invité les paysans, les travailleurs des fermes et des coopératives agricoles à remplir «leur devoir patriotique» qui est d'assurer au pays les produits alimentaires. Le conseil s'est également déclaré prêt «à stabiliser la politique agricole et à poursuivre l'application des mesures qui visent l'augmentation de la fourniture des moyens de production aux villages».